

ÉTUDES
SUR LES
PARLERS DE FRANCE
AU
CANADA

ADJUTOR RIVARD

ÉTUDES

SUR LES

PARLERS DE FRANCE

AU

CANADA



QUÉBEC
J.-P. GARNEAU
éditeur
RUE BUADE
—
1914

TOUS DROITS RÉSERVÉS
(Canada, 1914)
par Adjutor Rivard

ÉTUDES

SUR LES

PARLERS DE FRANCE

AU CANADA

ALPHABET PHONÉTIQUE

L'auteur ne prétend pas avoir analysé, dans ces simples études, tous les caractères du français parlé au Canada ; il a voulu seulement montrer, de notre langage, quelques aspects particuliers, signaler quelques phénomènes intéressants. Et c'est presque uniquement du parler *populaire* franco-canadien qu'il est ici question.

Or, l'on ne saurait étudier sûrement un parler populaire sans figurer la prononciation. Qu'on emploie, pour la transcription phonétique, un système ou un autre, celui de l'Association phonétique internationale, celui du *Glossaire des Parlers de la Suisse romande*, ou celui de la *Société des Parlers*

de France et de MM. Rousselot et Gilliéron, il importe sans doute pour « l'unité phonétique » ; mais l'essentiel est qu'on emploie l'une des graphies connues. Autrement le lecteur ne sait jamais à quoi s'en tenir sur la véritable forme des vocables étudiés.

L'alphabet phonétique employé dans cet ouvrage est celui qu'a adopté la *Société du Parler français au Canada*. Il est établi d'après le système de transcription de MM. Gilliéron et Rousselot ; les signes de quantité seulement sont empruntés à l'alphabet de l'*Association phonétique internationale*. Le maniement en est facile et l'apprentissage s'en fait rapidement.

LETTRES FRANÇAISES. Les lettres *a, e, i, o, u, b, d, f, j, k, l, m, n, p, r, t, v, z*, ont la même valeur qu'en français.

g = *g* dur (*gâteau*) ; *s* = *s* dure (*sa*) ; *æ* = *eu* français (*heureux*) ; *w* = *ou* semi-voyelle (*oui*) ; *y* = *i* semi-voyelle (*pied*) ; *ü* = *u* semi-voyelle (*huile*) ; *é* = *e* féminin (*je*) ; *h* marque l'aspiration.

LETTRES NOUVELLES. *u* = *ou* français (*coucou*) ; *e* = *ch* français (*chez*).

SIGNES DIACRITIQUES. Un demi-cercle au-dessous d'une consonne indique que cette consonne est

mouillée : *ʎ* (son voisin de *l+y*, *l* mouillée italienne), *ḳ* (son voisin de *k+y*), *g̣* (son voisin de *g+y*), *ɳ* (*gn* français de *agneau*). — Un point au-dessous d'une consonne indique que cette consonne est prononcée la langue entre les dents : *ṭ*, *ḍ*, (sons voisins de *t+s*, *d+z* ; c'est le *t* et le *d* sifflants canadiens de : *ti*, *du*).

Les voyelles sans signes de quantité ou de qualité sont indéterminées (tantôt ouvertes, tantôt fermées), ou moyennes : *a* (*a* de *patte*), *e* (*e* de *péril*), *o* (*o* de *botte*), *æ* (*eu* de *jeune*). — Les voyelles marquées d'un accent aigu sont fermées : *á* (*a* de *pâte*), *é* (*e* de *chanté*), *ó* (*o* de *pot*), *é* (*eu* de *eux*). — Les voyelles marquées d'un accent grave sont ouvertes : *à* (*a* de *il part*), *è* (*e* de *père*), *ò* (*o* de *encore*), *è* (*eu* de *peur*). — Les voyelles surmontées d'un tilde sont nasales : *ã* (*an* de *sans*), *ê* (*in* de *vin*), *ê* (*in* fermé canadien), *õ* (*on* de *pont*), *ẽ* (*un* de *lundi*). — Suivies d'un point supérieur, les voyelles sont brèves ; *a'*, *i'*, etc. ; de deux points, elles sont longues : *a:*, *i:*, etc. ; précédée d'un accent, une syllabe est tonique.

Deux lettres qui se suivent, et dont la seconde est entre crochets, représentent un son intermédiaire entre les deux sons marqués. Ainsi, *õ[ò]* = *ò* demi-nasal.

Les *lettres supérieures* représentent des sons incomplets.

Il n'y a pas de lettres muettes dans la prononciation figurée ; chaque son n'est représenté que par une lettre, et chaque lettre ne représente qu'un son.

PARLER DES PREMIERS COLONS DE LA NOUVELLE-FRANCE

Toutes les provinces du nord, de l'ouest, du nord-ouest et du centre de la France ont contribué au peuplement de la Nouvelle-France.

Dans une étude, publiée d'abord dans le *Bulletin du Parler français* ⁽¹⁾ et présentée en 1912 au Premier Congrès de la Langue française au Canada ⁽²⁾, M. l'abbé S.-A. Lortie a retracé l'origine de 4894 émigrants venus au Canada de 1608 à 1700. Ce relevé permet d'établir, par proportions, l'apport de chaque province.

Or, sur ce nombre de 4894 émigrants, nous voyons que 621 seulement venaient de l'Île-de-France (12.69 pour cent) ; 4273 étaient originaires d'autres provinces : c'était des Normands et des Percherons (1196), des Poitevins (569), des Auniens (524), des Saintongeais (274), des Angevins,

(1) *De l'origine des Canadiens français*, dans le *Bulletin du Parler français au Canada*, vol. I, p. 160, et vol. II, p. 17. Voir aussi *l'Origine et le Parler des Canadiens français*, par l'abbé S.-A. LORTIE et A. RIVARD, Paris (Champion), 1903.

(2) *Premier Congrès de la Langue française au Canada — Mémoires*. Québec, 1914, p. 1.

des Beaucerons, des Champenois, des Manceaux, des Picards, des Tourangeaux, etc.

Divers tableaux dressés par les historiens du Canada, moins considérables que celui de M. l'abbé Lortie, conduisent aux mêmes conclusions ⁽¹⁾.

Dans les commencements de la colonie, dans le siècle des grandes émigrations, les provinciaux formaient donc la majorité de la population de la Nouvelle-France, et dans cette majorité les Normands comptaient pour les plus nombreux. Ces derniers étaient aussi les premiers arrivés, de quoi il faut tenir compte, si l'on veut comprendre l'action exercée sur le parler par le mouvement de l'émigration.

De 1608 à 1640, sur un total de 296 émigrants, 178 viennent du Perche et de la Normandie, tandis que l'Île-de-France n'en fournit que 36. Dans une seconde période, de 1640 à 1660, l'Aunis, le Poitou et la Saintonge envoient au Canada 206 émigrants, et l'Île-de-France 76 ; mais des provinces du nord-

(1) Voir : FERLAND, *Notes sur les Registres de N.-D. de Québec*, 1863, p. 40, et le tableau à la fin de son cours d'*Histoire du Canada* ; RAMEAU, *la France aux Colonies*, édit. de 1859, p. 282 ; GARNEAU, *Hist.*, 4e édit., p. 101 ; B. SULTE, *Hist. des C. F.*, passim, *la Langue française au Canada*, et *Origins of the French Canadians* dans les *Mémoires de la Société Royale du Canada*, t. XI (1905), sec. II, pp. 99-119.

ouest, Normandie, Perche, Maine, etc., il arrive 467 colons.

De 1660 à 1680, c'est encore la Normandie qui fournit le plus fort contingent, 481 ; l'émigration de l'Ile-de-France, qui ne devient sérieuse que dans cette période, est de 378 ; celle de l'Aunis, de 293 ; celle du Poitou, de 357. L'ère des grandes émigrations était terminée : un petit nombre de familles seulement vinrent se fixer au Canada après 1673. ⁽¹⁾

Quelle langue parlaient ces émigrés ?

Pour ceux de l'Ile-de-France, ils parlaient le français, sans doute. Il ne serait cependant pas exact de dire qu'ils parlaient tous le français littéraire du temps ; car, outre que les habitants de l'Ile-de-France venus au Canada n'appartenaient pas tous à la classe instruite, un grand nombre de ceux qui furent enrôlés dans les levées d'hommes faites aux environs de Paris étaient des patoisants de la Normandie, de la Bourgogne, etc. Mais il

(1) Tous les chiffres que nous venons de donner sont tirés du tableau de M. l'abbé Lortie ; ils ne représentent donc pas le nombre total des colons à ces diverses époques, et ne se rapportent qu'au relevé de 4,894 émigrants dont l'origine a pu être sûrement retracée. Cela nous paraît suffisant pour établir une juste proportion.

est raisonnable de croire que tous entendaient et parlaient au moins le français populaire de l'époque.

Les autres, les colons originaires des provinces, quel parler apportaient-ils à la Nouvelle-France ?

Il convient d'abord de se demander s'ils sortaient des centres ou des campagnes, des villes ou des simples hameaux. Car, dans les villes, même de province, la langue française prédominait sans doute, encore que les patois y fussent en usage aussi. Or, bien qu'on ne puisse pas le calculer juste, parce que beaucoup s'enrôlèrent dans les villes qui n'y demeuraient point, il paraît certain que le grand nombre avaient quitté les hameaux, le véritable terroir, pour s'embarquer.

Et quel idiome parlait-on dans les campagnes de France, au XVII^e siècle ?

Les documents ne fournissent guère de témoignages certains que sur les formes écrites du langage. Cependant on sait que, si les populations urbaines parlaient beaucoup le français, les paysans parlaient le patois ; tous cependant ne parlaient pas *exclusivement* le patois, car, nous le dirons, l'instruction primaire était à cette époque plus répandue qu'on ne le croit généralement ; mais le patois devait être au moins la langue usuelle des

paysans, et un bon nombre peut-être n'en connaissaient point d'autres.

Vers 1630, dit M. Lavissee, « la langue française était inconnue au plus grand nombre des Français. Les zones de la langue d'oc et de la langue d'oïl répondaient à peu près à celles des deux droits ; les dialectes de l'une et de l'autre demeuraient vivaces ». ⁽¹⁾

Quand, au XIV^e siècle, le français fut vulgarisé par la chancellerie et l'administration royale, la littérature dialectale, qui avait produit la grande majorité des œuvres du XII^e siècle, disparut, et avec elle les documents dialectaux ; mais, comme le dit M. Brunot, « soit pour la raison que les dialectes littéraires n'avaient guère été que des créations un peu artificielles, soit parce que l'homme, même sans instruction, s'accoutume facilement à deux langues, l'une qu'il écrit et qu'il lit, l'autre qu'il parle, soit surtout parce qu'il vit sans lire et écrire, cette disparition de toute littérature ne fut nullement mortelle aux patois parlés, » ⁽²⁾ que nous retrouvons dans la suite et jusqu'à nos jours.

Nous voyons encore qu'à la fin du XVII^e siècle, à Lyon, par exemple, le peuple, les artisans même

(1) *Hist. de France*, t. VII, pp. 159-160.

(2) *Hist. de la langue fr.*, t. I, p. 331.

parlaient patois, « et peut-être exclusivement ». ⁽¹⁾ A la fin du XVIII^e siècle, dans la même ville, le patois recule devant le français, mais il est encore vivant et « parlé par une fraction importante de la population ». ⁽²⁾ S'il en était ainsi dans les villes, à plus forte raison devait-on parler le patois dans les campagnes. En fait, n'est-ce pas surtout le patois qu'on y parle encore ? ⁽³⁾

Passons au XIX^e siècle, et transportons-nous en Normandie, dans la commune de Thaon (Calvados). Cette commune est située à 12 kilomètres de Caen, un centre français de 42,000 habitants ; une partie des habitants de la commune exercent leurs métiers à la ville. Eh bien ! dans ce milieu, le patois s'est conservé dans un état de pureté remarquable ; malgré l'école, malgré la presse, malgré le service militaire, malgré l'émigration vers les villes, les jeunes gens, sans présenter sans doute un patois

(1) Voir *la Ville de Lyon en vers burlesques* (1683), dans la *Revue lyonnaise*, 15 décembre 1884, pp. 671-688.

(2) Voir C. LATREILLE et L. VIGNON, *les Grammairiens lyonnais et le français parlé à Lyon à la fin du XVIII^e siècle*, dans les *Mélanges de Philologie offerts à F. Brunot*, 1904, p. 246.

(3) Voir *les Patois de la région lyonnaise*, par L. VIGNON, dans la *Revue de Philologie française et de littérature*, t. XIX, p. 89, et t. XX, p. 17.

aussi caractéristique que les vieillards, restent encore fidèles au parler de la région. ⁽¹⁾

« L'action actuelle du français, dit M. Albert Dauzat, tient à un état de civilisation tout différent de celui des âges précédents et qui ne remonte guère à plus d'un siècle. Jusqu'à la Révolution française, environ, chaque paroisse formait une unité économique qui n'avait que peu de relations avec le dehors ; les patois, dans de tels milieux, ont pu se développer avec une indépendance à peu près absolue. » ⁽²⁾ Aujourd'hui, la facilité des communications, la centralisation à outrance font s'infiltrer la langue officielle où elle ne pénétrait pas autrefois. Cependant, ouvrez l'*Atlas linguistique de la France* de MM. Gilliéron et Edmont, vous voyez les patois reculer sans doute, de sorte qu'on prévoit leur prochaine disparition, mais résister et paraître devoir se maintenir encore quelque temps...

Comment donc, au XVII^e siècle, quatre ou cinq mille habitants de la province française, embarqués pour le Canada, n'auraient-ils pas apporté avec eux quelque chose des parlers de leurs terroirs ? Cela, vraiment, paraît impossible.

(1) Voir CH. GUERLIN de GUER, *le Parler populaire dans la commune de Thaon*, Paris, 1901.

(2) *Romania*, octobre, 1905, t. XXXIV, p. 612.

Mais il faut se garder des exagérations. S'il est juste de penser qu'au XVI^e siècle les paysans de France parlaient le patois, on ne saurait affirmer — nous l'avons dit déjà — que tous le parlaient exclusivement. Nous croyons plutôt que dès cette époque le grand nombre entendaient aussi le français.

On sait aujourd'hui que l'enseignement primaire en France ne date pas de 89. Dans l'*Introduction* à son bel ouvrage, *l'Instruction au Canada sous le régime français* (Québec, 1911), M^{gr} Amédée Gosselin a résumé les travaux par lesquels des chercheurs consciencieux ont répondu là-dessus aux prétentions de l'école révolutionnaire. Il n'est pas nécessaire de répéter ici les renseignements que donne le savant historien et les témoignages qu'il cite. Qu'il nous suffise de renvoyer au livre de M^{gr} Gosselin et aux ouvrages sur lesquels il s'appuie. On peut sans crainte affirmer que les petites écoles existaient en France au moyen âge et au XVI^e siècle, et que, depuis le commencement du XVII^e siècle jusqu'à la révolution française, « le mouvement en faveur de l'instruction primaire ne cessa de s'accroître et de se propager. » (1)

(1) L'abbé ALLAIN, *l'Instruction primaire en France avant la Révolution*, p. 64.

D'autre part, on sait, et M^{gr} Amédée Gosselin l'établit dans le premier chapitre de son ouvrage, qu'un bon nombre des premiers habitants de la Nouvelle-France avaient quelque instruction, savaient lire, écrire et compter. ⁽¹⁾ Ils l'avaient appris dans les petites écoles de la mère patrie. Ceux-là devaient donc entendre et parler le français, bien que leur langue usuelle pût être le patois de leur province. D'autres sans doute ne parlaient d'abord que le patois.

D'un côté, donc, la connaissance qu'avaient déjà du français un bon nombre des émigrants venus au Canada pendant le XVII^e siècle permet d'expliquer la rapide disparition du patois comme langue entière et usuelle, et la facile prédominance de la langue française en Nouvelle-France. D'autre part, l'usage, exclusif pour plusieurs, accidentel pour les autres, au commencement de la colonie, des patois des provinces françaises, ne peut être nié, et, comme M^{gr} Gosselin, nous croyons qu'il ne faut pas prendre à la lettre ce que l'abbé Ferland a écrit de la langue des premières générations canadiennes. ⁽²⁾

(1) Voir aussi J.-E. ROY, *Histoire de la Seigneurie de Lauzon*, vol. I, p. 495.

(2) *Cours d'Histoire*, vol. 2, p. 11.

Puisqu'il nous paraît certain que, dans les premiers temps de la colonie, il vint au Canada un bon nombre de patoisants, les uns qui parlaient aussi le français, les autres qui l'apprirent bientôt mais qui d'abord ne le savaient point, nous croyons pouvoir affirmer que, bien que le français ait été dès le début la langue dominante, les patois français furent parlés au Canada pendant un certain temps, non pas par tous, non pas par la classe dirigeante, mais par le peuple, dans la famille du colon.

Pour le nier, il faudrait pouvoir expliquer de quelque autre manière comment auraient été créés chez nous, de toutes pièces et spontanément, les substituts lexicologiques étrangers au français, mais qui appartiennent au normand, au picard, au bourguignon, et qu'on relève aujourd'hui dans nos campagnes ; comment auraient pu commencer ici certaines évolutions phonétiques essentiellement dialectales et qui n'ont pas leurs racines dans le français ; comment aussi notre morphologie aurait pu donner naissance à quelques flexions que ne connut jamais la langue classique ; comment enfin et d'où nous serait venue cette élocution, dont on n'est pas sûr que ce soit un accent, tant ses traits sont flous et ses caractères indécis, mais qui paraît être le résultat de divers accents provinciaux incorporés

au français, et qui, tantôt normande, tantôt berriarde, saintongeoise au commencement d'un mot et picarde à la fin, ne laisse cependant pas de rappeler toujours la prononciation de l'Île-de-France, sans jamais y ressembler complètement.

Car on trouve encore, et nombreuses, des traces de patois chez nous. Les études de quelques philologues du Canada et des États-Unis, et surtout l'enquête poursuivie depuis douze ans par la Société du Parler français au Canada fournissent là-dessus une riche collection de témoignages. Lexique et sémantique, phonétique et morphologie font paraître le caractère archaïque d'abord, mais dialectal aussi, du français régional qui est celui de nos paysans.

Et s'il fallait une preuve que les mots patois du franco-canadien ne sont pas d'origine récente, nous pourrions citer l'ouvrage du P. Potier. Le P. Pierre Potier, jésuite, qui vint au Canada en 1743 et demeura successivement à Québec, à Lorette, à l'Île-aux-Bois-Blancs et à Détroit, a laissé un grand nombre de manuscrits disséminés un peu partout. M. Philéas Gagnon, le bibliophile québécois, en possède un qui fut écrit de 1743 à 1758 et qui renferme un relevé des *Façons de parler des Canadiens au XVIII^e siècle*. Or nous retrouvons dans ces façons de parler, qui pourtant sont loin de consti-

tuer un glossaire complet du langage d'alors, des canadianismes d'aujourd'hui et même beaucoup de formes dialectales en usage dans le franco-canadien du XVIII^e siècle, et disparues depuis. ⁽¹⁾

Une autre preuve. Dans un procès entre deux habitants de la Seigneurie de Lauzon, et dont on trouve le procès-verbal dans les archives de la Prévôté de Québec pour les années 1666 à 1669, un témoin rapporte une conversation entre le demandeur et le défendeur ; à un certain moment, le récit est interrompu : le témoin n'a pu comprendre le reste du discours, car le défendeur « parlait dans son patois ».

Cela nous semble suffisant pour nous permettre d'affirmer sûrement que les dialectes français, que les patois de la langue d'oïl émigrèrent de France au Canada avec nos ancêtres, y furent parlés, exercèrent donc sur notre langage une action dont on constate encore aujourd'hui les effets ; mais que, d'autre part, un bon nombre des premiers colons de la Nouvelle-France — outre les bourgeois, marchands, officiers, missionnaires, etc., qui étaient instruits — avaient appris dans les petites écoles de France à lire, à écrire et à compter, et devaient donc entendre et parler le français.

(1) Les *Façons de parler* du P. Potier ont été publiées dans le *Bulletin du Parler français au Canada*, t. III et IV, *passim*.

INFLUENCE DES DIALECTES FRANÇAIS SUR NOTRE PARLER

Puisque en toute chose, suivant l'orateur romain, il faut commencer par une définition, nous devons d'abord déterminer le sens que nous attribuons dans cette étude aux mots qui en composent le titre et à la fois en disent l'objet : « Influence des *dialectes français* sur notre parler. »

Que faut-il entendre par « dialectes français » ?

La dispute sur le morcellement linguistique de la France est connue de tous. Mais qu'on admette encore, après Turand de Gros, Tourtoulon, Horning et Ascoli, la doctrine de provinces linguistiques constituées dès l'origine dans l'empire du gallo-roman avec des limites déterminées, ou que plus justement et avec Gaston Paris, Rousselot, Meyer-Lübke et Suchier, on tienne au contraire ces démarcations pour artificielles ; qu'on appartienne à l'une ou à l'autre école, il faut reconnaître qu'il a existé, qu'il existe encore des groupes de parlers qui, sans présenter les mêmes caractères distinctifs sur tous les points d'un territoire géographiquement déterminé, offrent cependant des traits communs,

moins répandus ou inconnus dans d'autres régions. Ces groupes, on peut les appeler du nom de la province où ils étaient, où ils sont encore en usage.

Les dialectes français, sans qu'on puisse toutefois leur attribuer des circonscriptions rigoureusement délimitées sur le terrain, sont donc les parlers de la langue d'oïl, ceux dont les phénomènes caractéristiques s'accusent dans le nord de la France, dans l'ouest, dans le nord-ouest et dans le centre, sur toute l'étendue d'un territoire dont la limite méridionale serait une ligne brisée partant de la Pointe-de-Grave et aboutissant à Clairveaux, après avoir descendu vers le sud jusqu'à Bordeaux et monté vers le nord jusqu'à Montluçon.⁽¹⁾ Ce domaine comprend l'Artois, la Picardie, la Normandie, l'Île-de-France, la Champagne, la Lorraine, la Bretagne, le Maine, l'Anjou, l'Orléanais, le Poitou, la Touraine, le Berry, le Bourbonnais, le Nivernais, la Bourgogne, la Franche-Comté, la Saintonge, l'Angoumois, et une partie de la Guyenne, de la Marche, de l'Auvergne et du Lyonnais. C'est d'où les Canadiens sont venus.

(1) Voir cependant, pour plus de précision, *l'Essai d'une carte des Patois du Midi*, où le Général Plazanet discute les tracés de Tourtoulon, de Reclus et de Grober. (*Revue de Géographie commerciale de Bordeaux*, mai et juin 1913.)

Les parlars en usage dans ces provinces ne peuvent pas être classés rigoureusement ; l'exacte distinction de leurs caractéristiques et la délimitation de leurs aires sont des idoles disparues à la lumière projetée sur la philologie romane par les belles études de l'école française. Mais, pour plus de commodité, et à certains faits plus ou moins répandus, on est convenu de distinguer, sans assigner pourtant à chacun d'eux un domaine précis, dans la région du nord et en s'arrêtant au pays flamand, le picard et le wallon ; dans l'est, le champenois, le lorrain, le comtois et le bourguignon ; dans le centre, le berrichon, le tourangeau, et, dans le duché de France, le francien ou vieux français ; dans l'ouest, en laissant de côté le breton, qui ne nous intéresse pas, le normand, le manceau, le poitevin, l'angevin et le saintongeais.

Ce sont les dialectes que nous appelons français, pour les distinguer des provençaux ou de la langue d'oc.

Parce que le français du Canada a sa racine dans les parlars du XVI^e et du XVII^e siècle, et que dès le XIV^e les anciens dialectes, à l'exception du français, avaient achevé de disparaître comme langues écrites, peut-être serait-il plus juste de dire ici « patois français ».

Dialectes ou *patois*, nous savons que ces parlers furent importés au Canada.

Quelle influence ont-ils exercée sur notre langage? et comment s'est effectuée dans le Canada français l'unité linguistique, que l'existence de ces dialectes semblaient devoir compromettre?

* * *

On ne trouve plus, chez nous, que des traces dialectales, nombreuses, il est vrai, et qui font de notre parler un français régional, mais qui ne l'apparentent que d'assez loin et accidentellement aux patois.

Le lexique. — Notre parler populaire a gardé un grand nombre de mots d'origine patoise. Tels sont, pour ne citer que quelques exemples :

décaniyer (déguerpir)

achaler (importuner)

casuel (fragile, maladif)

berlander (flâner)

étamperche (sorte de perche pour soutenir un tendoir, etc.)

bavaloise (pont de pantalon)

bacul (palonnier)

catalogne (sorte de tapis, couverture de lit)

cani (qui a mauvais goût, vieux, moisi)

chouler (exciter un chien)

frigousse (espèce de mets)

godendard (grande scie)

gadellier (groseillier à grappes)

mucre (humide)

tasserie (partie de la grange où l'on entasse les gerbes)

tondre (amadou)

esterlet (hirondelle de mer)

basir (mourir, disparaître)

bauche (course)

gingeollent (folâtre)

sagant (malpropre)

trâlée (grand nombre) etc., etc., etc.

La phonétique. — Cette matière sera développée plus longuement dans un autre chapitre. Il suffira, ici, de mentionner quelques produits pour montrer à quelle conclusion mènera un examen plus approfondi.

Comment expliquer, autrement que par une permutation dialectale, l'amuïssement de l'*u* suivi d'une nasale, comme dans *lune* et *brume*, qui deviennent, chez nous, comme dans le Maine et la Normandie, *lèn* et *brèm* ?

La forme franco-canadienne *ké* pour *quel* ne peut pareillement se rattacher qu'à une origine patoise.

Qu'y a-t-il encore de plus dialectal que la labialisation de l'*e* ouvert (+labiale), comme dans les mots *lèvre*, *chef*, *crème*, etc., qui deviennent *lèvr*, *eèf*, *krèm*, etc. ? Si ce phénomène ne se rattachait pas directement aux patois, il ne pourrait être que le résultat d'une nouvelle mise en marche de l'évolution de l'*a* latin tonique libre (+labiale), interrompue dans le français.

La morphologie et la syntaxe. — La morphologie est presque entièrement française, de même que la syntaxe. Cependant, il y a encore quelques traces de patois, comme les prétérits en *i*, comme le pluriel *rdsiñó* (rossignols), comme le masculin *sé* (seul), etc. Les parfaits analogiques en *i* se rencontrent, il est vrai, dans le vieux français ; mais après le XVI^e siècle, ces formes ne se trouvent que dans les patois et le langage populaire. ⁽¹⁾

Ces témoignages, qu'on pourrait facilement multiplier, montrent quelle influence ont exercée sur notre parler les dialectes français. Ils ont laissé dans notre lexique un grand nombre de mots ; ils

(1) Cf. NYROP, *Gram. hist.*, t. II, p. 56 ; GUERLIN DE GUER, *le Parler popul. dans la commune de Thaon*, p. 121 ; NISARD, *Langage pop. de Paris*, p. 222.

ont altéré notablement la phonétique de notre français ; mais sur la morphologie et sur la syntaxe, leur action s'est à peine fait sentir.

C'est ce que permet de constater l'examen de notre parler populaire d'aujourd'hui.

* * *

Comment donc, puisqu'ils furent importés en Nouvelle-France, les patois ont-ils presque complètement disparu, et n'ont-ils ainsi laissé que des traces ? comment s'est effectuée dans le Canada français l'unité linguistique ?

L'uniformité du parler populaire dans le domaine du franco-canadien est en effet remarquable. Le vocabulaire présente, il est vrai, suivant les régions explorées, des variantes, mais accidentelles, et qui n'altèrent pas l'aspect général du lexique.

La phonétique accuse une uniformité plus sensible encore.

Quant à la syntaxe et à la morphologie, elles ne paraissent pas varier sensiblement d'un bout à l'autre du pays.

Et cette langue relativement uniforme a pour fond le français, plus exactement le français popu-

laire commun du nord. Aussi, quiconque sait le français se fait comprendre sans le moindre effort de Montréal à Gaspé et de Sherbrooke au Lac-Saint-Jean, se fait comprendre de tous nos paysans et les comprend lui-même.

Comment donc cette uniformité s'est-elle réalisée ? Dans le mélange de Normands, de Picards, de Sain-tongois, de Berriauds, de Poitevins, de Français, qui peuplèrent le Canada, quel fut le sort des parlers provinciaux ? Et comment le français parvint-il à dominer si tôt ?

Car ce n'est pas d'aujourd'hui que les patois sont réduits à des débris épars, à des bandes brochant sur le fond français de notre langage. Dès le XVIII^e siècle, l'évolution était en grande partie accomplie, notre parler avait acquis déjà son uniformité. C'est ce qui ressort des remarques de Charlevoix ⁽¹⁾ et de Montcalm. ⁽²⁾ On ne peut attacher, à ce point de vue, beaucoup d'importance aux autres témoignages que nous possédons, à ceux du

(1) *Hist. et description générale de la Nouvelle-France avec le journal d'un voyage etc.*, gr. édit. 1744, t. III, p. 80.

(2) *Journal du Marquis de Montcalm*, dans la *Collection des Manuscrits du chevalier de Lévis*, Québec, 1895, p. 64, le 13 mai 1756.

Père Le Clercq ⁽¹⁾, de l'abbé d'Olivet ⁽²⁾, de Kalm ⁽³⁾, de la Potherie ⁽⁴⁾, et de Jefferys ⁽⁵⁾ ; rien n'indique que ces écrivains aient voulu parler du langage du peuple. Du reste, Chrestien Le Clercq n'a pu constater que l'état du langage dans les dernières années du XVII^e siècle ⁽⁶⁾, et les autres dans la première moitié du XVIII^e.

Que s'était-il donc passé de 1600 à 1700, ou mieux, des commencements de la colonie à l'année 1680 ?

Rien que de naturel.

Des circonstances multiples, en effet, et diverses ont pu restreindre ou étendre l'action de chaque province de France sur notre langage : le nombre des émigrants, leur qualité, leur rang dans la colonie, leur groupement, etc.

(1) *Premier établissement de la Foy dans la Nouvelle-France*, Paris, 1691, t. II, pp. 15-16.

(2) *Traité de la Prosodie française*, 1736. Voir l'édit. des *Remarques sur la langue française* donnée par BEAUZÉE dans le vol. II des *Synonymes français* de l'abbé GIRARD, p. 385.

(3) *Voyage en Amérique*, 1753-1761. Voir l'édition canadienne, version Marchand (Montréal, 1880), p. 215.

(4) *Hist. de l'Amérique septentrionale* etc., Paris, 1753. Voir t. I, p. 279.

(5) *The natural and civil History of the French Dominion in North and South America* etc., Londres, 1761. Voir p. 9.

(6) TANGUAY, *Répertoire du Clergé canadien*, p. 55.

Un grand nombre de colons étaient, nous l'avons vu, des patoisants. Mais la plupart avaient déjà de l'instruction ; s'ils parlaient encore, et plus volontiers, la patois entre eux, dans leurs familles, ils savaient aussi entendre et parler le français. D'ailleurs, les plus considérables, les chefs de groupes, les officiers de l'administration, les membres du clergé, les missionnaires, venus de Paris ou des autres villes de France, tous gens cultivés, parlaient sans doute le français. Or, le peuple, par la situation particulière qui lui était faite ici, se trouvait en contact continu avec ces personnages. Québec, les Trois-Rivières, Montréal, où toute l'administration était concentrée, et où les colons devaient nécessairement fréquenter, étaient des centres de vie française ; dans les expéditions lointaines, les miliciens étaient encore sous le commandement d'officiers français. Comme l'a si clairement démontré M^{sr} Amédée Gosselin, dans son ouvrage sur *l'Instruction au Canada sous le régime français*, l'instruction était fort répandue au Canada sous le régime français et dès les premiers temps de la colonie ; à l'école, au couvent des Ursulines, au collège des Jésuites, au Séminaire de Québec, les enfants recevaient l'enseignement de maîtres français ; l'organisation paroissiale groupait toute la population

autour de prêtres français. Fatalement, les rapports qui s'en suivaient devaient produire au Canada, et plus rapidement, les résultats que des causes analogues avaient amenées en France, à partir du XIII^e siècle. *Plus rapidement*, parce que la population était moins considérable, les groupements plus intimes, les rapports plus fréquents entre les patoisants et ceux qui parlaient le français. *Plus rapidement*, aussi parce que chaque patois ne se trouvait pas ici isolé ; si l'on excepte quelques groupes, qui durent se désagréger assez tôt, Picards, Normands, Berriauds, Angevins ⁽¹⁾ étaient mêlés, destinés à se fusionner pour donner naissance au type canadien. Or, « deux ou plusieurs langues distinctes ont moins de force de résistance qu'une langue unique, parlée par une population homogène ». ⁽²⁾

Le mélange des dialectes devait donc singulièrement faciliter l'évolution de notre parler vers le français. Broyées et confondues, les formes patoises perdirent de leur vigueur naturelle ; déracinées, la sève leur manqua. Tel mot normand,

(1) Voir, par exemple, de combien de provinces vinrent les habitants de la seigneurie de Lauzon : *Histoire de la seigneurie de Lauzon*, par J.-E. ROY, vol. I, pp. 167 et suiv.

(2) BRUNOT, *Hist. de la langue franç.*, t. I, p. 25, note.

par exemple, qui sur son principal domaine résista longtemps au français, ne sut pas, perdu ici dans les autres formes patoises, rester pur normand. Les cadres de la phonétique populaire étant brisés, le français n'eut qu'à entrer : la place n'était pas défendue.

Et voilà comment le français vint à prédominer, à s'imposer en si peu de temps et à donner au franco-canadien le fond auquel s'incorporèrent les éléments dialectaux les plus vivaces.

Mais notre parler n'est pas uniforme seulement en son fond ; il l'est aussi dans ses notes dialectales, et cela s'explique de la même manière.

Mettez ensemble, comme en société, un Normand qui n'entend pas le picard, et un Picard qui n'entend pas le normand : le Normand apprendra le picard, ou le Picard apprendra le normand. Ajoutez un Français qui n'entend ni le normand, ni le picard, mais qui représente l'autorité, mais qui est instruit, mais qui a du prestige, et avec qui les deux autres sont nécessairement en rapport : le Normand et le Picard apprendront tous deux à parler français, pour imiter leur supérieur et pouvoir communiquer avec lui ; et, comme, au moyen de ce trucheman, ils pourront aussi se comprendre l'un l'autre, le Normand n'apprendra pas le picard,

le Picard n'apprendra pas le normand ; ces deux patois, conservés quelque temps encore au sein de la famille, ne seront bientôt plus parlés que par les vieilles gens ; encore quelques années et il n'en restera que des débris. Mais il en restera des débris. Car le peuple n'apprend un idiome étranger que s'il en a besoin pour communiquer avec ses semblables, et il l'apprend dans la mesure où il en a besoin. Picard et Normand n'apprendront donc du français que ce qu'il leur sera nécessaire de savoir. Or, les termes génériques suffisent en général à qui veut simplement se faire comprendre. Les patoisants emprunteront donc au français, outre la syntaxe et les principales flexions, les termes qui désignent les genres d'objets, sans avoir souci de connaître les expressions nuancées propres à chacun de ces objets. Ils n'apprendront que le terme générique français, par exemple le mot *scie* ; s'il faut parler d'une espèce particulière de scie, ils emploieront le mot de leur patois ; ils diront, s'ils sont normands, *godendard*, etc.

N'est-ce pas ce qui est arrivé au Canada ?

De là, sans doute, la pauvreté de notre vocabulaire français, notre ignorance des termes spéciaux, des termes techniques.

Allons plus loin. Si les premiers arrivés, les plus nombreux et les plus considérables d'entre les habitants d'une localité forment un groupe homogène, parlent le même dialecte, ils exerceront une influence plus grande, noieront presque les groupes venus plus tard, et dans une certaine mesure feront prévaloir leur manière de parler ; c'est-à-dire qu'ils imposeront les formes qui leur sont propres dans tous les cas où l'on aura recours au patois.

C'est encore ce qui dut se passer dans les commencements de la colonie. Les Normands, premiers arrivés, formaient aussi le groupe homogène le plus nombreux. Ajoutons qu'ils étaient les plus considérés. Une lettre de Colbert à M^{gr} de Laval, écrite de Saint-Germain, le 18 mars 1664, et dont l'original est conservé dans les archives du Séminaire de Québec, montre qu'on les trouvait, avec les émigrants des provinces voisines, plus laborieux que les autres, et plus zélés pour la religion :

Comme pendant le séjour que vous fistes icy, écrit Colbert à l'Évêque de Pétrée, vous me tesmoignastes que les gens des environs de la Rochelle et des Isles circonvoisines qui passaient en la Nouvelle France estoient peu laborieux et mesme que n'estant pas fort zélés pour la religion ils donnoient de mauvais exemples aux anciens habitants du pays qui avoient plus de docilité, le Roy a pris résolution suivant votre advis de fe.

lever 300 hommes cette année en Normandie et dans les Provinces circonvoisines qui seront conduits sur des vaisseaux marchants frettez par des particuliers qui m'ont été produits par le Père Ragueneau . . . En sorte que j'espère que ce secours tournera effectivement à l'avantage du Pays, de mesme que les autres que sa majesté a déterminé d'y envoyer tous les ans par la même voye . . .

Il n'est donc pas étonnant que le normand ait laissé sur notre parler une empreinte plus profonde que les autres dialectes.

Là où le normand et ses sous-dialectes n'ont pu exercer cette influence prépondérante, il semble que les formes dialectales aient plutôt persisté qui n'étaient pas particulièrement caractéristiques d'un patois et se trouvaient dans les parlers de plusieurs régions. C'est l'origine au Canada d'un grand nombre de produits dialectaux qu'on ne saurait rattacher à un patois plutôt qu'à un autre, qui sont communs à tous les parlers de l'ouest, du nord-ouest et du centre, et qui par là même eurent plus de force pour résister au français.

Si l'on tient compte de tous les éléments du problème, il est impossible d'expliquer d'autre façon comment le franco-canadien s'est formé, comment il a pu devenir uniforme sans être absolument homogène, français sans être toujours classique.

Notre parler continue son évolution vers le français littéraire.

Nos formes dialectales disparaissent les unes après les autres, et il est permis de le regretter. Ces notes du parler ancestral nous sont chères. Les plus légitimes et les mieux venus de nos vieux mots patois, nous voudrions les conserver et qu'ils fussent admis dans notre littérature. Car les patois sont vénérables, et c'est plaisir d'en retrouver le souvenir sur nos lèvres. . .

O douceur de tremper sa bouche à leurs vieux mots ! (FÉRET.)

PRINCIPAUX CARACTÈRES DU PARLER FRANCO-CANADIEN

Franco-canadien, à quel parler faut-il proprement donner ce nom ?

Comme en d'autres pays, il y a au Canada trois espèces de langage : celui des gens instruits, celui du peuple des villes et celui de la population rurale, des paysans, des *habitants*.

Au point de vue dialectologique, les deux premiers n'offrent que peu d'intérêt. La classe instruite parle ici, avec plus ou moins de correction, le français classique ; et c'est aussi, mais avec des anglicismes et les déformations ordinaires, le langage de l'ouvrier des villes.

Par *franco-canadien*, entendons plutôt le langage de nos populations rurales, de celles qui, éloignées des villes et des centres manufacturiers, ont moins subi l'influence du français classique et d'autre part n'ont pas été atteintes par l'infiltration d'un idiome étranger ; là, s'est maintenu, s'est développé le parler ancestral. C'est le seul qui mérite d'être étudié au point de vue scientifique. On s'occupe des deux autres pour les corriger, les épu-

rer ; mais, par l'uniformité de son aspect général, comme par une certaine diversité dans son vocabulaire, par la variété de ses produits dialectaux et par le contour imprécis de ses aires phonétiques, le parler rural, caractéristique du Bas-Canadien, et dont l'usage est un brevet de nationalité française, présente à l'observateur curieux des problèmes philologiques des phénomènes intéressants.

Sur l'histoire interne de notre idiome en Amérique, sur son origine, sur les éléments qui l'ont formé, les témoignages sont rares et peu sûrs, de telle sorte que, dans l'état actuel des recherches, ce serait souvent un pas hasardeux que de trancher péremptoirement. Sur plus d'un point, tout au plus peut-on suggérer des solutions, proposer des explications, qui valent par les faits sur lesquels on les appuie, par les raisonnements dont on les soutient.

Plusieurs paraissent avoir décidé de la nature du franco-canadien un peu hardiment ; après une information suffisante à peine pour justifier des conjectures, ils ont donné comme faits établis ce qui n'était qu'hypothèses.

Les uns se sont laissé entraîner, semble-t-il, par un patriotisme mal avisé. Désireux avant tout de trouver de la naissance à notre langage, et d'autre

part imbus de cette vieille erreur que *patois* serait synonyme de *jargon* et que les parlers provinciaux seraient du français corrompu, ils ont pensé qu'il était peu honorable de reconnaître l'existence d'un élément dialectal chez nous ; et, parce qu'ils ne retrouveraient pas sur les lèvres de nos paysans, intégral et homogène, le parler de l'une ou de l'autre province, mais un fond archaïque commun au français et aux autres dialectes de la langue d'oïl, ils ont affirmé que le franco-canadien ne présentait aucune trace de patois, que c'était la langue classique du XVI^e siècle, voire du XVII^e.

D'autres, pour avoir remarqué de notre langage ce qui s'écarte du français moderne et n'avoir pas poussé plus loin l'enquête, ont pu conclure que le franco-canadien était du français corrompu.

Quelques voyageurs, frappés par la persistance chez nous de certaines formes normandes, ont cru retrouver dans le franco-canadien un patois français homogène.

Une quatrième école, enfin, et celle-ci d'esprit scientifique, a vu dans notre parler un dialecte distinct. Mais on s'est récrié, comme si le mot *dialecte* n'avait pas ici une valeur relative et que par cette appellation notre langage eût été exclu de la famille des parlers français. C'était faire une

chicane de mots, et il semble bien que, pour s'entendre, il eût suffi de s'entendre d'abord sur une exacte définition de la *langue*, du *dialecte*, et du *patois*.

Le langage des Canadiens français n'est pas encore connu tellement qu'on puisse, l'ayant analysé, dire avec précision quels éléments l'ont formé, dans quelle exacte proportion chacun d'eux y a contribué ; mais on aperçoit bien que ce n'est ni le français classique, ni un patois pur, ni un français corrompu, et que cependant il accuse des particularités assez saillantes et assez d'uniformité, sur toute l'étendue du territoire, pour constituer un *parler régional*. . . car on abuserait peut-être du langage en l'appelant un *dialecte*.

Le franco-canadien est donc un parler régional, relativement uniforme, sans être homogène, et que caractérisent des formes patoises diverses, incorporées au français populaire commun du nord de la France. Ajoutons qu'il a gardé, comme tous les parlers exportés, un caractère archaïque par rapport à celui de la mère patrie, et, en même temps, a emprunté aux langues avec lesquelles il s'est trouvé en contact quelques éléments étrangers.

Le but de cette étude est de montrer, par quelques témoignages, choisis entre mille, que tel est bien, en effet, le caractère du franco-canadien.

* * *

« Sur les bords du Saint-Laurent, dit M. Rameau de Saint-Père, notre langue n'a pas plus dégénéré que notre caractère. »

Dans notre province de Québec, que la France jadis découvrit et peupla, les institutions, les lois, les coutumes, la langue sont françaises ; nous gardons, comme nous ferions d'un héritage sacré, traditions, mœurs et parler des ancêtres. Nos armes portent cette devise : JE ME SOUVIENS. Et cela veut dire, non seulement : « Je me souviens de la France, de la *grande patrie* et de sa langue », mais aussi : « Je me souviens de la Normandie, du Perche et de la Bretagne, de la Picardie, du Maine et de l'Anjou, du Poitou, de l'Aunis et de la Saintonge, du Berry, de la Champagne et de l'Angoumois... Je me souviens des *petites patries* et de leurs parlars. »

J'ai essayé de montrer quel fut le sort des parlars populaires, dans le mélange de Français, de Normands, de Saintongeais, de Picards, de Berriauds,

de Poitevins, etc., qui peuplèrent la Nouvelle-France, et comment le français parvint à dominer bientôt et à ne laisser subsister que des débris de patois.

Mais il n'en est pas moins vrai que toutes les provinces du nord, de l'ouest et du centre de la France contribuèrent au peuplement de la colonie, et donc à la formation de l'idiome franco-canadien, et que les parlers provinciaux ont laissé dans notre langage des traces nombreuses.

Si l'on considère le lexique, le caractère archaïque à la fois et dialectal de notre parler paraît d'abord. La Société du Parler français au Canada a enregistré sur ses fiches un grand nombre de bons vocables populaires qui le font voir. Pour l'intérêt qu'il présente, citons le mot *agès* ou *ajet* (*ajè*).

Il est sûrement attesté ; mais les vieillards surtout paraissent s'en servir ; la jeune génération le connaît moins.

Agès ou *ajet* s'emploie au Canada dans quatre acceptions différentes :

1° Les douze jours, ou les six jours, qui suivent Noël ;

2° Présage, pronostic, indice quelconque, et manière d'agir, agissements ;

3° Êtres d'une maison ;

4° Complément, comble de la mesure.

1° *Les douze jours, ou les six jours, qui suivent Noël.*

D'après une tradition, le temps qu'il fait du 26 décembre au 6 janvier indique le temps qu'il fera durant les douze mois de l'année suivante ; le 26 décembre correspond au mois de janvier, le 27 au mois de février, et ainsi de suite jusqu'au douzième jour après Noël, qui indique le temps du mois de décembre. Les vieux remarquent le temps qu'il fait, par exemple, le 30 décembre ; s'il fait beau, il fera beau aussi en mai suivant : « Les *ajets* l'ont dit. »

Cette première acception a été relevée à Terrebonne, à Saint-Jean et à Saint-Laurent (Ile-d'Orléans), à la Rivière-Ouelle, à la Rivière-du-Loup-en-bas, à Saint-Denis-de-Kamouraska et à Rimouski. A la Rivière-Ouelle, un des sujets entendait par *ajets* des cercles ou des rayons observés autour du soleil levant et qui annoncent pour la journée de la pluie, du vent ; jusqu'à cette heure, cette observation est isolée ; peut-être *ajet* désignait-il plutôt, dans cette localité, tout signe de mauvais temps, ce qui serait simplement une extension du premier sens.

A Saint-Hyacinthe, à Saint-Roch-de-l'Achigan et à Saint-Joseph-de-Beauce, *ajets* a aussi été signalé, et avec le même sens qu'à Terrebonne, etc. Mais là, les *ajets* ne comprennent que les six derniers jours de l'année et indiquent par conséquent le temps des six premiers mois seulement de l'année suivante.

Ailleurs, dans une région qu'il nous a été impossible de délimiter et sur laquelle des renseignements précis manquent encore, aux environs des Trois-Rivières ou de Nicolet, ces douze jours ne s'appelleraient pas les *ajets*, mais les *journalaux* (*jurnó*). Remarqué autrefois, ce terme est peut-être perdu aujourd'hui.

Pris en ce sens, *ajet* appartient aux parlers du Bas-Maine et de l'Anjou. ⁽¹⁾ A Ampoigné (Anjou), la même tradition et le même mot existent ; là, les *ajè* (ou *acè*) se comptent, comme à Saint-Hyacinthe, du jours de Noël à la fin de l'année et indiquent le temps probable des six premiers mois de l'année suivante. Dans le Bas-Maine, un dicton est répandu :

Entre Nau et l'année
C'est les jours des achats.

(1) DOTTIN, *Glossaire des Parlers du Bas-Maine*.

Dans l'arrondissement de Segré (Anjou), on prétend, comme ici, que les *douze* jours qui suivent Noël indiquent le temps qu'il fera pendant les douze mois de l'année ; « mais, dit M. E. Queruau-Lamerie, je ne les ai pas entendu nommer jours d'*ajet*. » (1)

2° *Présage, pronostic, indice ; manière d'agir, agissements.*

Acception qui n'est peut-être qu'une extension de la précédente, à Saint-Hyacinthe en emploi encore *ajet* pour désigner toute espèce de pronostic, de présage. Ainsi les paysans disent : « S'il fait clair dans la grange la nuit de Noël, la grange sera vide (c'est-à-dire: la récolte sera maigre) ; s'il y fait noir, la grange sera pleine (c'est-à-dire: la récolte sera abondante) » ; et ce dicton est un *ajet*.

A Saint-Anselme-de-Témiscouata, *ajet* a une signification analogue : c'est la manière d'agir d'une personne, ses agissements, ses habitudes, qui font prévoir ce qu'elle fera. Un enfant, par exemple, donne de bons ou de mauvais *ajets*, suivant que sa conduite, ses dispositions, ses aptitudes, son caractère font bien ou mal augurer de son avenir. De même, on prévoit, par les *ajets* de quelqu'un, ce qu'il fera ou ne fera pas.

(1) *Revue des Traditions populaires*, XVIII, 267.

Cette dernière acception est normande. A Vire (Calvados), *ajet* s'emploie en effet dans le sens d'habitude, de manière d'agir. ⁽¹⁾

A Bons-Tassilly (Calvados), *ajet* a été relevé au sens d'adresse (à faire un travail). ⁽²⁾ Cette acception paraît inconnue au Canada. Nous disons plutôt : « Il a l'*adon* pour faire ce travail », c'est-à-dire : il a le tour de main, l'adresse voulue.

3° *Êtres d'une maison.*

L'emploi d'*agès* en ce sens a été signalé dans la région du Saguenay et dans le comté de Charlevoix. Ailleurs dans la province de Québec, on dit *léz è:r*, pour les *êtres* d'une maison.

Avec ce sens, *agès* appartient au patois picard et au vieux français. On le trouve dans le *Dictionnaire du Patois picard* de Corblet : « *Agès* : êtres d'une maison. » Il est enregistré par La Curne : « Dégagements, issues commodes pour aller d'une chambre ou d'une rue à une autre », et par Godefroy : « Êtres d'une maison, passage ». DuCange le rattache au latin populaire *aggestus* : « *Aggestus videtur esse ambitus incinctus sylvæ. Ab hac voce nata, ni fallor, apud nos, in quibusdam provinciis,*

(1) DUBOIS, *Glossaire du Parler normand.*

(2) DENIS, *Patois, de Bons-Tassilly*, dans la *Revue des Parlers populaires*, I, 139.

vulgaris loquendi formula : *sçavoir les agés d'une maison ou d'une ville, pro scire vias et itinera.*»

Cotgrave donne aussi ce sens au mot *agiers*. Le normand a encore *agers* : « Connaître les *agers* d'une maison, dit Moisy, c'est en connaître la distribution. » ⁽¹⁾

4° *Complément, comble de la mesure.*

Ce quatrième sens du mot *ajet* a été relevé dans le comté de Dorchester. C'est ce qu'ailleurs les Canadiens appellent le *robinet* ou le *trait*, quand il s'agit d'un liquide.

Et cela nous ramène au normand. Tel est, dans le Calvados, dit M. Guerlin de Guer, le sens de ce mot. ⁽²⁾

Il se trouve donc que des quatre acceptions canadiennes du mot *agès* ou *ajet*, l'une nous vient vraisemblablement du Bas-Maine ou de l'Anjou ; l'autre, de la Normandie ; la troisième, d'origine picarde, se rattache au vieux français ; et la dernière est aussi normande.

Les mots canadiens ne sont pas tous aussi riches, et le plus souvent, pour retrouver dans notre lexique

(1) *Dict. du Patois normand.* — On trouve aussi *ajets* avec ce sens en Savoie. (L. VIGNON, *Rev. de Phil. fr.*, XVIII, p. 308.)

(2) *Revue des Parlers populaires*, II, 44. — Aussi dans le Poitou. (L. VIGNON, *loc. cit.*)

l'apport de patois différents, il faut examiner plus d'un vocable.

Par exemple, *cintre* (planche de labour où aboutissent les sillons d'une pièce de terre) a pu nous venir de la Saintonge ou du Maine ⁽¹⁾ ; *about* (même sens) a dû être apporté du Berry.

Nous devons probablement *débagager* (déménager, déguerpir) au normand, et *décaniyer* (même sens) au saintongeais. ⁽²⁾ De même sont respectivement normands et poitevins les synonymes : *cliche* et *débord* (diarrhée), *s'accouver* ⁽³⁾ et *s'agrouer* (s'accroupir). Ce dernier terme se rattache au vieux français *accrouer*.

Achaler, au sens d'incommoder, fatiguer, en parlant de la chaleur, serait de la Saintonge ; au sens d'ennuyer, d'importuner, il appartiendrait plutôt aux parlers du Bas-Maine.

Notre pronom *a, al* (elle) est usité dans la Normandie, dans le Maine, dans la Picardie, dans

(1) *Cintre* est d'ailleurs très répandu sur le sol français. (Cf. THOMAS, *Mél.*, 44-46.)

(2) *Débagager* et *décaniyer* se retrouvent aussi en Lorraine et dans le Lyonnais, le second en outre en Picardie, dans le Berry et dans le français populaire. (L. VIGNON, *loc. cit.*)

(3) *S'accouver* a été aussi relevé en Savoie. (*Dict. Sav. de Constantin et Désormaux.*)

l'Aunis, et dans tout le centre de la France, mais cette forme est surtout bourguignonne.

Le peuple, chez nous, prononce la nasale *ã* comme les Picards : *ê*, et la consonne *j* comme les Saintongeais : *j[h]* ; il dit, par exemple, *arjè* ou *arhã* (argent), et même *arhê* comme les Charentais de la Tremblade.

Casuel, employé pour *fragile*, est normand ; signifiant *maladif*, c'est un santonisme.

Nous disons *nó dé* (nous deux) comme les Bourguignons, et *nut me:r* (notre maire) comme les Normands.

Voici encore quelques-uns des mots normands connus au Canada :

berlander ⁽¹⁾ (*bêrlâdé*) = flâner.

bavaloise (*bàvâlwè:z*) = pont de pantalon.

botter (*bôté*) = s'attacher aux pieds des chevaux, en parlant de la neige,

bacul ⁽¹⁾ (*baçu*) = palonnier.

catalogne (*kâtalou*) = sorte de couverture de lit.

cani (*kâni*) = qui a mauvais goût, vieux, moisi, en parlant d'un aliment.

chouler (*eulê*) = exciter (un chien).

(1) Ce mot peut aussi être attribué au Poitou. (V. le *Gloss.* de LALANNE.)

fafiner (*fàfiné*) = hésiter, tergiverser.

frigousse (*frigus*) = espèce de mets.

gravois (*gràvwa*) = gravier.

godendard ⁽¹⁾ (*godãdò:r*) = grande scie.

gadellier (*gadèlyé*) et *gadelle* (*gadèl*) = groseillier et groseille à grappes.

jaspiner ⁽¹⁾ (*jaspiné*) = babiller.

jouquer ⁽¹⁾ (*juké*) = percher, jucher.

limer (*limé*) = pleurer à demi, en parlant des enfants.

mucré (*mukr*) = moite, humide.

pas guère (*pá gé:r*) = fort peu.

qu'ri (*kri*) = quérir, chercher.

ratour (*ràtu:r*) = détour, ruse.

tout récopié (*tu rekòpyé*) = tout craché, peint trait pour trait, parfaitement ressemblant.

soue (*su*) = loge à porcs.

tasserie (*tá:sri*) = partie de la grange où l'on entasse les gerbes.

teurd (*tè:r*) = tordu.

tocson (*tòksõ*) = homme grossier.

tondre (*tõ:dr*) = amadou. Etc.

(1) Ce mot peut aussi être attribué au Poitou. (V. le *Gloss.* de LALANNE.)

En voici d'autres, qui sont plutôt saintongeois :

endormitouère (*ãdormitwèr*) = sommeil.

avenant (*avnã[è]*) = affable, courtois.

enfarger (*ãfarj[h]é*) = mettre des entraves.

engranger (*ãgrã:j[h]é*) = mettre (la récolte) dans la grange.

bagoulard (*bagulá:r*) = bavard.

berdasser (*bèrdàsé*) = faire du bruit, faire le ménage.

basir (*bazi:r*) = être perdu, disparaître.

bauche (*bó:e*) = course.

braque (*bràk*) = toqué, fou.

bouler (*bulé*) = maltraiter.

bouse (*buz*) = fiente de vache.

chérant (*éé:rã[è]*) = qui vend cher.

décesser ⁽¹⁾ (*désesé*) = cesser.

fanferluches (*fã:fèrlue*) = parures de peu de valeur.

gagouet (*gãgwèt*) = gosier.

gingeollent (*jé:jòlã[è]*) = gai, folâtre.

quart (*kò:r*) = tonneau.

macher (*màcé*) = meurtrir.

pileau (*piló*) = tas.

place (*plàs*) = plancher.

(1) Aussi relevé en Savoie.

ripe (*rip*) = ruban que le rabot enlève du bois.

sagant (*sàgã[è]*) = malpropre.

tinette (*tinèt*) = futaille où l'on met du beurre.

trâlée (*trá:lé*) = foule, grand nombre.

trut (*trut*) = sorte de jeu de cartes. Etc.

On pourrait allonger presque indéfiniment ces listes, et en dresser d'autres qui comprendraient des produits caractéristiques d'autres patois.

Quant aux archaïsmes français, nous en avons un grand nombre. Citons : *amain* = commode, facile à manœuvrer ; à *coup* = subitement, tout à coup ; *alis* = mal levé, en parlant du pain ; *accordant* = conciliant ; *arrouser* = arroser ; *flambe* = flamme ; *espérer* = attendre ; *donaison* = donation ; *airer* = aérer ; *airrhes* = arrhes ; *consulte* = consultation ; *soldart* = soldat ; *s'assir* = s'asseoir ; etc. Ces bons vocables de jadis se trouvent aussi, pour la plupart, dans les patois : nous viennent-ils des provinces ou de l'Ile-de-France ? De même, un grand nombre des produits patois qu'on remarque ici furent autrefois relevés aux environs de Paris : les avons-nous reçus de l'Ile-de-France ou des provinces ? Il n'importe : ceux-là n'en sont pas moins français, et ceux-ci dialectaux.

Certaines formes, peu nombreuses, paraissent nous être propres. Du verbe *achaler*, les parlers

du Bas-Maine ont tiré *achalation* (ennui) ; nous en avons fait *achalerie* et *achalage* (m. s.). — Du lat. *album* + *-ellum*, le normand a fait *o:bé*, avec chute de l'*l* ; nous disons *ô:bèl* ; l'*l* est-elle tombée, en normand, après le XVII^e siècle ? ⁽¹⁾ ou bien avons-nous ici même substitué le suffie *-el* au suffixe français *-ier* (← lat. *-iarium*) ? — Le produit canadien *abrué* ne peut venir du normand *abrevu* ; l'avons-nous fait sur la forme du Bas-Maine *abœrvé* ou directement sur le français *abreuvoir* ?

Il faut indiquer aussi les mots tirés des langues indigènes : *aragan*, *micouenne*, *nigog*, *tobaganne*, etc., et les mots anglais naturalisés au Canada : *lè:tr* (← ang. *light* = lumière, phare) ; *kă:tuk* (← ang. *cant-hook* = grappin) ; *litus* (← ang. *light-house* = phare) ; *dràv* (← ang. *drive* = flottage) ; *tébò:r* (← ang. *tea-board* = cabaret) ; *kõ:sàrn* (← ang. *concern* = société commerciale) ; etc.

Ajoutons enfin un certain nombre de mots anglais et américains introduits sans changement dans le franco-canadien : *cheap* = à bon marché ; *coat* = veston, jaquette, pardessus ; *caucus* = réunion secrète de partisans politiques ; *blizzard* = violente tempête d'hiver ; etc. — des anglicismes de sens,

(1) Voir la *Revue des Parlers populaires*, t. II, p. 80.

tels que : *collecter* = percevoir ; *compulsoire* = obligatoire ; *contracter* = entreprendre ; etc. — et plusieurs vieux mots français ou normands que nous reprenons à l'anglais : *cloque* = manteau, capote ; *baquer* = céder, plier ; *bande* = corps de musique ; *challenge* = récuser ; etc.

Et nous aurons pris, de l'ensemble du lexique canadien-français, une idée assez juste.

Mais il faut avoir soin de remarquer que les mots de la dernière catégorie se rencontrent surtout dans les villes. Que l'anglicisme soit en train de corrompre le parler des villes, cela est malheureusement vrai. Mais le langage du commerce et de l'industrie, le parler qui est en contact habituel avec l'idiome étranger, constitue-t-il à lui seul la « langue française du Canada » ? L'anglicisme n'a guère pénétré dans nos campagnes, et c'est là qu'il faut aller chercher la *vieille province de France*. On y trouve des traditions, des légendes, des coutumes, des expressions, des tournures, une prononciation, qui rappellent à l'observateur consciencieux les provinces du nord, de l'ouest et du centre. Le peuple de nos campagnes, notre peuple d'*habitants* (ce nom a de la naissance) ne parle pas dans sa pureté la langue académique d'aujourd'hui non plus que celle de Bossuet, mais par contre il ne

connaît pas les innombrables expressions anglaises dont l'usage se généralise en France ; s'il lui faut parfois employer un mot anglais, il le francise, et de *meeting* il fait « mitaine », de *climber* « clameur », de *drive* « drave », de *peppermint* « papermane », de *pouding* « poutine » ; il prononce *chá:r* (char), il est vrai, mais aussi *fanau* comme autrefois on disait *journal* qui n'est disparu du dictionnaire de l'Académie qu'en 1762, *leuvre* (lèvre) comme au XVI^e siècle où l'*e* suivi de la labiale *v* donnait souvent *e* féminin, *mére* comme ce mot était écrit par l'Académie en 1740, *porceline* que Richelet a signalé au XVII^e siècle, *main* par l'*é* fermé nasalisé qui marque l'étape immédiatement antérieure à l'étape française actuelle et remonte au XVI^e siècle, *grandmère* (grammaire) que Chifflet en 1659, Hindret en 1696, relevaient dans la prononciation des honnêtes gens, *charcher* comme Robert Estienne écrit ce mot, *bé:r* (beurre) qui est plus régulier que *bè:r*, etc., etc. Notre peuple ne connaît pas toutes les ressources du français, mais il dira, par exemple, *un malcompris* (pour « un malentendu »), *enneiger* (pour ne pas dire « enterrer sous la neige »), *un clair d'étoiles* (par analogie avec « un clair de lune »), *la terre est fermée* (en parlant de la terre nourricière qui, à l'automne, gèle et se refuse au soc de la charrue),

prendre beaucoup de mie (pour « labourer profondément, » car il compare la terre à un pain dont la surface serait la croûte et l'intérieur la mie), *marcher sur l'aubel* (aubier) *du chemin* (parce que la trace des voitures dans un chemin est comparée à un tronc d'arbre ; l'empreinte des roues est l'écorce, l'empreinte du cheval est le cœur, et les deux lisières entre la trace du cheval et celle des roues représentent l'aubier), *à la brunante* (pour « à la brune »), *que Dieu vous le rende beaucoup* (pour remercier un bienfaiteur)... Et tout cela ne me paraît pas trop contraire au génie de la langue française. Le vocabulaire de l'*habitant* canadien-français est plein de mots, son parler plein de tours tirés des dialectes d'oïl ; c'est un vieux paysan de France *tout récopié, avenant, gingeollent, un peu bagoulard ; à cœur de jour, tout d'une bouche, sans décesser, il travaille, pousse le godendard, berdasse, soigne ses poules qui s'accouvent, engrange sa récolte dans la tasserie, mange sa frigousse, le soir venu, et, quand l'endormitouère le prend, bien qu'il ne soit pas casuel, s'abrie chaudement sous la catalogue ; s'il n'amasse pas guère d'argent, il a toute une tralée d'enfants, qui parlent comme lui... Et rien de cela n'a couleur anglaise, et tout cela est emprunté aux bons, aux pittoresques, aux savou-*

reux patois français, plus réguliers souvent dans leur évolution que la langue officielle de Paris...

Une autre remarque importante qu'il faut faire, c'est que les formes patoises connues au Canada ne sont pas seules usitées par le paysan canadien-français ; le mot français est généralement connu et souvent employé. Pour exprimer une idée, un paysan introduira dans la phrase un seul mot patois ; un autre, trois ; un troisième, cinq ; le reste du discours sera français. Tantôt, si l'on compte les mots et les sons, le français l'emportera ; tantôt, le patois.

Imaginons le court récit d'un paysan : « Sa brebis la plus gentille est perdue ; une brebis qui lui avait été donnée par ses vieux parents ! Dans son champ, il y a un défriché ; elle s'y est aventurée, avec le reste du troupeau, à travers les broussailles et les arbres abattus ; comme elle passait auprès d'un gros arbre, une branche, un morceau de bois pourri lui est tombé sur les reins et l'a écrasée. Quel embarras ! Il devra le dire à sa femme, et celle-ci sera mécontente. » Je transcris :

Vlá má barbi lá pu àvnā:t ké bá:zi ; œn barbi ð j[h]é t éyu tsu nó hā[è] ! dā[è] l kló, yá t ên àbàfi ; à yá té, àvæk elz ó:t, émō lé fardde pi lz àrðei ; ā [è]

*pò:sã[è] árá é grót á:b, àn râl, é puriyō yá té:b
su l réké pi llá ékràputi. ké hàryá! vá fólwè:r èl
di:r á lá kriyaṭu:r ; à vá ti y é:t màlkótã:t!*

Dans cette transcription, pas un mot qui ne soit patois ; pas un non plus qui ne soit attesté au Canada. Les uns sont usités partout, d'autres sont rares, quelques-uns sont en train de disparaître ; mais tous ont été entendus dans nos campagnes.

Cependant, *ces phrases ne sont pas canadiennes*. Sur cent de nos paysans, pas un seul ne fera ce récit comme je l'ai écrit. C'est que le discours populaire, chez nous, n'est jamais entièrement dialectal. Ainsi, celui qui dira *barbis* ne dira peut-être pas *básie*, mais *perdue* ou *morte* ; un autre emploiera bien *arrachis*, mais *broussailles* au lieu de *fardoques* ; un troisième se servira du mot *rinquié*, mais non pas de *pourrillon*, qu'il remplacera par *morceau de bois pourri* ; et ainsi pour tous les mots que j'ai à dessein fait entrer dans l'exemple. Chacun des sujets à qui vous demanderez ce récit emploiera dix ou quinze mots patois ; mais les mots patois ne seront pas les mêmes dans toutes les versions ; de sorte que, pour retrouver le récit tel que je l'ai noté, vous devrez fondre ensemble toutes les variantes recueillies. Par exemple,

écoutez trois paysans prononcer les trois premiers mots : « Voilà ma brebis ». Il n'est pas probable que vous entendiez du premier coup : *vla má barbi*. Mais vous pourrez noter : 1° *vla mà brèbi* ; 2° *vòdla má brèbi* ; 3° *vòala mà barbi*. Dans chaque cas, un seul mot est dialectal ; mais en rapprochant les variantes, vous auriez les trois mots sous leur forme patoise en même temps que canadienne. Autre exemple : *gens* se prononce parfois *jā* (français), et parfois *jè* (picard), parfois *hā* (saintongeais), ou encore *hè* ; et ce dernier produit comprend ce qu'il y a de dialectal dans les deux autres.

Cet examen rapide suffit à démontrer que notre lexique se compose d'un vieux fond de français, avec, épars, des débris de patois, quelques produits indigènes, et près des villes des anglicismes.

Si de la lexicologie on passe à la phonétique, l'étude des sons conduit aux mêmes conclusions sur la nature de notre parler populaire. On aperçoit cependant une différence. Tandis que les substituts lexicologiques présentent, suivant les régions explorées, des variantes dont on pourrait peut-être faire une certaine distribution topogra-

phique, il n'en est pas de même des produits phonétiques : le vocalisme et le consonantisme offrent à l'observation, sur toute l'étendue du territoire, les mêmes phénomènes ⁽¹⁾. Il semble que, dans la fusion des parlers importés de France, les formes phonétiques aient plutôt persisté qui n'étaient pas tout particulièrement caractéristiques d'une province et se rattachaient à un type commun ; de là l'uniformité de notre prononciation. Aussi les produits canadiens qui ont été observés représentent-ils le parler moyen du peuple.

Essayons d'indiquer des rapprochements possibles entre quelques produits de l'*u* latin dans le français du Canada et dans les parlers du Maine, de la Normandie et de quelques autres régions.

Chacun de ces produits canadiens n'est pas nécessairement un *type* de formes similaires ; il se rencontre sans doute des séries de mots auxquels un même traitement est applicable, mais aussi des formes isolées.

1° (*e+*) *u*: ton. +*r* → *à*::

Securum → *sà:r* (= fr. *sûr*).

Cette réduction de la diphtongue ne se rencontre guère que dans la locution *sûr et certain*.

(1) Du moins là où l'influence de l'émigration acadienne ne s'est pas fait sentir.

Cf. les parlers normand, manceau, wallon et lorrain.

2° *u*: libre ton. → *u*.

gula → *gu'l* (= fr. gueule).

Tel est le sort de *u* libre en Bretagne et dans le Maine.

3° *u*: (+*n*, *m*) → *è*.

una → *è'n* (= fr. une).

luna → *là'n* (= fr. lune).

pruna → *prè'n* (= fr. prune).

pruna + *-arius* → *prè'nyé* (= fr. prunier).

communicare → *kòmè'nyé* (= fr. communier).

bruma → *brè'm* (= fr. brume).

pluma → *plè:m* (= fr. plume).

pluma + *-ittus* → *plè'mè't* (= fr. plumet).

includinem → *ã:klè'm* (= fr. enclume).

legumen → *légè'm* (= fr. légume).

et une longue série de formes similaires.

Même traitement dans les parlers du Bas-Maine, de la Normandie et de la Haute-Bretagne.

Dans le Bas-Maine, *humorem* → *imè:r*, comme au Canada.

4° *u*: (+*c*) entravé → *i*, *u*.

fructum → *fri*, *fru* (= fr. fruit).

fructum + -arium → *frityé, frutyé* (= fr. fruitier).

fructum + -aticum → *frità:j, frutà:j* (= fr. fruitage).

Dans une partie du Bas-Maine, on a le produit *i* ; dans un autre, *u*.

5° *u* + *l* en position → *ò*.

culcita + -ile → *kò'ti* (= fr. coutil).

pulmonem → *pò'mõ* (= fr. poumon). Etc.

Le Bas-Maine connaît *pòmònik*, employé, comme ici, pour *poitrinaire*.

Étudions encore quelques-uns des produits caractéristiques de l'*a* latin dans notre parler populaire. Nous verrons que tantôt l'évolution canadienne remonte directement au vieux français, tantôt à un développement dialectal parallèle.

1° *a* ton. + *l* → *é, è*.

qualem → *ké, kèl* (= fr. quel, quelle).

Ce produit, aussi pur phonétiquement que le produit français, est dialectal. Nous l'avons vraisemblablement reçu de la Normandie, du Maine ou de la Saintonge, où il existe encore ⁽¹⁾ ; cepen-

(1) On trouve *queu, queulx, queulle*, etc. dans les dialectes écrits, au XIII^e siècle. Du XI^e au XV^e siècle se produisit la vocalisation de l'*l* dans les groupes *él* et *èl* ; à cette époque, l'*e*

dant, nous aurions pu tout aussi bien le tirer nous-mêmes du français *quel*, mais non pas de *quel* prononcé à la moderne (*kèl*), car, par la vocalisation de la consonne finale, *quel* (*kèl*) eût donné *queau* (*kó*). Si *ké* est de fabrication canadienne, nous l'avons tiré de *quel* prononcé avec *é* fermé (*kél*). C'était probablement la prononciation en usage parmi les habitants de l'Ile-de-France qui émigrèrent au Canada ; au XVI^e siècle, en effet, et jusque dans le XVII^e, on prononçait fermé l'*e* de *quel* (*kél*) ⁽¹⁾. Et c'est à cette époque que se place le point de bifurcation de l'évolution française et de l'évolution patoise.

On sait du reste que l'*a* tonique libre (+*l*) a donné un *e*, indéterminé jusqu'au X^e siècle, fermé au XII^e, et qui ne s'est ouvert qu'au XVII^e. Rappelons encore que la chute de la liquide de *quel*, devant une consonne, est attestée dans la prononciation du XVI^e et du XVII^e siècle ; l'*e* étant alors fermé, *quel* devenait *ké*, produit populaire que l'on trouve encore chez le petit peuple au

fermé (+*l*+cons.) sorti de l'*a* tonique de *qualis* devait donner *æ*. (Voir SUCHIER, *les Voyelles toniques du vieux français*, trad. par Ch. Guerlin de Guer, Paris (Champion), 1896, p. 157.)

(1) Voir THUROT, vol. I, p. 55, et les grammairiens qu'il cite, SYLVIVS, MEIGRET et PÉLETIER.

milieu du XVIII^e siècle ⁽¹⁾ et aujourd'hui en Normandie.

Or, où le français classique ouvrait l'*e* et le français populaire laissait tomber l'*l*, le dialecte, au contraire, maintenait la voyelle fermée, vocalisait la consonne, et régulièrement de *kél* faisait *ké*. Le dialecte dut conserver d'abord la liquide même devant les mots commençant par une consonne, c'est-à-dire dans le cas où le français la laissait tomber ; de là la vocalisation.

Devant un mot commençant par une voyelle, pour éviter l'hiatus, on restitua à *ké* l'*l* qui s'y trouvait sous une autre forme. Exemple : *ké tã* (= fr. quel temps) ; *ké l òm* (= fr. quel homme). Que dans ce dernier exemple *l* soit intercalaire, la forme du pluriel porte à le croire : *ké z òm* (= quels hommes).

On pourrait faire une démonstration pareille sur *kèk* (= fr. quelque), *kœkè* (= fr. quelqu'un), *lèkèl* (= fr. lequel).

Quant au mouillement du *k*, la réduction de l'hiatus résultant de la vocalisation de l'*l* l'explique assez.

(1) Voir THUROT, vol. II, p. 140 ; DUEZ, BUFFIER, ANTONINI, MAUVILLON, etc. On disait, par exemple : *qué conte ! qué monstre !* pour « quel conte ! quel monstre ! » *Qué* s'entend aussi chez nous.

2° *a* ton. +*l* → -- *ó*.

ital. fanale → *fàno* (= fr. fanal).

germ. stal → *étó* (= fr. étal).

quintale → *kétó* (= fr. quintal).

canalis → *kàno* (= fr. canal).

animalis → *animó* (= fr. animal).

æqualem → *égó* (= fr. égal).

Hors le cas d'entrave, la vocalisation de *l* n'est pas française. L'adoucissement de *al* en *au* était cependant pratiqué dans le vieux français, et l'on en trouve de nombreux exemples jusque dans le XVII^e siècle. ⁽¹⁾

Nous pouvons donc tenir ces formes aussi bien du français que des patois.

3° *a* ton. (+labiale) → *è*.

labra → *lèvr* (= fr. lèvres).

De même : capra, crama, capum, amat, graphium, * grava, * accapat → *cèvr*, *krèm*, etc.

Phénomène de labialisation purement dialectal, qui paraît se rattacher aux patois du nord et du centre de la France. Ce peut aussi être le résultat

(1) TABOUROT, MELLENA, OUDIN, l'ACAD. en 1694 et en 1740, donnent *estau*; *journau* n'est disparu du dict. de l'Acad. qu'en 1762.

d'une nouvelle mise en marche de l'évolution interrompue dans le français.

4° a ton. libre (+r) → é:, à'è: (1)

patrem → pé:r, pâ'è:r (= fr. père).

mare → mé:r, mà'è:r (= fr. mer).

et les formes similaires.

Ces deux produits ne paraissent pas également répandus, et il serait peut-être possible d'en établir la topographie.

Quoi qu'il en soit, le premier (é:) représente l'étape française du XI^e au XVI^e siècle. L'e sorti de l'a libre latin devint en effet fermé à cette époque ; on prononçait alors *mér:r*, *pér:r*, etc. Ce n'est qu'au XVII^e siècle qu'il devint ouvert devant une consonne persistante (2), et encore l'e resta-t-il fermé dans bon nombre de mots jusqu'au milieu du XVIII^e siècle (3). *Père*, *mère* etc., ne sont donc que des formes françaises attardées.

(1) La diphtongue n'est pas très nette ; le premier élément tend à disparaître.

(2) PÉLETIER (1549) écrit par e fermé tous les mots en -ere : « père, mère, chère, clér, mér », etc. LANOUE (1596) fait de même. MEIGRET (1542) attribue « l'e clos » à *pere*, *mers*. OUDIN (1633) et CHIFFLET (1659) attribuent l'e ouvert aux mots en -ere, mais ils exceptent *père*, *mère*, *frère* et leurs composés.

(3) L'Acad., en 1740, écrivait *père* et *compère*, *amère* et *mère*, *chère* et *confrère*, etc.

L'autre produit (à'è:) est du patois pur.

Quelle est l'origine du son adventice à ? On est tenté d'y voir la conservation de l'a latin, et, en dressant le schéma de l'évolution, de placer le point de bifurcation de l'évolution française et de la patoise vers le V^e ou le VI^e siècle, à l'époque où l'a tonique libre était devenu *ae*, en passant par *aa*. En ce cas, nous aurions reçu *àè* directement de quelque patois ; car cette diphtongue était depuis longtemps perdue au XVII^e siècle. Mais il y faut plutôt voir le résultat d'une réflexion vocalique ; nous aurions opéré sur le moderne *père*. Dans le premier cas, *pàè:r* serait plus ancien que *pé:r* ; dans le second, beaucoup plus jeune et de provenance canadienne. La dernière hypothèse est la plus vraisemblable. Si on l'adopte, on aperçoit tout de suite que le canadien s'est développé parallèlement au normand, qui est arrivé à un résultat analogue, et l'on constate que, sur ce point du moins, notre parler populaire est bien vivant, car les sons segmentés et diphtongués, dit M. Guerlin de Guer, « sont caractéristiques d'un organisme linguistique en voie d'évolution ». Les phénomènes de réflexion vocalique, dit le même auteur ⁽¹⁾,

(1) *Atlas dialectologique*, p. 37.

« reposent sur une tendance générale de toute langue populaire bien vivante à émettre une majorité de sons allongés, puis segmentés et diphtongués, qu'elle préfère aux sons purs des langues fixées. Par exemple, un son *o*, qu'il soit de nature brève ou longue, de nature ouverte ou fermée, sera toujours, dans une langue littéraire, représenté par ce qu'on pourrait appeler, en musique, une note simple, sans harmoniques. Dans une langue populaire, il en est autrement. Ce même son, de qualité plutôt longue au point de départ de son évolution, laisse entendre, en même temps qu'un son fondamental, des harmoniques de ce son, tantôt à sa partie antérieure, tantôt à sa partie postérieure ; c'est-à-dire : *ò'ó*; *ó'ò*; et toutes les variétés de ces gammes. Du jour où le son se segmente de la sorte, l'évolution suivra son cours normal, jusqu'à modifier profondément le mot où il figure. »

Mais si le produit *à'è*: est en marche, vers quel phénomène s'achemine-t-il?... L'*a* tend à disparaître : l'évolution se ferait donc vers le français. ¶

Dans tous les cas, le canadien *à'è*: ne peut être que le descendant ou le frère du normand.

5° (pal. +) *a* ton. → *àè*, *æ*, *é*, *u*.

casa → *caè*, *caæ*, *caé*, *cu* (=fr. chez).

Il est assez remarquable que ce produit présente, complète et vivante à tous ses degrés, la gamme de la série antérieure labialisée.

L'évolution française de *casa* offre les formes attestées suivantes : *chiese*, *chiès*, *ches*, *chez*. Le produit canadien est dialectal. Cependant la prononciation *eæ* était, au XVII^e siècle, « très commune, mesme à la Cour » (1).

La chuintante initiale — à laquelle est probablement due la labialisation — indiquerait que *eæ* nous vient du centre de la France. (2)

6° *a+l* (+cons.) → *u*.

* *salcitia* → *susi's* (= fr. saucisse).

sal + *pulverare* → *supudré* (= fr. saupoudrer)

salvum → *su* (3) (= fr. sauf).

C'est encore un produit patois. Nous faisons subir à *a+u* (← *l* vocalisée) le traitement que le normand applique dans certains cas à la diphtongue *au*.

On pourrait donner d'autres exemples. Tous

(1) VAUGELAS, II, 162. CHIFFLET, sec. 3, par. 26. TH. CORNEILLE, II, 162. DE LA TOUCHE, 37.

(2) Voir ROUSSELOT ET LACLOTTE, p. 62.

(3) Dans « sauf votre respect ».

prouveraient que notre langage est un parler français mélangé de formes patoises.

* * *

Dans son ensemble, le parler du peuple canadien n'est donc pas à proprement dire *un patois* ; mais il est le résultat de la fusion de *plusieurs patois* différents, greffés sur du vieux français. Ce n'est ni du patois pur, ni du français littéraire, ni du français corrompu ; c'est, pourrait-on dire, du vieux français *patoisé*. *Archaisants* et *patoisants*, tels nous sommes. Et il n'y a là rien que de très honorable ; seuls sont tentés d'en rougir ceux qui ne savent pas ce qu'est le patois, qui ne connaissent de ce mot que le sens ironique et plaisant, et pour qui *patois* est synonyme d'argot ou de jargon. Le français littéraire n'est lui-même qu'un patois officiel.

On croit communément que les parlers provinciaux sont du français corrompu, et l'on hésite à reconnaître les larges bandes de patois qui brochent sur notre français.

Rappelons-le encore une fois, dialectes sortis en même temps du latin, le normand, le picard, le poitevin et le bourguignon ne le cédaient d'abord

à leur congénère, le français, ni en valeur littéraire, ni en influence. Le dialecte français finit par supplanter les autres ; la langue du roi devint la langue du royaume. Les dialectes provinciaux cessèrent d'être écrits ; depuis cette époque, on les appelle *patois*. (*Patrois, patrius sermo*, le langage du père, de la patrie.)

Ainsi les dialectes de la langue d'oïl sont devenus les *patois français* ; ceux de la langue d'oc, les *patois provençaux*.

Un patois est donc une langue, autrefois littéraire, qui n'est plus que parlée, mais qui n'en continue pas moins à évoluer, et plus naturellement, parce que plus librement.

Qu'au point de vue littéraire, le français soit aujourd'hui plus poli, plus raffiné que les parlers provinciaux, nul n'y contredit. Que ces derniers soient proscrits de notre littérature, c'est de quoi il faut avoir soin. Mais, pour être patois, un mot, s'il est bien venu, n'est pas moins bon français, au sens large et vrai de l'expression ; seulement il n'appartient pas encore, ou il n'appartient déjà plus au français classique, et c'est une distinction qu'il faut faire sans doute, mais par quoi, au point de vue philologique, les patois ne sont pas humiliés. Tout le

vocabulaire n'est pas dans les dictionnaires officiels, ni toute la langue dans les grammaires.

* * *

Il reste à dire un mot du langage des gens instruits, phonétique, lexique, morphologie et syntaxe. ⁽¹⁾

Le mélange des dialectes a singulièrement facilité l'évolution de notre parler vers le français classique. Broyées et confondues, les formes patoises ont perdu de leur vigueur naturelle ; déracinées, la sève leur a manqué. Tel mot normand, par exemple, perdu dans le français, n'a pas su toujours rester pur normand. Dans la fusion des parlers provinciaux et du français, les caractéristiques les plus considérables ont disparu, les cadres de la phonétique populaire ont été brisés. Il en est résulté un langage, moins intéressant peut-être au point de vue scientifique, mais qui se polit et se raffine plus vite. Quelques années seulement passées à la ville, et nos paysans ont presque perdu ce que Loysel appelait « le ramage de leur pays ».

(1) J'entends étudier le *parler moyen* des personnes instruites, non pas de celles qui ont une culture spéciale : celles-ci parlent en général un français très pur.

Quel langage parlent-ils alors ? C'est ce que nous allons voir.

Phonétique.—Les considérations précédentes s'appliquent surtout à la phonétique. Le paysan canadien n'a pas d'accent provincial distinct ; ou, si l'on veut, il a trop d'*accents divers*, pour qu'aucun d'eux soit apparent. Aussi perd-il, et dès les premières années de collège, le plus grand nombre des caractéristiques de la phonétique populaire. Au point de vue français, s'il fait des *fautes* de prononciation, l'homme instruit (et les femmes parlent souvent mieux que les hommes) n'a pas de *défauts* de prononciation. Il lui reste pourtant quelques souvenirs du parler maternel, souvent indéracinables : *è* pour *ê* (= fr. *un*), *é* pour *è* (= fr. *in*), *ʃ* et *ç* pour *t* et *d* (devant *i* ou *u*), une certaine mollesse d'articulation, une attaque de son indécise et manquant de netteté, et le peu de profondeur des inflexions vocales.

Lexique. — C'est le vocabulaire français, mais pauvre et imprécis, à peu près pur de patois, mais assez fortement archaïque, et mêlé, hélas ! d'anglicismes barbares. Dans le commerce et dans l'industrie surtout, l'anglicisme nous ronge ; c'est l'ennemi qu'il faut combattre. La presse introduit

même ces barbarismes dans nos campagnes ; heureusement, hors des villes, le mot anglais se francise le plus souvent : de *round-house*, le paysan a vite fait *rō:dus*.

Morphologie. — Dans la bouche des gens instruits, la morphologie est absolument française. Ainsi, les prétérits en *i*, répandus dans les campagnes, sont inconnus dans les villes.

Syntaxe. — Les tournures sont parfois imitées de l'anglais ; mais le plus souvent, elles sont françaises, quoique peu soignées, et encore moins variées.

* * *

Je n'ai voulu qu'orienter les recherches, poser la question, et indiquer quelles influences paraissent avoir agi sur notre parler. Pour l'instant du moins, il serait téméraire d'être plus affirmatif. Plus tard, d'autres mieux informés diront plus exactement quelles sont les caractéristiques du franco-canadien.

LES FORMES DIALECTALES DANS LA LITTÉRATURE CANADIENNE

Dans une étude sur la nationalisation de notre littérature, un écrivain, des plus brillants parmi nos conférenciers, des plus habiles parmi nos critiques, a dit comment « il ne faut pas égarer sur des sujets étrangers, ou gêner par des procédés exotiques notre littérature canadienne », et que celle-ci, pour valoir quelque chose, doit être nationale.

Dans cette substantielle étude, M. l'abbé Camille Roy définit clairement ce qu'il faut entendre par notre « autonomie littéraire », et trace, dans ses grandes lignes, le programme de l'œuvre qu'à faute d'expression meilleure on appelle la *nationalisation* de notre littérature. Il s'applique surtout à démontrer — à quoi il réussit — que le premier soin de nos écrivains devrait être de choisir des « sujets où l'esprit canadien pût s'affirmer avec plus de personnalité », de puiser leurs inspirations dans la nature, dans la vie, dans l'âme canadiennes.

Mais au choix du sujet ne s'arrête pas le problème de la décentralisation littéraire, M. l'abbé

Roy le fait bien entendre. Il faut aussi considérer la forme, et spécialement le vocabulaire.

Puisque nos efforts tendent à bâtir une littérature nationale, la forme de cette littérature, d'abord et essentiellement française, ne devrait-elle pas être en même temps et accidentellement canadienne ? tenant par racines au vieux sol gaulois, ne devrait-elle pas, par ses fruits, fleurir bon notre terroir ?

On reconnaît chez tel ou tel poète de France des traces de provenance normande, picarde, bretonne... Pour décrire, par exemple, la Provence, « le pays de l'aveuglante lumière, la terre parfumée où chante le cigale », le poète provençal emploie des mots inconnus hier et dont s'enrichit aujourd'hui la langue classique, des mots « évocateurs de soleil, de lumière et d'exubérance ». Quand un Lapaire regrette « la plaine, les prés ombragés d'ormeaux, les bois de chênes, les petits cours d'eau qui semblent dormir sous les saules, tout le charme accueillant du pays berriaud », il trouve dans le patois de sa patrie des expressions sans appareil, familières, simples et douces, où transparaissent les humbles horizons de chez lui, « avec leurs clochetons branlants et leurs petites maisons toutes bleues sous le clair de lune ». Faut-il chanter les verts pâturages, les falaises escarpées, les landes brumeuses de la

Normandie, et la personnalité très marquée de ses habitants ? Levavasseur, Glatigny, Jean Revel, Féret, Frémine, et d'autres, savent emprunter au savoureux dialecte normand des mots qui peignent au vif les mille aspects du terroir natal et font revivre « la vieille province avec ses légendes, ses coutumes, ses sentiments intimes et son tour d'esprit ». Il faudrait parler de même de tous les poètes régionalistes : pour aimer mieux la grande patrie, ils chérissent la petite ; pour enrichir la langue, ils puisent à pleine plume dans les patois. Et continuellement ils introduisent dans le français des éléments de leurs parlers maternels : mots rabelaisiens de la Saintonge, vieux mots pittoresques du Poitou, mots colorés de la Bourgogne, mots de la Bretagne et du Maine, de la Guyenne et du Rouergue, de la Flandre et de la Picardie, de la Beauce et de l'Anjou, de la Gascogne et de l'Auvergne... Ces écrivains régionalistes, qui tirent des dialectes provinciaux les vocables dont les dictionnaires classiques ne fournissent pas les équivalents, ont vraiment le sens phonétique et le sens poétique de la langue. Au lieu d'entraver la vie des mots, ils se constituent les conservateurs de la tradition française, « les tuteurs de notre conscience linguistique, les gardiens de notre beauté verbale ».

Pour que la langue ne se déforme pas, ils la laissent se transformer.

Et rien n'est plus légitime, plus conforme au génie du français, que ce mouvement qui sans cesse fait tomber dans le vocabulaire officiel les produits du langage populaire.

Une langue doit se renouveler par le continuel mouvement de ses formes. Les mots naissent, vivent et meurent. Or, c'est le peuple qui leur donne la vie, et c'est trop souvent les littérateurs qui les tuent. Quand une fois l'orthographe des académies s'est emparée d'un mot, elle le fixe dans sa forme écrite, et le mot court le risque de ne changer plus, et de s'user, et de mourir, à moins qu'un écrivain de génie ne trouve le biais de lui donner comme une vie nouvelle, ou mieux encore, que le peuple ne le reprenne, ne le replonge dans le creuset où s'épure le métal des langues, ne le forge et ne le façonne à neuf, ne le rende enfin au lexique littéraire, ressuscité presque, en tout cas restauré, rajeuni.

Le peuple étant donc le créateur des mots, le forger des langues, le père légitime des vocables bien venus, c'est dans le vieux fond toujours mouvant, toujours vivace, toujours fécond, de son vocabulaire que l'officielle littérature doit prendre

les expressions dont elle veut enrichir son patrimoine verbal. C'est ainsi que la langue française a emprunté les mots *limousine*, *champsis*, *charotte*, au patois berrichon ; *abeille*, *cadenas*, *rossignol*, au provençal ; *écaille*, *fabliau*, *camperche*, au picard ; *bruman*, *cage*, *caillou*, au normand... Et ces mots, issus du sol et de la race, elle les a enregistrés dans son dictionnaire, elle en a composé son lexique.

Pourquoi n'emprunterait-elle pas aussi quelques mots au franco-canadien ? Puisque les écrivains de France font entrer dans la langue maintes expressions propres à leurs petites patries, puisque ce droit leur est reconnu et que l'Académie même sanctionne ces apports à l'idiome national, pourquoi nous, les Canadiens, n'apporterions-nous aussi au vocabulaire français les mots qui disent le mieux les choses de chez nous ?

Répondre à cette question, c'est en examiner deux autres : la langue française a-t-elle besoin de nous emprunter quelque chose ? et avons-nous quelque chose à lui prêter ?

La langue française a-t-elle besoin de nos mots populaires ?

Sans doute, elle n'en a que faire pour parler des choses qui ne concernent pas la vie canadienne —

encore que nous pourrions lui prêter notre « patinoir » pour remplacer son *skating*, et lui apprendre à conserver « fumoir », qui est en train de disparaître devant *smoking room*. Mais puisque nous voulons créer une littérature qui traduise notre pays, notre âme, demandons-nous si la langue française a bien tout ce qu'il faut pour exprimer notre âme, notre pays. Si je veux parler d'une *bordée* de neige, et d'une *sucrierie*, et d'une paire de *raquettes*, et d'une *batture* de glace, et des *balises* de nos chemins d'hiver, et d'un *casseau de tire*, et d'une *clôture d'embaras*, et d'une *traîne sauvage*, et de *souliers mous*, etc., comment pourrai-je le faire convenablement, avec les seuls vocables du dictionnaire académique ?

Il y a vraiment des choses qui ne sont pas de la France mais qui sont du Canada, et pour les dire, des mots canadiens que la langue française ne connaît pas. Comment donc mettre dans nos livres notre histoire, nos légendes, nos mœurs, notre vie, si d'abord nous rejetons les mots les mieux imprégnés de l'esprit canadien ?

La langue française ne connaît pas le mot *poudrerie* : les Français ne connaissent pas la chose ; pour parler d'une *poudrerie* canadienne, faudra-t-il employer une longue périphrase ? Quand les Fran-

çais ont voulu nommer le vent du nord-ouest, qui souffle dans la vallée du Rhône, ils ont emprunté aux parlers du midi le mot *mistral*, et le mot *mistral* a reçu le droit de cité. Demandez donc à un Parisien de nommer ce que nous appelons une *ceinture fléchée* : il inventera peut-être un mot, mais ce mot ne vaudra pas le nôtre, car de deux expressions pour désigner une même chose, l'une créée par le peuple, l'autre forgée par un lettré, la première sera toujours la meilleure. Le mot, cet « objet d'art », ne peut être un produit de laboratoire.

N'attendons pas que nos cousins de là-bas se mettent en travail pour inventer des mots à notre service. Comment nommeraient-ils ce qu'ils ne connaissent point ? Du reste, un mot ne s'invente pas.

En vérité, il nous appartient de nommer les choses du Canada, et notre parler populaire a les expressions qu'il faut.

Pourquoi tant de scrupules ? La langue française est pleine de mots empruntés directement aux parlers étrangers. Elle a pris à l'allemand *flamberge*, *sabre*, *vampire* ; au celtique moderne, *biniou*, *menhir*, *dolmen* ; à l'anglais, *beaupré*, *ballast*, *tonnage* ; au nordique, *tribord*, *vague*, *hauban* ; au néerlandais,

dais, *campuse, dune, flibustier* ; à l'italien, *campagne, dessein, désastre* ; à l'espagnol, *alcôve, cannibale, moustique* ; au portugais, *acajou, bayadère, bambou* ; au roumain, *hospodar, vayvode, keroutsa* ; aux patois de la Suisse romande, *avalanche, chalet, glacier* ; au slave, *calèche, polka, esclave* ; à l'arabe, *alambic, bazar, orange* ; au turc, *colbac, cravache, divan* ; au persan, *babouche, caravane, châte* ; aux langues de l'Inde, *avatar, palanquin, véranda* ; à celles de l'extrême orient, *bonze, jonque, thé* ; au malais, *gutta-percha, kanguroo, rhum* ; aux langues africaines, *baobab, chimpanzé, zèbre* ; aux américaines, *caïman, manitou, maïs, etc., etc., etc.*

Tous les étrangers auraient donc le droit de prêter des mots au français, et nous seuls, Normands, Picards, Manceaux, Berriards, Poitevins et Bourguignons du Canada, Français du Canada, nous qui avons conservé le parler ancestral, l'ancien dialecte de l'Ile-de-France, avec, brochant sur le vocabulaire classique, les formes patoises les plus légitimes, serions exclus de ce concours des peuples à l'enrichissement d'une langue qui est nôtre, et qu'on a appelée « la langue humaine » ? A coup sûr, nous sommes, autant que ces messieurs de l'Afrique et de l'Asie, habiles à donner au français des mots conformes à son génie. La plus fruste de nos

vieilles expressions a meilleure forme encore que les féroces assemblages de consonnes fournis par l'allemand et l'anglais.

Mais les mots nécessaires sont-ils les seuls qu'il est désirable de voir entrer dans la langue ?

La langue française est riche, dira-t-on, et à moins que ses ressources linguistiques soient prises au dépourvu, ne lui faisons pas l'aumône.

Cela serait juste, s'il s'agissait d'emprunts à la langue anglaise ou à quelque autre idiome étranger ; mais à l'endroit du franco-canadien, issu des dialectes du nord, de l'ouest et du centre, il n'en va pas de même ; en puisant à cette source, la langue française se nourrirait encore de sa propre substance, se renouvellerait à même son propre fond, userait de ses propres forces linguistiques.

La langue française est riche ; mais, parce qu'elle est riche, il lui avient de posséder le superflu. C'est un luxe légitime pour une langue que d'avoir deux termes pour désigner une même chose, des « mots de rechange », disait Ronsard.

Tout en retenant les expressions françaises, et pour marquer de ces nuances légères qui font le charme et la précision du discours, combien de mots franco-canadiens, pittoresques et pleins de sens, nous pourrions employer !

Vous connaissez les locutions à *la brunante*, un *clair d'étoiles*, une *rochère*, *sauter les rapides*, un *chemin de sortie*, une *pagée* de clôture, un *brûlé*, le *temps des bandons*, la *brimbale* d'un puits, prendre *de la mie* en labourant, la *blonde* d'un amoureux, *être à la hache*, les *tintons* d'une cloche, la terre qui *se ferme* à l'automne, les blés qui sont *clairauds* ou qui viennent à *pleines clôtures*... Cela sonne-t-il à vos oreilles comme de l'iroquois? cela n'est-il pas plutôt d'excellent français? et dans un récit, cela n'aurait-il pas de l'adon?

A côté du paysan français en limousine, l'habitant canadien en capot d'étoffe du pays, en vérité, ferait une figure assez avenante.

Nous avons de vieux mots, dont se servirent Montaigne, Marot, Ronsart, et que la langue classique a laissés tomber... Pourquoi donc hésiterions-nous à employer, quand cela s'adonne, des expressions comme à *coup*, à *cœur jeun*, *barre du jour*, *amain*, *alis*, *accordant*, *agès*, *braverie*, et... *s'adonner*?

Nous avons aussi hérité de nos pères, émigrés des provinces, des mots patois qui ont vraiment bon air... Pourquoi rougir d'expressions comme *étamperche*, *avenant*, *achaler*, *cintre*, *about*, *batterie*,

tasserie, engranger, clairons des nuits d'hiver, cousins du pain bénit ?

Quelques formes et quelques acceptions nous sont peut-être propres. . . Pourquoi ne pas accorder pareillement le droit de cité à *batte-feu*, à *épluchette*, à *écorchis*, à *achalerie*, à *solage*, par exemple, et avec le sens que nos gens leur attribuent, aux mots *habitant*, *cabrouet*, *casque*, *char*, *lisse*, *claque*, *corvée*, *berline*, *calèche*, *carriole*, *revolin* ?

Ne demandons pas si le franco-canadien a quelque chose à prêter au français ; demandons plutôt quelle part de ses richesses est la mieux assortie à notre dessein.

Je ne fais pas ici le compte de nos mots populaires les plus dignes de figurer dans le lexique de notre littérature. Le choix en ressortit surtout aux écrivains. Ceux-ci devraient s'appliquer à faire le départ du médiocre et du bon dans le parler du peuple, et, dans leurs œuvres, en employer sans crainte les formes du meilleur aloi, les plus légitimes et les mieux venues.

C'est pour leur faciliter ce triage que la Société du Parler français tâche, dans ses études, à retracer la vie des mots qu'elle relève. Elle amasse des matériaux pour établir un glossaire du franco-canadien ; elle rêve en même temps un diction-

naire du français à l'usage des Canadiens, dictionnaire des mots de la langue académique, et aussi des bons mots canadiens-français, produits de notre crû ou formes dialectales anciennes, mais d'où sera banni tout anglicisme qui n'est pas absolument nécessaire, qui ne prend pas au dépourvu les ressources linguistiques de la langue, ou qui résiste à la francisation. Quand ce dictionnaire aura paru, s'il est bien fait, peut-être nos écrivains seront-ils moins timides et plus curieux d'être canadiens jusque dans leur vocabulaire. Les Français eux-mêmes ne tarderont pas à enregistrer aussi nos vocables dans leurs lexiques, d'abord avec la mention « usité au Canada », puis simplement comme autant de mots français.

Ce dictionnaire n'est pas fait encore ; mais nous ne croyons pas qu'il soit téméraire de l'entreprendre. L'exécution en sera lente peut-être ; il n'importe. L'œuvre est bonne, c'est assez. Essayons de greffer sur le vieux tronc du français une tige canadienne, pleine de sève, saine, vigoureuse, et espérons aussi longtemps qu'il faudra. Si le succès se fait attendre, si nous ne voyons pas nous-mêmes s'ouvrir les feuilles et croître les rameaux du nouveau sujet, nous nous consolerons en disant, comme *le vieillard aux trois jeunes hommes* :

Nos arrière-neveux nous devront cet ombrage.

LE GENRE DES NOMS COMMUNS

Le parler populaire du Canada français altère le genre d'un certain nombre de noms communs, faisant les uns du féminin, les autres du masculin, en dépit de l'usage.

L'objet de cette étude est à la fois de signaler les plus considérables de ces altérations et d'en chercher la raison. Ces phénomènes morphologiques, en effet, se peuvent expliquer ; les causes qui les produisent sont aujourd'hui connues.

Avant d'aborder l'étude de notre parler populaire, on aimera peut-être à se rappeler quelques notions élémentaires sur l'origine et les causes de variation des genres en français.

La distinction entre les genres, dans les langues romanes, est de nature purement formelle, sauf dans les noms de personnes et d'animaux, où elle a une signification intrinsèque, le genre répondant dans ce cas à une idée de sexe.

Le latin avait trois genres : le *masculin*, le *féminin* et le *neutre*. A l'époque romane, le neutre

disparut. Or la plupart des neutres latins passèrent dans le gallo-roman, et par là dans le français, sous la forme du singulier, assez semblable à celle du masculin ; ceux-là devinrent masculins : *donum*, n. s. → *don*, m. s. D'autres furent adoptés par le gallo-roman sous la forme du pluriel, semblable par la terminaison en *-a* au singulier féminin de la 1^{re} déclinaison ; ces derniers devinrent habituellement féminins : *pira*, n. pl. → *poire*, f. s. ⁽¹⁾ C'est ainsi que le neutre singulier *folium* avait donné en vieux français le masculin *li feuil*, et que le neutre pluriel *folia* donna le féminin singulier *la feuille*. De même, *granum*, n. s. → *grain*, m. s., et *grana*, n. pl. → *graine*, f. s. ; *filum*, n. s. → *fil*, m. s., et *fila*, n. pl. → *file*, f. s. A une certaine époque, le vieux français a voulu rendre le genre masculin aux noms féminins sortis de neutres pluriels ; de là, les variations dans le genre de certains mots, comme *étude*, *espace*, *évangile*, *foudre*, *œuvre*, *orgue*, etc. Quant aux noms masculins ou féminins en latin, le genre étymologique a généralement persisté en français : *murus*, m. → *mur*, m. ; *mortem*, f. → *mort*, f.

(1) Abréviations : n. = neutre ; m. = masculin ; f. = féminin ; s. = singulier ; pl. = pluriel.

C'est ce qu'explique Meyer-Lübke en quelques mots très clairs : « En général les mots romans ont le même genre que les mots latins, avec cette restriction que les neutres, la plupart du temps, à cause de leur similitude presque complète de forme avec les masculins, en ont adopté le genre, et que, lorsqu'il s'opère un changement de genre, ce n'est au fond rien autre qu'un changement de suffixe ou un changement de thème. » ⁽¹⁾

Mais diverses causes troublantes ont traversé ces règles générales, de sorte que tel mot qui étymologiquement devait être masculin est devenu féminin, et que tel autre régulièrement féminin a été fait du masculin.

Parmi ces causes de trouble, la philologie a reconnu et déterminé :

1° *L'influence d'une double forme étymologique.*— Par exemple, *formicum*, n., avait donné le *fourmi*, m. ; mais *formicam*, f., existait aussi et *fourmi* est devenu féminin.

2° *L'action de la terminaison.* — Féminine, la terminaison tend à donner aux substantifs le genre féminin ; masculine, le genre masculin. La désinence *-e* peut venir de l'*a* final latin de la première

(1) *Grammaire des Langues romanes*, tome II, *Morphologie*, art. 362, p. 448 de la traduction Doutrepoint.

déclinaison, et dans ce cas le genre est étymologique : *rosa*, f. → *rose*, f. ; -e peut aussi être euphonique, et le genre alors n'est pas régulièrement tiré du latin : *rythmus*, m. → *rime*, f. L'action de la terminaison masculine est la moins énergique.

3° *L'action de la voyelle initiale.* — L'éliision de l'article et la liaison de l'adjectif devant les noms commençant par une syllabe pure ou inverse ne laissent pas distinguer les deux genres ; de là, la tendance populaire à faire ces noms du féminin. Dans la langue classique, cette action ne se fait guère sentir isolément : elle vient plutôt à l'aide de la terminaison féminine pour déterminer un changement de genre : *opalus*, m. → *opale*, f. Dans les parlers populaires, la voyelle initiale exerce son influence même sur les mots à terminaison masculine. (1)

4° *L'influence analogique.* — Un substantif rappelle par sa forme, par le suffixe qui le termine, par sa fonction, un autre mot d'un genre différent ; il prend le genre de celui-ci : c'est l'influence des formes analogues (*front*, f. en latin, devenu masculin par analogie avec *pont*, *mont*, etc.), des suffixes

(1) Voir DARMESTETER, *Cours de Gramm. hist.*, 2e partie, p. 53 ; G. de GUER, *le Parler pop. dans la Commune de Thaur* p. 147.

(*art*, f. en vieux français, devenu masculin par analogie avec le suffixe *-art*), et des termes voisins (*minuit*, f. encore au XVII^e siècle, devenu masculin par analogie avec *midi*).

5° *L'action syntactique*. — L'ellipse d'un substantif change parfois le genre d'un autre substantif auquel le premier, sous-entendu, se rapporte : *la fête de tous les saints = la Toussaint*. Le sexe sous-entendu produit le même effet : *mon cher enfant*, m., *ma chère enfant*, f.

6° *Le retour au genre latin*. — Ce retour, qui s'est fait pour certains mots à la fin du moyen âge, a été l'œuvre des savants. Cette cause n'a donc aucune influence sur les parlars populaires.

Il n'en est pas ainsi des autres causes troublantes, et les altérations de genre faites par le peuple se rattachent à l'une ou à l'autre. C'est ce rapprochement que je voudrais faire en étudiant quelques-uns des mots auxquels le peuple canadien-français attribue un genre qu'ils n'ont pas dans le français littéraire d'aujourd'hui.

Remarquons-le d'abord, les influences énumérées sont de deux sortes. Les unes, qui se rapportent aux formes latines, aux doubles étymologies, à la confusion du féminin singulier et du neutre pluriel, n'ont pu s'exercer directement sur notre parler ;

les autres, l'action des initiales et des terminaisons, l'analogie, l'action syntactique, sont toujours actives, et les altérations qui leur sont dues ont pu se produire au Canada. Lors donc qu'on explique par les premières quelque changement de genre, cela suppose que le passage d'un genre à l'autre s'est fait dans le vieux français ou dans les patois des provinces, avant le XVIII^e siècle, et que nous avons reçu de nos pères ces archaïsmes, classiques ou dialectologiques. Quant aux influences de la deuxième catégorie, il n'en est pas de même ; sans doute, les altérations qui en résultent peuvent nous être venues de France ; mais elles peuvent aussi être d'origine canadienne. On constate en effet que les altérations de genre non attestées dans le vieux français ou les patois se rapportent plutôt à quelque-une de ces influences toujours vivantes qui s'exercent encore sur notre parler.

C'est pourquoi j'ai pris soin de marquer dans les listes suivantes, d'un astérisque (*) les noms dont le genre canadien est attesté dans l'ancien français, et d'une croix (†) ceux qui sont aussi de ce genre dans les parlers populaires de France.

I—Substantifs masculins (féminins au Canada)

<i>âge</i> * †	<i>étang</i> †
<i>air</i> †	<i>examen</i>
<i>almanach</i>	<i>exemple</i> * †
<i>amiante</i>	<i>évangile</i> *
<i>arc</i>	<i>gages</i>
<i>arc-en-ciel</i>	<i>hiver</i> †
<i>argent</i> †	<i>honneur</i> *
<i>autel</i>	<i>horoscope</i> *
<i>balustre</i> *	<i>hôtel</i>
<i>bol</i> †	<i>incendie</i> *
<i>char</i> * †	<i>intervalle</i> *
<i>cigane (cigare)</i> * †	<i>légume</i> †
<i>couple</i>	<i>lèze (lé)</i> †
<i>échange</i> *	<i>orage</i> * †
<i>éclair</i>	<i>organe</i> *
<i>élan</i>	<i>orteil</i>
<i>emplâtre</i> *	<i>ouvrage</i> * †
<i>esclandre</i> *	<i>plaine (plane)</i> † (1)
<i>espace</i> * †	<i>poison</i> * †
<i>esquelette (squelette)</i> * †	<i>soucisse (sourcil)</i> * †
<i>été</i> *	

Classons ces 41 altérations de genre d'après les causes qui ont pu les produire.

(1) *Platane* est fém. en normand.

1° *L'influence d'une double forme étymologique.*

Je ne sache pas que le substantif *arc* ait jamais été féminin en français, et l'on pourrait en expliquer le genre canadien par l'action de la voyelle initiale.

Mais c'est plutôt, semble-t-il, l'influence d'une double forme étymologique qui détermine le féminin de *arc*, bien que l'action sur notre parler en ait été secondaire et se soit fait sentir par l'intermédiaire d'un produit français. En effet, le français *arc*, m., ← *arcum*, et *arche*, f., ← * *arca*. Nous confondons ces deux produits, autrefois synonymes ⁽¹⁾, et nous les faisons tous deux du féminin.

A l'influence des formes étymologiques doubles, se rattache la confusion du neutre singulier et du neutre pluriel. *Char* peut être placé dans cette série. *Carrum*, n. s., a donné *char*, m. s. ; *carra*, n. pl., donnait, en vieux français, le pluriel *charre* ⁽²⁾. Cette forme du pluriel, caractérisée par l'addition d'un *e*, ne s'est pas développée en français ⁽³⁾ ; mais le produit du neutre pluriel a plutôt été pris pour un féminin singulier. C'est ainsi que *graine* (← *grana*, n. pl.), qui étymologiquement serait le pluriel de *grain* (← *granum*, n. s.), est un substantif

(1) GODEFROY.

(2) « Cinquante *carre* qu'en fera charier. » (Roland, v. 131.)

(3) *Mil* et *mille* en sont des débris.

féminin. On trouve en effet *charre*, f. s., dans le vieux français, au sens de *charretée* ⁽¹⁾. *Charre* est encore féminin en Touraine au sens de *charrette* ⁽²⁾, et en Poitou au sens de bac pour transporter les charrettes et d'ouverture pratiquée dans une haie pour les laisser passer. ⁽³⁾

C'est encore à la confusion de l'étymologie par les neutres singuliers : *emplastra* — *emplastrum*, *scandala* — *scandalum*, *spatia* — *spatium*, *evangelia* — *evangelium*, *exempla* — *exemplum*, *incendia* — *incendium*, que le vieux français a dû les féminins *emplâtre* (fém. quelquefois au XVII^e et au XVIII^e s.), *esclandre*, *espace* (fém. au XVI^e s.), *évangile*, *exemple* et *incendie*. *Évangile*, par exemple, tiré du n. pl. *evangelia*, et d'abord féminin ⁽⁴⁾, est devenu masculin d'après le n. s. *evangelium* au XVI^e s. ; *exemple*, *espace* et *emplâtre* ont eu le même sort ; *incendie* avait pour synonyme dans le vieux français *incension*, f. ⁽⁵⁾

(1) GODEFROY, *Lexique*. — DU CANGE, *Gloss. lat.*, Vo *Por-nilia*, t. III, p. 372, col. I.

(2) LA CURNE, Vo *Charre*.

(3) FAVRE, *Gloss. du Poitou*, 79.

(4) DARMESTETER, *Cours de Gram. hist.*, *Morphologie*, p. 45.

GODEFROY.

(5) GODEFROY.

Ces vocables, tous à initiale vocalique et à terminaison féminine, ont facilement conservé chez nous le genre féminin qu'ils avaient autrefois.

2° *L'action de la terminaison.*

L'action de la terminaison a été assez forte pour rendre féminins en vieux français les noms suivants : *âge*, des deux genres au XVII^e siècle ⁽¹⁾ ; *échange* ; *squelette*, féminin quelquefois au XVII^e siècle ; *horoscope*, masculin depuis le XVIII^e siècle seulement, des deux genres avant cette époque ; *orage*, souvent du féminin au XVII^e siècle ⁽²⁾ ; *organe* ; *ouvrage* ⁽³⁾ ; *intervalle*, d'abord du féminin, puis d'un genre douteux au XVII^e siècle, masculin depuis cette époque seulement ; *balustre*, fém. au XVII^e s. ; *sourcille*, forme de *sourcil* en vieux français ⁽⁴⁾.

Notre parler fait encore tous ces noms du féminin ; il y ajoute : *gages* (le vieux français avait *gagie*, féminin), *cigare* (féminin dans Chateaubriand et encore aujourd'hui dans le Midi de la France), *légume*. *Légume* a été emprunté au latin *legumen* ; *legumen* avait gardé le genre neutre dans le gallo-roman et avait d'abord donné *leün* ; le peuple en

(1) « Cette âge ferrée ». (MALH., *les Larmes de saint Pierre*, v. 14.) Voir MÉNAGE, *Observ. sur Malh.*, p. 228.

(2) « Cette diablesse d'orage ». (SÉV., 24 juillet 1694.)

(3) « Ouvraigne, s. f. » (GODEFROY, *Lexique*.)

(4) GODEFROY.

France fait *légume* du féminin, comme si le latin populaire avait fait *legumen* du masculin et avait dit à l'accusatif *leguminem* ; cette dernière forme eût donné régulièrement un féminin *légume*.

3° *L'action de l'initiale.*

La voyelle initiale rend féminin chez nous, quelques mots à terminaison masculine : *air*, *almanach*, *autel*, *éclair*, *élan*, *étang*, *hiver* ⁽¹⁾, *hôtel*, *orteil*, *examen*.

Sur *examen*, il faut faire la même remarque que sur *légume* : nous le traitons comme si la 3^e déclinaison à radical terminé par *n* ne se fût pas maintenue dans sa forme classique de l'accusatif jusqu'au gallo-roman.

4° *L'influence analogique.*

Couple, au sens de mâle et femelle, devient féminin d'après *couple*, au sens de réunion accidentelle de deux choses de même nature. *Couple* (← *copulam*, f.), féminin d'abord, était bientôt devenu masculin ; au XVI^e siècle, le mot est des deux genres ; au XVII^e, plusieurs grammairiens hésitent encore à déterminer l'emploi du masculin et du féminin.

(1) Le vx franç. avait *hivernée* = saison d'hiver. (GODEFRÓY, *Lexique*.)

Le genre de *bol* est sans doute analogique et emprunté au terme voisin *tasse*, f.

Été (← *ætatem*, f.) subit encore l'influence du suffixe féminin *-tatem* = -té (f.). Ce mot avait d'abord gardé le genre latin ; il n'a été fait du masculin, en français, que d'après *hiver* ; mais nous avons vu que le substantif *hiver*, chez nous, est féminin.

Le suffixe masculin *-orem* a formé en gallo-roman des noms abstraits féminins, sous l'influence du suffixe féminin *-ura* = *-ure*. Au XV^e siècle, on voulut rendre aux noms en *-eur* le genre latin ; mais plus tard, ces noms redevinrent féminins, sauf *honneur*, *déshonneur* et *labeur*. *Honneur* a gardé chez nous le genre que ce mot avait en français avant le XV^e siècle.

Poison (← *pozionem*, f.) était féminin en vieux français comme en latin. Ce genre nous a été transmis et s'est conservé, peut-être sous l'influence de *boisson*. ⁽¹⁾

5° *L'action syntactique.*

Le genre féminin d'*amiante*, dans notre parler populaire, peut être rattaché à l'action de la termi-

(1) « Donner de la poison. » (MALHERBE, *Bienf. de Séné-que*, III, 24.)

naison. Cependant, il y a aussi action syntactique par l'élosion du substantif féminin *pierre* : *la* (pierre) *amiante*.

Le genre féminin de *lèze* (pour *lé*) peut-il se rattacher à l'ancienne fonction du mot? *Lé* vient de *latum*, et était autrefois adjectif : *une étoffe lée* = une étoffe large. Ou faut-il y voir l'influence analogique de *largeur* ?

II—Substantifs féminins (masculins au Canada)

<i>âcre</i> *	<i>erreur</i> * †
<i>ancre</i> *	<i>garantie</i>
<i>auge</i> *	<i>garde-robe</i> *
<i>caution</i>	<i>guide</i> (harnais) †
<i>collation</i>	<i>nuée</i>
<i>créosote</i>	<i>offre</i> *
<i>échappatoire</i>	<i>oie</i> * †
<i>écritoire</i>	<i>ride</i>
	<i>tarière</i> * †

1° Il faut peut-être rattacher le genre masculin archaïque de *âcre* (← *acra*, *acrūm*) et de *auge* ⁽¹⁾ (← * *alviam*, *alveum*), à l'influence de la double forme étymologique.

(1) Masc. dans Cotgrave.

2° La terminaison masculine a déterminé le genre populaire masculin de *collation* ⁽¹⁾, à moins que ce soit l'influence analogique de *repas, dîner, souper, déjeuner*.

Offre, masculin en vieux français, des deux genres au XVI^e et au XVII^e siècle, est féminin depuis le XVIII^e. Le genre masculin a vieilli, en français, sous l'action de la terminaison ; mais il est resté dans notre parler populaire, qui considère, et avec raison, *offre* comme substantif verbal d'*offrir*. Le vieux français avait aussi le masculin *offrement* = action d'*offrir* ⁽²⁾.

3° *Ancre, créosote, échappatoire, écritoire, ride, nuée, garantie* et *caution*, sont devenus masculins d'après des termes voisins ou analogues : *chancre, créosol, subterfuge, pupitre, pli, nuage, garant*. *Ancre* a été masculin au XVI^e siècle et au XVII^e ; *écrioire*, qui vient d'un masculin latin (*scriptorium*), a été fait féminin en français à cause de sa terminaison.

Oie (← *auca*, dérivé de *avis*) a-t-il subi l'influence analogique d'*oiseau* ? ou le genre masculin qu'il prend dans notre parler populaire vient-il du

(1) Quelques-uns disent aussi *ce maison* pour *cette maison* ; *maison* est masc. dans Villhardouin.

(2) GODEFROY, *Lexique*.

sexe sous-entendu?... En tout cas, La Fontaine l'a fait du masculin ⁽¹⁾.

Tarière est une altération du vieux français *tarere* ou *tarare* (← *taratrum*), qui était masculin. Le suffixe *-ière*, se substituant à la terminaison *-ere*, a déterminé le genre féminin du mot. Nous avons conservé le genre étymologique (le masculin) ; peut-être l'analogie avec *taraud*, m., autrefois synonyme de *tarière* ⁽²⁾, y a-t-il contribué.

Guide, pièce du harnais, est resté masculin dans le parler populaire, sous l'influence du même mot, masculin dans les autres sens.

Quant à *erreur*, ce substantif, masculin en latin, était devenu féminin en français ⁽³⁾, puis masculin au XV^e siècle, pour redevenir féminin ⁽⁴⁾. Cette dernière évolution ne s'est pas faite dans le parler populaire : *erreur* y est resté masculin. Dans la langue littéraire, le retour des noms abstraits en *-eur* au genre féminin n'a pas affecté les trois mots *honneur*, *déshonneur* et *labeur* ; dans le langage du peuple, *honneur* a été atteint, *erreur* ne l'a pas été.

(1) *Lettres*, 18 août 1689.

(2) ROBERT ESTIENNE, *Dict. françois-latin*.

(3) Le vieux français disait aussi *erré*, m. = erreur. (GODEFROY, *Lexique*.)

(4) V. ce qui a été dit sur *honneur*.

En français, le mot composé *garde-robe* a été, suivant les règles, masculin, tant que ses éléments (verbe+complément) n'ont pas été complètement soudés ⁽¹⁾ ; il a pris le genre de sa terminaison, quand il n'a plus été senti comme composé. *Garde-robe* est encore un composé pour le peuple, et partant reste masculin.

(1) *Garde-robe*, s. m. = vêtement qu'on mettait par dessus la robe. (GODEFROY, *Lexique*.)

LES FORMES DU SUPERLATIF

Le superlatif latin était synthétique, c'est-à-dire qu'il constituait un mot nouveau, formé à l'aide d'un suffixe suivant le procédé de dérivation. C'est ainsi que *doctus* faisait au superlatif *doctissimus*, par l'addition du suffixe *-issimus* au thème *doct*.

Le superlatif français est analytique, c'est-à-dire qu'il est construit au moyen d'un adverbe qui s'ajoute à un adjectif ou à un autre adverbe et en modifie le degré de signification sans en altérer la forme. Par exemple, l'adverbe *très*, ajouté à l'adjectif *savant*, fait le superlatif *très savant*. Ce superlatif est aussi d'origine latine.

Le latin classique, à côté des formes organiques telles que *sapientissimus*, *altissimus*, etc., connaissait les superlatifs analytiques construits au moyen d'adverbes : *pulchre*, *maxime*, *multum*, etc. ⁽¹⁾ Mais il n'appliquait ce procédé qu'à un petit nombre d'adjectifs.

(1) « *Multum loquax* » (PLAUTE). « *Multum jactatus* » (VIRGILE). « *Multum diuque* » (CICÉRON). « *Pulchre munitum* » (PLAUTE).

Quelques langues modernes connaissent ces deux formes de superlatif. L'anglais, par exemple, dit *the oldest* (superlatif de *old*) et *the most eloquent* (superlatif de *eloquent*). Mais le français est une langue analytique ; des deux formes latines du superlatif, il n'a retenu que celle qui convenait à son génie.

Cette élimination des formes flexionnelles s'opéra même dans le latin populaire, qui développa et propagea les formes analytiques du langage. Pour marquer le plus haut degré de signification d'un adjectif, le peuple se servait, non de suffixes, mais d'adverbes ; il disait : *maxime strenuus, bene robustus, multum loquax, recte sanus, satis facundus, valde magnus*, etc.

Sur ces modèles, le vieux français construisit ses superlatifs. Les adverbes qu'il accolait aux adjectifs étaient : *asez* (*il est asez fols* = il est très fou), *par* (*par fel* = complètement félon) ⁽¹⁾. *oultre* (*oultre doux* = très doux), *trop* (*trop sachant* = très savant), *durement* (*durement belle* = très belle), *beaucoup*, *grandement*, *fort*, *moult* et *très*.

Quelques superlatifs synthétiques étaient cependant employés au moyen âge : *pesme* (← lat.

(1) *Par*, qui signifiait *au delà de toute limite*, venait du lat. *per*, employé en composition (*perfacilis*, etc.).

pessimum = très mauvais), *grandisme* (← lat. *grandissimum* = très grand), *hautisme* (← lat. *altissimum* = très haut), *seintisme* (← lat. *sanctissimum* = très saint), etc. ⁽¹⁾ ; mais ces mots étaient plutôt de fabrication savante, et, rejetés par le peuple, ils ne nous sont point parvenus. Plus tard, dans la dernière période de la Renaissance, au XVI^e siècle, l'engouement pour les choses d'Italie introduisit dans la langue, malgré les protestations de Henri Estienne, de nouveaux superlatifs organiques en *-issime* (← ital. *-issimo*) ⁽²⁾ ; mais une réaction eut lieu au XVII^e siècle, et de ces formes importées il n'est resté que des termes d'étiquette, *illustrissime*, *révérendissime*, *sérénissime*, etc., le substantif *généralissime*, et quelques mots plaisants, *rarissime*, *fourbissime* employé par Molière. ⁽³⁾

Le superlatif français est donc resté analytique. Les adverbes qui, dans la langue moderne, servent

(1) « Muet dulcement la pleinst à sei meisme ; E. Durendal, cum es bele e *seintisme*. » (*Ch. de Roland*, ch. III, v. 906.)

« Je vus baterai de *grandimes* balains. » (*Livre des Rois*, p. 282.)

(2) Les superlatifs italiens en *-issimo* eux-mêmes sont d'origine savante ; l'*i* représentant l'*i* latin en est la preuve. (MEYER-LÜBKE, *Gram. des Langues romanes*, vol. II, p. 95.)

(3) « Mascarille est un fourbe, et fourbe *fourbisisme*. » (*Étourdi*, II, 5.)

à le marquer sont : *très, bien, fort*, et d'autres, tels que *extrêmement, magnifiquement, divinement*, etc., qui rendent avec plus ou moins de force l'idée de *beaucoup* et indiquent des nuances.

Le parler populaire est encore plus riche, et le nombre est considérable des adverbes qu'il fait servir à la construction de ses superlatifs. Dans le franco-canadien, c'est tantôt un adverbe proprement dit, tantôt un adjectif pris adverbiallement, souvent une locution, et parfois toute une périphrase adverbiale, qui s'ajoute à l'adjectif. La liste suivante comprend quelques-unes des formes adverbiales les plus souvent usitées et qui marquent le superlatif absolu dans notre langage populaire. La plupart de ces adverbes nous viennent de Normandie, du Maine, du Poitou et de la Saintonge, où ils sont encore en usage : plusieurs appartiennent à la langue populaire commune, en France ; d'autres rappellent les formes du superlatif en vieux français ; quelques-uns, enfin, se rapprochent du français moderne.

Ben. « Alle est ben avarde » (*àl é bèn àvârd*) = elle est très (bien) avare. ⁽¹⁾

(1) Les exemples que je donne sont pour la plupart des phrases que j'ai entendues ; je fais suivre chaque exemple de sa transcription phonétique, entre parenthèses, et de sa traduction en français.

(*In*, dans le franco-canadien, se prononce *é* ou *ã* ; *an*, *ã* ou *è* ; *un*, *é* ou *ã* [è] ; je n'ai noté dans les exemples que les premières de ces variantes.)

C'est la forme la plus commune du superlatif dans nos campagnes.

Tout fin. « Un siau tout fin plein » (*é syó tu fě plé*) = un seau comble, plein à ras de bord.—« Aller tout fin dret devant soué » (*àlé tu fě drèt dvã swé*) = aller tout droit devant soi.

Fin ne s'emploie jamais seul, comme en Normandie (région de Vire), pour marquer le superlatif ; les deux adverbes *tout* et *fin* sont ici inséparables.

Raide. « V'là du beurre qu'est raide bon » (*vlá du bé:r lé rěd bō*) = voilà du beurre qui est bien bon.

Raidement. « Elle est raidement belle » (*àl é rědmã běl*) = elle est très belle.

Rudement, durement. « C'est rudement, durement bon » (*sé rudmã, đurmã bō*) = c'est bien bon.

Richement. « C'te ouvrage-là est richement ben faite » (*st uvrà:j lá é riemã bé fèt*) = cet ouvrage-là est très bien fait.

Bêtement. « Bêtement saouíl » (*bè:tmã su*) = complètement ivre.

Diablement, sacrement. « I parle diablement, sacrement ben » (*i parl gá:bmã, sàkěrmã bé*) = il parle extrêmement bien.

Terriblement. « T'as un cheval qu'est terriblement fort » (*tá é jvâl kè té:ribmã fo:r*) = tu as un cheval qui est très fort.

Ces sept adverbess de manière deviennent véritablement des adverbess de quantité dans la construction des superlatifs, et l'on peut relever des expressions où ils ne gardent aucune trace de leur fonction première, telles que : *richement pauvre, bêtement froid, terriblement aimable*, etc. Dans le français, les adverbess en *-ment* qui servent à la construction des superlatifs jouent le rôle d'adverbess de quantité sans perdre complètement leur sens propre ; tels sont *extrêmement, admirablement*, etc. Dans le parler populaire, ils n'expriment plus la manière, ils sont purement augmentatifs.

Extra, vrai, achevé, rachevé. « C'est beau extra ; c'est beau vrai ; c'est beau achevé, (ou) rachevé » (*sé bó èstrá; sé bó vré; sé bó ajvé ou ajvè, rajvé ou rajvè*) = c'est très beau.

Ces mots, qui marquent aussi le superlatif, se placent, comme les locutions suivantes, après l'adjectif. Pour *extra*, il est à remarquer que, comme préfixe, il s'emploie dans la composition des mots français : *extrafin* veut dire *de qualité très fine*.

Terrible, effrayant, affreux. Ces adjectifs s'emploient parfois adverbialement comme *vrai* et

achevé : « C'est beau terrible, effrayant, affreux » (*sé bó té:rib* ou *ti:rib*, *éfréyã*, *afré*) = c'est très beau.

On dit aussi : « C'est beau c'est terrible, (ou) c'est effrayant, (ou) c'est affreux » (*sé bó sé té:rib* ou *ti:rib*, *sét* ou *st éfréyã*, *sét* ou *st afré*) = c'est très beau.

Épouvantable joue le même rôle que *terrible*.

Le diable, en diable, comme le diable, que le diable. « I est fort le diable, (ou) en diable, (ou) comme le diable, (ou) que le diable » (*iy é fo:r àl gá:b*, ou *ã gá:b*, ou *kòm àl gá:b*, ou *kè l gá:b*) = il est extrêmement fort.

A plein, en plein. « Les prunes sont mûres à plein, en plein » (*lé prèn sō mu:r a plé*, *ã plé*) = les prunes sont tout à fait mûres, très mûres.

Ces deux locutions adverbiales s'emploient le plus souvent, ainsi que la suivante, pour marquer simplement la quantité, dans des phrases comme celle-ci : « On a des pommes à *plein, en plein, c'te année* », c'est-à-dire : « Nous avons beaucoup de pommes, cette année ; il y en a beaucoup. »

Ben manque. « I est ben manque affairé, mais i fait pas guère d'argent » (*iy é bé mǎ:k aféré*, *méy i fè pá gé:r d'arj[h]ã*) = il est très occupé, mais il ne fait pas beaucoup d'argent.

Numéro un. « Les animaux sont gras numéro un » (*élz animó sō grá numérob* ou *limérob é*) = les animaux sont très gras.

Au superflu. « C'est beau au superflu » (*sé bó ó supàrflu*) = c'est très beau.

A demeure. « C'est beau à demeure » (*sé bó a dmà:r*) = c'est très beau.

Dans le criminel. « Tu vends ça cher dans le criminel » (*tu vā sá è:r dā l kriminèl*) = tu vends ça bien cher, au plus haut prix.

En veux-tu en v'là. « Mon voisin est riche en veux-tu en v'là » (*mō vvézé ou wézé é ric ā vé tu ā vlá*) = mon voisin est extrêmement riche.

Cette expression s'emploie généralement, comme en Normandie, pour *beaucoup* : « As-tu du foin ? — J'en ai *en veux-tu en v'là.* » *Autant comme autant* a le même sens.

Ha! Ha! « C'est pas beau ha ! ha ! » (*sé pá bó á á*) = ce n'est pas très beau.

Cette double exclamation sert à former des superlatifs, mais ne s'emploie que dans des phrases négatives.

Comme tout, comme pas un, comme y en a pas, comme d'icite à demain. « Le blé est mûr comme tout » (*èl blé é mu:r kòm tut*) = le blé est tout à fait mûr. — « Sa pouliche est vigoureuse comme pas une » (*sa pulie é viguré:z kòm pá àen*) = sa pouliche est très vive. — « I court vite comme y en a pas » (*i ku:r vit kòm y ā ná pá*) = il court très vite. —

« C'gars-là est long comme d'icite à demain » (*ész gá lá é lō kòm dīsīt a dmé*) = ce gars-là est très long, très grand.

Ces expressions ressemblent à des superlatifs relatifs, mais dans le parler populaire, les locutions *comme tout*, etc., perdent le sens comparatif et forment de véritables superlatifs absolus.

En cheval, en bœuf, en chien, en cochon, en monsieur. « Fort en cheval, en bœuf » (*fo:r ā jvâl, ā bâé*) = très fort, fort comme un cheval, comme un bœuf. — « I court vite en chien » (*i ku:r vit ā eyé*) = il court très vite, aussi vite qu'un chien. — « Sale en cochon » (*sâl ā kðeð*) = très sale, sale comme un cochon. — « Riche en monsieur » (*rie ā màsyé*) = très riche, riche comme un *monsieur*.

Ces locutions comparatives forment aussi des superlatifs absolus ; mais les exemples le prouvent, on ne perd pas de vue leur signification première. Au contraire, *en maudit*, qui s'emploie aussi, est purement augmentatif et ne comporte, dans la formation des superlatifs, aucune signification particulière.

En grand. « Il est charitable en grand » (*iy é caritàb ā grā*) = il est très charitable.

En masse. « C'est grand en masse » (*sé grā ā màs*) = c'est très grand.

Cependant, *en masse*, qui proprement signifie *en grande quantité* (« il y a des pommes *en masse* »), veut dire plutôt *assez*, quand il suit un adjectif : « Cette salle est-elle assez grande pour danser ? — Elle est grande *en masse*. » *Tout plein* a le même sens.

Les expressions *une beauté*, *une venue*, *une griole*, *une butte*, qui signifient *une grande quantité*, ne forment pas de superlatifs absolus. Ils s'ajoutent, avec le sens de *de beaucoup*, aux superlatifs relatifs : « Il est *une beauté* plus fort que toi.

Notre parler populaire applique aussi, et fréquemment, à la formation du superlatif absolu le procédé du redoublement. « Beau-beau » veut dire très beau ; « charitable-charitable », très charitable. Pour marquer le plus haut degré de signification, le mot est même répété trois fois : « bon-bon-bon » = extrêmement bon. Cette forme montre bien l'analogie du superlatif et du pluriel. « L'idée du superlatif, dit Sayce ⁽¹⁾, en tant que l'accroissement et l'élévation au degré le plus intense des qualités individuelles visibles, ne peut être séparée de l'idée de pluralité. » Or, le redoublement est un signe de pluralité et la formation du pluriel par ce moyen

(1) *Principes de Philologie comparée*, trad. Ernest Jovy, 2e éd. (1893), p. 202.

est l'un des plus anciens procédés du langage ; de nos jours encore, le malais dit au singulier *raja* (= prince) et au pluriel *raja-raja* (= princes). Il n'est donc pas étonnant que les parlers populaires forment des superlatifs par redoublement. L'accadien faisait ainsi : *gal* = grand, *gal-gal* = très grand. « Il paraît même par les anciennes inscriptions latines, dit Régnier Desmarais, ⁽¹⁾ que la répétition de l'adjectif positif était en usage parmi les Romains pour exprimer le superlatif » ; *BB*, abréviation de *bene bene*, signifiait *optime*.

Nous n'avons pas mentionné *très* parmi les adverbes qui marquent le superlatif chez nous. Le franco-canadien ne connaît guère cet adverbe ; les rares superlatifs formés avec *très* ne semblent pas populaires, ils ont été empruntés au langage des gens instruits.

En revanche, le peuple a conservé l'emploi, maintenant vieilli en français, de l'adverbe *assez* comme marque du superlatif ; mais il ne s'en sert que dans les exclamations : « C'est assez beau ! » = que c'est beau !

Quant aux superlatifs relatifs, notre parler populaire les construit, comme le français littéraire, avec *le plus*, prononcé généralement *l pu* : *léz á:b lé pu gró* = les arbres les plus gros.

(1) *Traité de la Gram. franç.*, p. 199.

L'AGGLUTINATION DE L'ARTICLE

On désigne sous le nom d'*agglutination* un procédé de composition, par lequel un mot s'incorpore avec un autre dont il dépend, et forme avec lui un terme unique. Dans le français, l'agglutination s'entend surtout de l'accolement d'un proclitique, article ou préposition, à un substantif.

Les produits de l'agglutination ne sont pas des composés réguliers comme ceux de la combinaison des mots simples avec les particules ou préfixes.

Le préfixe, placé devant un mot, en modifie le sens : *dé-*, combiné avec *faire*, forme un verbe nouveau, *défaire*, dont le sens est différent de celui du radical. Au contraire, le mot agglutiné n'a pas de valeur en composition : on a dit *la poule d'Inde*, puis *la dinde* (la [*poule*] dinde), mais le sens n'a pas changé ; de même, *l'accoursie* a la même signification que *la course*.

De plus, il y a des préfixes qui sont séparables, c'est-à-dire qui peuvent être employés seuls : tel *bien*, qui sert à former *bienfait*, mais qui est un mot complet, ayant une signification propre ; —

et d'autres qui sont inséparables, c'est-à-dire qui ne sont usités qu'en composition, comme *més-* qui n'a de valeur que soudé à un mot simple : *mésallier*. Les mots agglutinés sont tous séparables ; ils jouent un rôle dans le discours et ne sont pas destinés à être accolés à d'autres mots ; s'ils finissent par faire corps avec les substantifs qu'ils accompagnent le plus souvent, c'est grâce seulement à des erreurs de prononciation reproduites par la transcription graphique.

Aussi les cas d'agglutination sont-ils plus fréquents dans les parlers populaires que dans la langue classique ; car « les formes d'une langue qui s'écrit, dit justement M. E. Tappolet ⁽¹⁾, sont bien autrement gravées dans la mémoire de ceux qui parlent que celles d'un idiome qui ne s'écrit guère ».

Cependant, à une époque où l'influence de la prononciation sur l'écriture se faisait encore sentir, quelques produits de l'agglutination de l'article se sont introduits dans le français littéraire.

Le phénomène présente deux types, le type *lendemain* et le type *abajoue*. L'agglutination de l'article, en effet, se fait différemment, selon qu'elle

(1) *Bulletin du Glossaire des patois de la Suisse romande*, 2e année, p. 3.

s'opère sur un mot commençant par une voyelle, ou par une consonne ; dans le premier cas, la consonne de l'article se soude au mot suivant ; dans le second, la voyelle.

Type LENDEMAIN. — Un substantif à voyelle initiale emprunte à l'article la consonne *l* ; en d'autres termes, le premier élément de l'article singulier, dont la voyelle s'élide, fait corps avec le mot qu'il accompagne. Voici de ce phénomène des exemples fournis par la langue littéraire :

Lendemain. — Ce mot est le résultat de la fusion de l'article défini *le* avec le substantif *endemain*, qui se rattache à une formation latine *in-de-*mane*. On écrivait autrefois *l'endemain* ; la prononciation finit par souder l'article au substantif, et depuis le XIV^e siècle on dit *le lendemain*.

Luette. — Le latin populaire **uvitta* avait donné *uette* ; *l'uette* devint *luette*, d'où *la luette*, à la fin du XIII^e siècle.

Lierre. — Du latin *hedera* était sorti *èdre*, puis *ièdre*, *ierre* ; de *l'ierre*, le XV^e siècle fit *lierre*, *le lierre*. ⁽¹⁾

Lendit. — *L'endit* (← lat. *indictum*) a donné *lendit*, *le lendit*, qui date du XIII^e siècle.

(1) Meyer-Lübke, cependant, croit voir dans *lierre* l'influence de *lier*. (*Gram.*, vol. I, p. 380.)

Loriot. — Au XV^e siècle, on se mit à écrire *le loriot*, corruption de *le loriol*, qui avait déjà remplacé *l'oriol* (← lat. *aureolum*).

Landier. — On trouve *landier* dans un texte isolé du XII^e siècle ⁽¹⁾ ; mais ce n'est qu'au XVI^e siècle que ce mot fut substitué à la forme primitive *andier* (← bas-lat. *anderius*).

Lingot. — De même, l'anglais nous ayant donné *ingot*, l'article s'accola immédiatement à ce mot étranger et en fit *lingot*.

A ce procédé d'agglutination sont dus aussi certains noms propres : *Langlois* et *Langlais* (← *l'anglais*), *Lévêque* (← *l'évêque*), *Labbé* (← *l'abbé*), *Laval* (← *l'aval*), *Létourneau* (← *l'étourneau*), *Lespérance* (← *l'espérance*), etc.

Voici maintenant une liste de mots franco-canadiens formés, comme *lendemain*, par l'agglutination du premier élément de l'article défini *le*, *la* :

lendroit (*le lendroit*) ← le + endroit (l'endroit).

lenvers (*le lenvers*) ← le + envers (l'envers).

locre (*du locre*) ← la + ocre (de l'ocre).

loquet (*le loquet*) ← le + hoquet (le hoquet) ⁽²⁾.

(1) *Li Charrois de Nymes*.

(2) La chute de l'aspiration dans le franco-canadien, *l'(h)oquet*, a rendu possible l'agglutination, qui a pu se produire aussi sous l'influence du fr. *loquet*.

lambre (*le lambre*) ⁽¹⁾ ← le + amble (l'amble).

lambreux (*le lambreux*) ← le + ambleur (l'ambleur).

lévier (*le lévier*) ⁽²⁾ ← le + évier (l'évier).

lambine (*la lambine*) ← la + ambine (l'ambine). ⁽³⁾

lamblette (*la lamblette*) ← la + amblette (l'amblette). ⁽⁴⁾

Peut-être faut-il rattacher au même procédé la formation de la locution adverbiale à *larebours*, pour à *rebours*, au *rebours*. Par contre, dans *leux deux* (= *eux deux*), il n'y a pas agglutination, mais assimilation des deux pronoms *eux* et *leux* (= *leur*) dans des phrases comme celle-ci : *Je leux dit à leux deux* = je leur ai dit à eux deux.

Type ABAJOUÉ. — Dans le second cas, ce n'est plus la consonne, c'est la voyelle de l'article qui se joint au mot suivant.

C'est ainsi que paraissent s'être formés les mots français :

Abajoue. — *La bajoue* a donné *l'abajoue*. L'ar-

(1) D'où *lambrer* : aller l'amble.

(2) On trouve aussi *lavier* ; ces deux formes populaires se rencontrent en France, notamment à Reims et à Langres. « Le rémois et langrois *lavier* = évier, dit Meyer-Lübke, a peut-être subi l'influence de *laver* ». (*Loc. cit.*)

(3) Mot franco-canadien.

(4) Mot franco-canadien. Du lat. *amblacium*, vx fr. *amblai*.

ticle, scindé, a abandonné son dernier élément qui s'est soudé au substantif.

Accoursie. — L'italien *corsia* a produit *coursie*, et *la coursie* est devenu *l'accoursie*.

Alumelle. — *La lemelle* (← lat. *lamella*) s'est écrit, dès le XII^e siècle, *l'alemelle*, et, plus tard, *l'alumelle*.

Le français littéraire ne présente, dans cette seconde série, que des cas d'agglutination de l'article féminin singulier, *la*. Dans notre parler populaire, le dernier élément sonore de l'article pluriel, *les*, peut aussi s'agglutiner.

Témoignages de l'agglutination, dans le franco-canadien, de la voyelle de l'article féminin singulier :

aridelle (*l'aridelle, une aridelle*) ← *la + ridelle* (*la ridelle, une ridelle*).

arlevée (*l'arlevée, c't'arlevée*) ← *la + relevée* (*la relevée, cette relevée*).

armise (*l'armise, une armise*) ← *la + remise* (*la remise, une remise*).

avis (*l'avis, une avis*) ← *la + vis* (*la vis, une vis*).

Témoignages de l'agglutination du son *é* provenant du second élément de l'article pluriel :

éridelles (*les éridelles*) ⁽¹⁾ ← *les + ridelles* (*les ridelles*).

(1) D'où *une éridelle*.

écopeaux (*les écopeaux*) ⁽¹⁾ ← les + copeaux (*les copeaux*).

éronces (*les éronces*) ← les + ronces (*les ronces*).

épelures (*les épelures*) ⁽²⁾ ← les + pelures (*les pelures*).

Nous avons aussi *écosse* pour *cosse* ; mais *écosse*, qui date du XIV^e siècle et que la langue littéraire admet, s'est formé sur le verbe *écosser*. Il est inutile de dire que l'*e* prothétique des mots commençant par *sc*, *st*, *sq*, comme *scandale* (fr.-can. *escandale*), *statue* (fr.-can. *estatue*), *squelette* (fr.-can. *esquelette*), n'est pas le résultat de l'agglutination. La forme *escandale* est régulière, et ce serait la forme classique, si l'action des lois phonétiques n'avait été entravée.

(1) D'où *un écopeau*.

(2) D'où *une épelure*.

LE SUFFIXE — EUR

Le parler populaire franco-canadien substitue la terminaison *-eux* (é') à la finale française *-eur* (è:r) d'un certain nombre de mots. Ex. :

fr. *menteur* = can. *menteux* (mã:té').

Il en va de même dans le Normand. Mais les formes normandes en *-eux* ne présentent pas autre chose que la terminaison française, avec chute de l'*r* finale ⁽¹⁾.

Par son origine, la terminaison franco-canadienne *-eux* se rattache aussi sans doute au suffixe français *-eur*, et la chute de l'*r* a pu se produire d'abord sous l'influence des patois du nord et surtout du français du XVII^e siècle. Cependant le phénomène ne semble plus, aujourd'hui, présenter le même caractère, et l'examen des mots où il se rencontre chez nous paraît indiquer une extension analogique dans l'emploi du suffixe *-eux* (← lat. *-osus*), plutôt qu'une simple chute de l'*r*.

(1) La chute de l'*r* finale est régulière dans le normand et se produit aussi bien après *ou*, *i*, etc., qu'après *eu*. Voir CH. G. DE GUER, *le Parler pop. dans la commune de Thaon*, pp. 48, 49, 50 et 144.

Essayons de déterminer la classe de mots où la prononciation *-eux* (é') prévaut, chez nous, à la prononciation *-eur* (è:r).

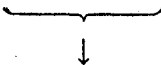
Le suffixe français *-eur* descend de deux suffixes latins : 1° *-orem*, 2° *-torem* (*-atorem*) ou *-sorem*.

Ex. :

1° lat. <i>val -orem</i>	→ fr. <i>val -eur</i>
2° lat. <i>pisc -atorem</i>	→ fr. <i>pêch -eur</i>
lat. <i>cur -sorem</i>	→ fr. <i>cour -eur</i>

L'évolution de ces deux suffixes s'est faite suivant le schème suivant :

1°	2°
<i>-orem</i>	<i>-atorem</i>
↓	↓
<i>-oour</i>	<i>-edour</i>
<i>-eour</i> (XI ^e s.)	<i>-edor</i> (XI ^e s.)


-eor (XII^e s.)
-eeur (XIII^e s.)
-eur (XIV^e s.)

Vers le XII^e siècle, les deux formes se fondent en une seule, *-eor*, qui, passant par l'étape intermédiaire *-eeur*, aboutit au produit moderne *-eur*. Ainsi *peur*, sorti de *pavorem*, s'est écrit successivement *poür* (*poour*), *peour*, *peor*, *peeur*.

Nen ont *poür* de murir doutance. (Ch. de Rol., LXV.)

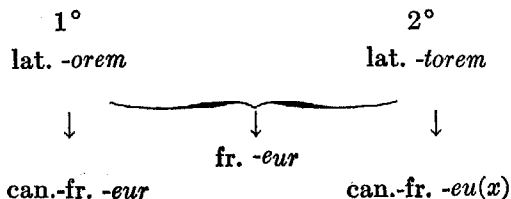
Si ot grant *peour* de lui. (Villeh., XCVIII.)

Ce fis-ge por vos *peor* fere. (Ren., 1787.) Etc.

Imperatorem a de même passé par *emperedor*, *empereor*, etc. :

A Soissons trovent Charle, *l'empereor*. (Sax., XXIX.) Etc.

Or, le produit moderne *-eur* est différemment traité par le vocalisme populaire canadien-français, suivant qu'il descend de l'un ou de l'autre suffixe. Le français confond les deux suffixes; le franco-canadien les distingue. Nous conservons *-eur* issu de *-orem*, mais de *-eur* issu de *-torem* ou *-sorem*, nous faisons *-eu(x)*. C'est ce que montre plus clairement peut-être le tableau suivant :



C'est la clef de notre prononciation des finales en *-eur*. En un mot, dans nos campagnes, la terminaison *-eur* prend le son *é* quand elle vient du latin *-torem* ou *-sorem*, mais elle garde le son *è:r* quand elle est le produit du latin *-orem*.

Phonétiquement, cette distinction ne peut se justifier. Du reste, c'est là un phénomène nécessairement secondaire chez nous, et il faut en chercher la raison ailleurs que dans la différence originale des deux suffixes.

Le suffixe français *-eur* sert à former deux espèces de mots. Provenant du latin *-orem*, il détermine des noms abstraits : *ardeur*, *splendeur*, etc. ; provenant du latin *-torem* ou *-sorem*, il marque l'agent, il désigne la personne qui agit : *chanteur*, *scieur*, etc. De sorte qu'en général notre peuple conserve la terminaison française *-eur* dans les noms abstraits, et l'altère dans les noms d'agents.

Citons parmi ces derniers :

cracheur, dénicheur, éplucheur, lécheur, prêcheur, pêcheur, tricheur, fendeur, fraudeur, maraudeur, plaideur, quémandeur, revendeur, rôdeur, songeur, tapageur, voyageur, crieur, marieur, rieur, scieur, payeur, enjôleur, siffleur, grapilleur, veilleur, dormeur, flâneur, patineur, questionneur, traîneur, joueur, attrapeur, trompeur, moqueur, coureur, pleureur, tireur, dan-

seur, tousseur, diseur, faiseur, jaseur, liseur, abatteur, acheteur, brocanteur, bretteur, chanteur, colporteur, conteur, disputeur, menteur, prêteur, quêteur, baveur, etc.

Ces mots, noms d'agents, dont la terminaison est descendue du suffixe *-torem* ou *-sorem*, perdent l'*r* finale dans le parler populaire canadien-français, et nos paysans prononcent *triché* (= tricheur), *dāsé* (= danseur), *māté* (= menteur), etc.; mais ils disent *ealè:r*, *flè:r*, *süè:r*, *imè:r*, etc., et non, comme les Normands, *ealé* (= chaleur), *flé* (= fleur), *süé* (= sueur), *imé* (= humeur), etc., et ces derniers mots sont déterminés par le suffixe *-orem* (*calorem, florem, sudorem, humorem*, etc.).

En d'autres termes, nous prononçons *é* (= eux) la finale *-eur* des noms masculins. Car les noms d'agents en *-eur* sont tous masculins, tandis que les noms abstraits sont féminins — sauf *honneur, dés-honneur* et *labeur*, qui ont gardé le genre du latin classique.

Cependant le peuple ne prononce pas avec le son *é* tous les noms d'agents en *-eur*. Bon nombre des ces noms ne font pas partie de son vocabulaire familier; ceux-là, quand il s'en sert, c'est pour les avoir appris de quelque personne instruite, et il les prononce comme il les a entendus. Il serait

difficile de dresser une liste de ces mots, car leur nombre varie avec les localités et avec les individus. Mais on peut sûrement classer dans cette catégorie :

1° Les noms de formation récente, dans lesquels *-eur* s'ajoute directement à des radicaux de verbes, et, se substituant à *-oir*, arrive à désigner des objets, des machines. Tels sont les mots *condenseur*, qui est du XVIII^e siècle, *diviseur*, etc.

2° Les noms de formation savante en *-ateur*, *-iteur*, *-uteur*, etc., comme *colonisateur*, *abréviateur*, *coadjuteur*, *appariteur*, *compositeur*, *cultivateur* ⁽¹⁾, etc.

Enfin, il faut excepter un certain nombre de mots qui peut-être n'éveillent pas chez nous l'idée d'action, comme *gouverneur*, *docteur*, etc.

La prononciation des finales en *-eur* avec le son *é* n'est pas le résultat d'un pur caprice ; elle est l'effet de l'analogie, la plus importante peut-être des forces vitales du langage, et qui, suivant l'expression de Darmesteter, « étant donné une terminaison commune à quelques mots, l'étend, au mépris de l'étymologie, c'est-à-dire de la phonétique,

(1) J'ai entendu *cultiveux*, au Mont-Saint-Jean, sur la Côte-Nord : « Quel est votre état ? — Je suis *pêcheux* et *cultiveux*. »

à toute une série d'autres mots, enlève à ceux-ci leurs terminaisons propres, et, les façonnant sur un même modèle, substitue l'unité à la variété ». (1)

Ici, le type auquel l'analogie veut réduire les formes en *-eur*, le modèle sur lequel elle veut façonner les noms d'agents, c'est l'adjectif en *-eux*.

Ce suffixe français, sorti du latin *-osus*, forme des adjectifs exprimant une qualité ou une possession : *ingénieux* (qui est plein d'esprit, d'invention, d'adresse, *ingeniosus*), *glorieux* (qui a acquis de la gloire, *gloriosus*). Or il arrive que le peuple confond la fonction des noms d'agents et celle des adjectifs qualificatifs, tandis qu'il distingue facilement et sans peine de ces derniers les noms abstraits. De là il suit qu'il confond ou distingue aussi, suivant le cas, leurs terminaisons.

Cette confusion, ou mieux cette substitution de suffixes n'est pas surprenante. Plusieurs noms d'agents en effet peuvent se prendre, et dans le français littéraire même, adjectivement. *Moqueur* est à la fois substantif et adjectif ; il signifie *celui*

(1) Dans le normand, la chute régulière de l'*r* finale, et non l'analogie, paraît être, nous l'avons dit, la cause principale du fait que nous étudions. Aussi le son *eu* reste-t-il long dans ce patois, tandis qu'il est bref dans la finale canadienne.

qui se moque, mais aussi empreint de moquerie. *Critiqueur* est un substantif, signifiant étymologiquement *celui qui critique*, mais il s'emploie plutôt dans le sens de *celui qui a la manie de critiquer*. Bien plus, la confusion des deux suffixes a donné naissance aux féminins en *-euse* des noms d'agents en *-eur* : *trompeur, trompeuse*. Le féminin de *-eur* devrait être *-resse*, comme, en latin, *-tricem* est le féminin de *-torem* ⁽¹⁾. Ainsi en était-il dans le vieux français ; la terminaison féminine fut d'abord *-riz* (*empereor, m. ; empereriz, f.*), puis *-resse* (*trouveur, m. ; trouveresse, f.*). Cette dernière forme archaïque a persisté dans *défenderesse, devineresse, enchanteresse, bailleresse, charmeresse, demanderesse, pécheresse, vengeresse*, et nous avons, pour rappeler la première, *cantatrice, bienfaitrice, impératrice*, etc. Mais, au XV^e siècle, on réduisit la forme féminine des noms d'agents à celle des adjectifs en *-eux*, et l'on dit non plus *chanteresse* ⁽²⁾, mais *chanteuse*. ⁽³⁾

A cette assimilation possible des noms d'agents et des adjectifs qualificatifs, pour expliquer la pro-

(1) Lat. *-trix, tricem* → *riz* → *resse* (par un croisement avec le produit du suffixe *-essa*).

(2) On trouve *pilleresse, chanteresse, tromperesse*, dans Ronsard.

(3) Voir MEYER-LÜBKE, *Gramm. des Langues romanes*, t. II, §§ 365 et 367.

nonciation canadienne *é* pour *-eur*, il faut ajouter, nous l'avons dit, l'influence du français du XVII^e siècle et des patois.

En effet, le beau monde faisait, jadis, comme le peuple aujourd'hui, la confusion non seulement des féminins, mais des masculins même ; en d'autres termes, du XVII^e siècle au XVIII^e, le produit de l'*r* finale s'étant amui, *-eur* permuta avec *-eux*, d'où la langue a gardé *fauchoux* à côté de *faucheur*, et *fileux*, *gâteux*, *galvaudeux*, *hasardeux*, pour *fileur*, *gâteur*, *galvaudeur*, *hasardeur* ⁽¹⁾.

Dès le XVI^e siècle, les grammairiens Palsgrave, Laurent Joubert, Robert et Henri Estienne attestent que l'*r* ne se prononce pas à la fin de certains mots en *-eur*. Robert Estienne écrit *rapineux*, *rageux* ; Joubert, *quereleus*.

Au XVII^e siècle, l'usage est partagé, hésite entre *-eur* et *-eux*. Tantôt on prononce d'une façon, tantôt de l'autre, selon qu'on parle avec emphase ou simplement, que le mot suivant commence par une voyelle ou par une consonne, que le mot en *-eur* se trouve dans la suite du discours ou précède une pause. C'est ce que constatent et sur quoi disputent maints auteurs de l'époque. Au pluriel, Ta-

(1) Voir MEYER-LÜBKE, *Grammaire des Langues romanes*, t. I, § 559 ; t. II, § 489.

bourot veut qu'on prononce *-eux* ; sur une enseigne, à Paris, rapporte-t-il, *chassieux* est représenté « par des chats qui sient un plot de bois, quasi *aux chats sieurs* ». On dit, suivant la *Grammaire françoise* d'Oudin, un *porteur d'eau*, un *coupeu de bourse*, etc. De même, Duez, dans son *Vray guidon de la langue françoise*, enseigne que l'*r* ne se prononce pas en conversation dans *cajolleur*, *discoureur*, *flatteur*, *trompeur*, *faiseur de peignes*, etc. Une *Grammaire françoise* anonyme de 1654 donne la double prononciation *coureur* et *coureux*, *sauteur* et *sauteux*, *mangeur* et *mangeux*. « Les noms verbaux en *-eur*, dit Chifflet, comme *diseur de fables*, *conteur de bourdes*, *porteur d'eau*, peuvent prononcer l'*r* devant les consonnes, mais il est meilleur de ne la point prononcer. » Bouhours, D'Aisy, Ménage, Lanoue, Mourgues posent des règles, font des distinctions : on prononce *le procureur du roy*, *c'est un grand faiseur de madrigaux*, *un petit mangeux*, *vous estes un petit menteux*, *c'est un pauvre prescheux*, *rieux*, etc., mais *procureur au parlement*, *les frères prescheurs*, etc. Citons encore l'*Art de prononcer parfaitement la langue françoise* (1696) de Hindret : « On dit *un laboureur*, *un porteur de chaise*, *des porteurs*, *un tailleux de pierres*, *un ramoneux*, etc., et un homme passeroit pour un étranger ou pour un

homme sorti du fond de sa province, s'il prononçoit autrement les syllabes finales de ces mots ». (p. 724)

Au XVIII^e siècle, on semble revenir à la prononciation *eur*. « Il vaut mieux faire sonner l'*r* », dit De la Touche, en 1710. D'après le Père Buffier et le grammairien Joseph Vallart (1744), ce n'est plus que dans le discours familier qu'on néglige de prononcer l'*r* finale. Villecomte, en 1751, « n'approuve point ces sortes de molesse qui sentent l'enfant gâté ». Mauvillon, dans son *Cours complet de la langue française* (1754), et Montignon, dans son *Système de prononciation figurée* (1785), attestent encore que dans le discours familier on prononce *rieux, voleux, mangeux, trompeux, porteurs*, etc. ; mais cette prononciation se perd.

Enfin, au commencement du XIX^e siècle, elle est tombée en désuétude. « C'est la prononciation de l'afféterie et de l'ignorance, » dit Domergue, en 1805. ⁽¹⁾

Aujourd'hui même encore, c'est la prononciation du peuple, en France, surtout dans le nord, l'ouest et le centre. Mais, nous l'avons fait remarquer, les patois français ne font pas en général la distinction que nous avons indiquée pour le franco-cana-

(1) Voir THUROT, *De la Prononciation française*, où l'enseignement de ces grammairiens est exposé.

dien, ils laissent tomber l'*r* finale dans tous les mots ⁽¹⁾. En normand, la prononciation *æ* date du XIII^e siècle ⁽²⁾. On trouve cette forme de langage même dans le dialecte écrit :

Alexis, su grand *épluqueux*...

Disait, en faisant du *pleureux*...

(D. FERRAND, *Muse normande*, p. 27.)

Fricacheux d'lard, *hanteux* d'gargote,

Tu n'es, après tout, qu'un *fumeleux*,

Fainiant, quérrouin, sot *bagouleux*.

(MÉTIVIER, *Dict. franco-norm.*, p. 88.)

J'nos allons avoir un *sonneux*.

(*Rimes jersiaises*, p. 228.)

Elle *leux* décerne tout ce qui *leux* convient.

(*Mat' Jacqu' à Rouen*, p. 19.)

Le français adoptait aussi cette forme écrite :

A l'une des fois que l'amiraut veoit que sa gent estoient prins, il *leu* renvoient secours.

(JOINVILLE, *Hist. de saint Louis*, ch. 285.)

Appuyé sur sa hache, effrayé et *songeux*.

(ALAIN CHARTIER, *Le Quadrilogue*, p. 409.)

(1) Voir GUERLIN DE GUER, loc. cit. ; CORBLET, *Glossaire du Patois picard*, p. 132 ; L. FAVRE, *Glossaire du Poitou*, p. LVI ; AMPÈRE, *Hist. de la formation de la langue française*, p. 376 ; etc.

(2) MOISY, *Dict. de Patois normand*, p. CXIII. Le dialecte normand « a plutôt introduit cette prononciation dans les autres dialectes, qu'il ne l'a reçue d'eux. »

Et vouloit Bourguoigne que le royalme fust gouverné par les trois estas. . . et que les bons *labouzeux*, marchanz, peussent vivre en paix par bon gouvernement.

(P. COCHON, *Chron. Norm.*, p. 373.)

Les vins sont bien vers ceste année,
Dont il fait mal aux bons *buveux*.

(PIERRE GRINGOIRE, *Œuvres*, I, 274.)

Qu'on me chasse ce grand *pleureux*.

(BOILEAU, *Héros de roman*.)

Vous avez de l'obligation à Langlade ; ce n'est point un *écrivieux*, mail il paraît votre ami en toute occasion.

(MADAME DE SÉVIGNÉ, 13 mai 1672.)

Une remarque qu'il faut faire après ces deux dernières citations, c'est que le suffixe *-eux*, quand il se substitue à *-eur*, a une signification péjorative. Hindret l'avait observé, en 1687 : « L'r qu'on prononce à la fin de tous ces mots a quelque chose de plus fort et de plus sérieux dans l'expression, et l'x muet marque une espèce de diminutif ou quelque chose d'ironique et de méprisant, comme *un grand menteur, un grand plaideur, un grand parleur*, et au contraire, *c'est un petit menteux, un misérable plaideux, un pauvre faiseux de vers, un atrapeux de gens, un enfonceux de portes ouvertes, un mangeux de chrestiens, un conteux de sornettes.* » ⁽¹⁾

(1) *L'art de bien prononcer et de bien parler la langue française*, 1re édit., p. 230.

Il n'en est pas toujours ainsi dans le franco-canadien. Chez nous, un *chanteux*, un *beau chanteux*, n'implique rien de désagréable ; c'est le sens pur de *chanteur*. Au contraire, un *coureux*, c'est bien un *coureur*, mais au sens d'homme de mauvaise vie, un coureur de tavernes et de mauvais lieux. Un *quêteux* n'est pas précisément un *quêteur*. *Rôdeux* a souvent un sens tout autre que *rôdeur*.

J'ai cru pouvoir poser que, dans notre parler populaire, l'*r* finale persiste dans les noms abstraits comme *chaleur*, *blancheur*, *honneur*, etc. Aucun témoignage contraire ne m'est connu ⁽¹⁾ ; mais les formes franco-canadiennes n'ont pas été toutes relevées, ni toutes les régions de la Province explorées. Cependant, il est permis de conclure que la substitution de la finale *-eux* à la finale *-eur*, dans le franco-canadien, est le résultat d'une permutation de suffixes, plutôt qu'un phénomène phonétique.

(1) L'apocope de l'*r* dans le suffixe *-oir* (*mouchoir*, *miroir*, etc.), et dans la préposition *sur* (*su*), ne peut expliquer *-eux*.

LA RÉDUCTION DE L'HIATUS

Notre parler populaire laisse tomber un grand nombre de consonnes finales, et quelques initiales ; il ajoute parfois une voyelle au commencement des mots ; il ne fait pas sentir certaines liaisons ; il transpose souvent les éléments des groupes initiaux *se* et *re*.

Ces phénomènes ne sont pas propres au langage du peuple canadien-français ; ils se rencontrent aussi dans l'un ou l'autre des parlers de France.

Les cas les plus fréquents qu'on puisse relever, dans le langage de nos paysans, de lettres tombées, ajoutées ou transposées, et de liaisons omises sont les suivants :

Apocopes

sud = *su*

œuf = *é*

chétif = *céti*

il = *i*

écureuil = *ékuré*

toujours = *tujû*

leur = *lé*

battoir = *batwà*

bœuf = *bé*

neuf = *né*

seul = *sé*

ligneul = *liné*

filleul = *fiyé*

sur = *su*

quêteur = *keté*

miroir = *mirwé*

et en général la finale *-eur* des noms d'agents qu'on prononce *-é*, et la finale *-oir* des substantifs, qu'on prononce *-wà* ou *-wé*. Etc.

Aphérèses

décolleter = <i>ékòlté</i>	hasard = <i>àzá:r</i>
haïssable = <i>àisàb</i>	hardi = <i>àrdi</i>
hardiesse = <i>àrdyès</i>	hourra = <i>urá</i>
honteux = <i>òté</i>	lui = <i>i</i> , etc.

Prosthèses

vis = <i>avis</i>	scandale = <i>èskādàl</i>
squelette = <i>èskàlèt</i>	scarlatine = <i>èskarlàtìn</i>
station = <i>èstásyõ</i>	statue = <i>èstá:tu</i>
copeau = <i>èkopó</i>	ronce = <i>érõ:s</i>
ridelle = <i>àridèl</i> , etc.	

Métathèses

secouer = <i>èskwé</i>	secousse = <i>èskus</i>
refus = <i>èrfu</i>	remarque = <i>èrmàrk</i>
remise = <i>èrmi:z</i> , etc.	

Liaisons négligées

<i>pas</i>	<i>vais</i>	<i>donc</i>
<i>cing</i>	<i>sept</i>	<i>huit</i>
<i>nerf</i>	<i>vingt</i>	<i>cent</i>
<i>avant</i>	<i>suis</i>	<i>allez</i>
<i>venez</i> , etc.		

et en général le *z* des finales en *ez* des verbes.

Ces produits de la phonétique populaire grossissent le nombre des mots commençant ou finissant par des sons-voyelles. Il en résulte que, les voyelles ayant plus d'occasions de se heurter dans le discours, l'hiatus est plus fréquent.

Or le peuple n'aime pas l'hiatus, qui choque son oreille. Pour l'éviter, il introduit une consonne entre les deux mots, dont l'un finit et dont l'autre commence par une voyelle. Dans la phrase : « Je leur ai dit... » si l'on ne fait pas entendre l'*r* du mot « leur », la rencontre des deux sons *eu* et *ai* produit un hiatus : *j lé é di*... Mais le peuple intercale un *z* euphonique ; il dit : *j lé z é di*... Le passage est adouci, l'hiatus évité.

Ce procédé est connu dans le français littéraire. Nous lui devons le *t* euphonique des expressions : « a-t-il ? va-t-il ? aime-t-il ? ne voilà-t-il pas... »

Cependant, le *t* des formes verbales interrogatives de la première conjugaison n'est pas à proprement parler une lettre interposée : c'est le *t* muet de la 3^e personne du singulier en vieux français : *aimet* (← *amat*). Ce *t* a persisté dans la tournure interrogative, mais on l'a séparé par un tiret du corps du mot ; de *aimet-il*, on a fait *aime-t-il*. Par analogie, on a écrit : *voilà-t-il*, etc.

C'est aussi par analogie sans doute que le peuple intercale dans son discours des consonnes destinées à adoucir le heurt des voyelles. Mais la grammaire populaire est plus riche que la grammaire classique en consonnes euphoniques.

Au Canada, nous en comptons cinq : *z, t, y, n* et *v*.

Quelques exemples montreront comment, au moyen de l'une ou de l'autre de ces consonnes, le peuple canadien-français sait réduire un hiatus.

z

cen(t) hommes	= <i>sã z òm</i>
hui(t) hommes	= <i>üi z òm</i>
cin(q) hommes	= <i>sé z òm</i>
neu(f) enfants	= <i>nè z ãfã</i>
donne-m'en (donne- moi-en)	= <i>dòn mwé z ã</i>
avan(t)-hier	= <i>ävã z iyèr</i>

t

j'en ai un	= <i>j ãn é t ø</i>
je sui(s) allé	= <i>e su t alé</i>
un gro(s) arbre	= <i>é gró t á:br</i>

y

allon(s)-y	= <i>alõ y i</i>
j'ai voulu (lu)i donner	= <i>j é vulu y i dèné</i>
i(l) était là	= <i>i y étè lá</i>
alle(z) (lu)i dire	= <i>alé y i ði:r</i>

n

vene(z) en chercher (quérir)	= <i>vné n ã kri</i>
vous alle(z) en prendre	= <i>vuz alé n ã prãd</i>
i(l) en mange	= <i>i n ã māj</i>

v

je (n')ai pa(s) eu de prix = *j é pá v u dé pri*

Ces mêmes artifices euphoniques se retrouvent dans les patois français, sauf peut-être l'intercalation du *v*, du reste rare aussi chez nous.

Les parlers du Maine, par exemple, ont les consonnes intercalaires *y*, *g* palatal, *j*, *n*, *t*, *k* palatal, et *z* ; le patois saintongeais se sert de *l*, *m*, *n*, *z*, *t*, etc.

Il peut être intéressant de comparer certaines interpositions de consonnes euphoniques recueillies dans ces parlers de France, avec celles que nous avons relevées ici.

Dans le Bas-Maine, on dit :

<i>j y é di de y i donæ</i>	= je lui ai dit de lui donner
<i>k tu y ay</i>	= que tu ailles
<i>vz alé n ã prãr</i>	= vous allez en prendre
<i>i n ã pãrdi l abitud</i>	= il en perdit l'habitude

<i>j avõ t i n u</i>	= avons-nous eu
<i>sẽ z òm</i>	= cinq hommes
<i>j lã z é di</i>	= je leur ai dit
<i>pã z à pã</i>	= peu à peu.

Dans la Saintonge, le peuple fait les liaisons artificielles suivantes :

<i>kýã gru t animó</i>	= ce gros animal
<i>ẽ gru t abr</i>	= un gros arbre
<i>kýã l òm</i>	= cet homme
<i>o l é z é</i>	= c'est eux
<i>i n ã vã</i>	= il en veut

En France, comme au Canada, les consonnes intercalaires les plus souvent employées sont *t* et *z*. De ces deux consonnes, l'une, *t*, nous l'avons dit, est reçue dans la langue classique comme articulation euphonique ; l'autre, *z*, fut jadis usitée même à la cour. Vaugelas affirme que de son temps on disait : « on z' a », pour : « on a », et « on z'ouvre », pour : « on ouvre ». Ménage enseignait qu'il faut dire « les quatre éléments », et non « les quatres' éléments », comme « disent la plupart des dames et les mieux chaussées ».

Il semble bien, d'ailleurs, que, pour le peuple, *t* et *z* soient les consonnes intercalaires classiques.

Dans ses chansons, où il évite l'hiatus avec plus de soin encore, ce sont les seules qu'il emploie.

Écoutez les chansons populaires du Canada :

N'y a-t-il que toi-z-moi-z-en France...

Il reviendra-z-à Pâques...

Car en voilà-z-assez...

Ne vous mettez point-z-en peine...

De sous marqués j'en ai-z-assez...

Dans l'eau-z-il est tombé...

L'anneau-z-a voltigé...

Malbrough s'en va-t-en guerre...

Tu lui diras qu' j'suis-t-embarqué...

C'est dans Paris y a-t-une brune...

Y a-t-un arbre planté...

A son cheval l'a-t-attachée...

Mariann' s'en va-t-au moulin...

A présent j'en ai-t-une...

Elle m'envoi'-t-à l'ouvrage...

Il lui y a-t-un étang...

M'envoi'-t-à la fontaine...

Dans ce jardin lui y a-t-un puits...

Moi qu'étais-t-encore jeunette...

Car j'en ai-t-un joli...

Lui y a-t-un bois joli...

Lui y a-t-un pommier doux... Etc.

Est-il besoin de rappeler que la plupart de ces *licences poétiques* ont été apportées de France ?

La chanson populaire se sert aussi du z interca-

laire pour éviter les élisions qui détruiraient la mesure du vers :

J' l'ai vu porter en terre
Par quatre-z-officiers.

Ces *quatre-z-officiers* sont parents des *quatre-z-yeux* mentionnés par l'Académie — pour ne rien dire des *quat-z-arts*.

Dans le centre de la France, on chante même :

Je l'ai vu porter-z-en terre. . . .

Nos *beaux chanteux* n'ont pas toujours su conserver cette superbe liaison. C'est dommage. Mais on n'apprend pas en vain la grammaire pendant deux siècles !

LA FRANCISATION DES MOTS ANGLAIS

Dans la formation d'une langue nouvelle dont la destinée est simplement d'en continuer une autre qui s'éteint, comme les langues romanes ont continué le latin parlé de la plèbe, il s'opère une évolution phonétique inconsciente, graduelle, et qui suit des lois constantes ; certains phonèmes se maintiennent, il se produit des permutations et des amuïssements, et des sons nouveaux se développent. Si une langue, à la faveur d'un de ces événements qui broient les peuples et les mêlent, en rencontre une autre et se l'incorpore, il peut encore résulter de cette fusion des transformations profondes et sortir des sons inconnus.

Il n'en va pas de même dans les simples emprunts de mots. « En empruntant un mot étranger, dit M. Nyrop, on n'emprunte pas en même temps tous les phonèmes étrangers qui le composent. » Ainsi, dans les emprunts faits à l'anglais, on se borne à « substituer aux phonèmes étrangers ceux des phonèmes français qui leur ressemblent le plus ». Mais ces évolutions ne se font pas suivant des lois cons-

tantes. Des circonstances multiples exercent ici leur influence ; entre autres, rappelons que l'emprunt peut être dû à la transmission orale, ou à la lecture des textes ; l'emprunt peut être fait par le peuple, il peut l'être aussi par les lettrés. Dans le premier cas, le français cherchera à rendre la forme *prononcée* anglaise, sans se soucier de la forme *écrite* : *baby* a donné « bébé » ; dans le second cas, le français se contente d'arranger et de prononcer à sa manière la forme écrite anglaise : *humour* se prononce *umur*. Parfois l'un et l'autre procédé contribuent à la francisation d'un mot d'emprunt ; mais les termes qui entrent dans la langue grâce à l'écriture gardent longtemps leur figure étrangère. Il est à craindre même qu'ils la gardent toujours. Aussi M. Remy de Gourmont voudrait-il qu'on réforme les mots venus par l'écriture seule et qu'on les écrive tout de suite « comme les prononcerait un paysan ou un ouvrier tout à fait étranger à l'anglais », et il cite, pour « servir, dit-il, de guide en des circonstances analogues », un certain nombre de mots anglais francisés au Canada. ⁽¹⁾

La langue française n'a pourtant pas gardé chez nous une vitalité créatrice et un pouvoir d'assimi-

(1) *Esthétique de la langue française*, 2^e édition, p. 99.

lation plus remarquables qu'en France. Mais, c'est par transmission orale que nous sont venus les mots cités par M. de Gourmont et beaucoup d'autres ; c'est par le peuple qu'ils ont d'abord été traités, grâce à quoi ils ont été absorbés et ont subi des déformations parfois hardies. Un grand nombre de mots ont aussi été empruntés à l'anglais par nos gens instruits ; ceux-là conservent leur forme étrangère.

Quel sort est réservé à tous ces mots, surtout à ceux qui sont restés jusqu'ici rebelles aux procédés ordinaires de francisation ? quelle influence exerceront-ils sur les destinées du français au Canada ? Plusieurs ne devraient-ils pas être impitoyablement rejetés, et ne devrions-nous pas avoir soin de naturaliser seulement ceux « qui apportent avec eux une idée nouvelle et qui prennent au dépourvu nos propres ressources linguistiques » ? et quels sont ces mots qui méritent vraiment les honneurs de la francisation ? et quel traitement convient-il de leur faire subir ? . . .

Questions complexes et difficiles à résoudre. Le plus sûr serait sans doute de plonger ces mots dans le creuset populaire et de n'accorder le droit de cité qu'à ceux qui sortiraient de l'épreuve transformés et habillés à la française. Mais aujourd'hui

le peuple lit beaucoup ; l'influence de l'orthographe, que déplorait déjà Littré, est telle que « la prononciation s'incline devant l'écriture », comme le dit Darmesteter ; bref, le parler populaire n'a plus le pouvoir assimilateur qu'il avait autrefois, et, si la langue écrite elle-même ne s'efforce, le départ du bon et du mauvais dans nos emprunts pourrait bien ne jamais se faire, les mots anglais introduits dans notre langage pourraient bien y rester toujours sous leur forme étrangère. Il n'est donc pas inutile, il est urgent de s'occuper de la francisation des mots anglais dans le franco-canadien.

Mais comment orienter nos efforts ? et de quelle manière l'évolution phonétique des mots anglais, de ceux dont l'emprunt est nécessaire, devrait-elle se faire pour arriver à une francisation légitime ?

* * *

On ne trouvera pas ici la réponse à cette question. Le but de ce travail est plus modeste. Je veux seulement fournir des matériaux à ceux qui tenteraient l'étude de ce problème. A l'aide des observations faites dans la province de Québec sous la direction de la Société du Parler français au Canada, j'ai dressé une liste de mots empruntés à l'anglais et usités chez nous. Après avoir distingué ceux qui

ont subi déjà des déformations notables de ceux dont la francisation est à peine commencée, j'ai distribué les premiers de manière à montrer, s'il est possible, suivant quelles lois ils paraissent avoir évolué. Le résultat de ce travail est, je l'avoue, peu satisfaisant ; il fera cependant voir que nos procédés de francisation sont assez semblables aux procédés employés autrefois en France dans le traitement des mots anglais empruntés. Peut-être aussi y trouvera-t-on quelques formes qui pourront « servir de guide en des circonstances analogues », spécialement dans la naturalisation des termes qui ne sont encore qu'à demi francisés et de ceux qui ne le sont pas du tout.

I—Abrégement des longues

1° *a:* → *a'*. *a* long, ouvert ou fermé, devient bref.

- | | | | |
|----|---|---|--------------------------------------|
| 1. | ang. <i>draft</i> (à:) = traite | → | fr.-can. <i>drà'f</i> ⁽¹⁾ |
| 2. | <i>flask</i> (à:) = flacon | | <i>flà's</i> |
| 3. | <i>scarf</i> (á:) = cravate | | <i>skà'f</i> |
| 4. | <i>corn-starch</i> (á:) =
amidon de maïs | | <i>kò'nèstà'e</i> |

(1) Il faut lire : « Le mot anglais *draft*, prononcé par à: (*a* ouvert long), et signifiant *traite*, donne en franco-canadien le mot qui se prononce *drà'f*. »

- | | | |
|----|---|------------------------------|
| 5. | <i>sharp</i> (á:) = vif | <i>eà'rp</i> |
| 6. | <i>plaster</i> (à:) = taffe-
tas gommé | <i>plà'stè:r</i> |
| 7. | <i>slab</i> (à:) = dosse | <i>slà'p</i>
<i>slà'b</i> |

L'abrégement de la voyelle dans les spécimens 1, 2, 3 et 4, est peut-être dû à la réduction de l'enclave.

On pourrait ajouter à cette liste *bà'rgè'n* ← ang. *bargain*, et *bà'rlé* ← ang. *barley*, mais ces deux mots sont aussi du vieux français.

A comparer aux faits ci-dessus, l'abrégement de la voyelle *a* dans le fr. « partenaire » ← ang. *partner* (à:).

2° *i:* → *i'*. *i* long devient bref.

- | | | |
|-----|--|------------------------|
| 8. | ang. <i>teem</i> (i:) = atte-
lage | → fr.-can. <i>ti'm</i> |
| 9. | <i>wheelhouse</i> (i:) = ca-
bine du pilote | <i>wi'lus</i> |
| 10. | <i>velveteen</i> (i:) = es-
pèce de velours | <i>vàlvèti'n</i> |
| 11. | <i>reel</i> (i:) = esp. de
danse | <i>ri'l</i> |
| 12. | <i>misdeal</i> (i:) =
maldonne | <i>mizdi'l</i> |
| 13. | <i>meeting</i> (i:) = as-
semblée | <i>mi'tè'n</i> |

- | | | |
|-----|--|---|
| 14. | <i>to sneak</i> (i:) = se
dérober | <i>eni'ké</i> |
| 15. | <i>yeast</i> (i:) = levure | <i>i's</i> |
| 16. | <i>to clean</i> (i:) = net-
toyer | <i>kli'né</i> |
| 17. | <i>steam</i> (i:) = vapeur | <i>sti'm</i> |
| 18. | <i>speed</i> (i:) = vitesse | <i>spi't</i> |
| 19. | <i>tweed</i> (i:) = espèce
d'étoffe | <i>twi'd</i> |
| 20. | <i>steamboat</i> (i:) =
vapeur | <i>èsti mbò't</i>

<i>sti' mbò't</i>
<i>sti' mbó:t</i> |
| 21. | <i>spree</i> (i:) = bam-
boche | <i>spri'</i> |

De même, *i* long est devenu bref dans les mots suivants, francisés en France : « steamer » (pron. *sti'mà:r*) ← ang. *steamer* (i:), « rosbif » (*ròzbi'f*) ← ang. *roast beef* (i:), « bifteck » (*bi'ftè'k*) ← ang. *beefsteak* (i:), « cliver » (*kli'vé*) ← ang. *to cleave* (i:), « keepsake » (*ki'psè'k*) ← ang. *keep-sake* (i:).

3° *o:* → *o'*. *o* long devient bref.

22. ang. *corn-starch* (ò:) = → fr.-can. *kò'nèstà'e*
amidon de maïs

23. *horse-power* (ò:) = *hò'spò:r*
moteur à che-
vaux
24. *boss* (ò:) = maître *bò's*
25. *lacrosse* (ò:) = *làkrò's*
crosse

L'ò: de *dog* et de *bulldog* s'est pareillement abrégé dans le français « dogue » et « bouledogue ».

4° *u:* → *u'*. *ou* long devient *ou* bref.

26. ang. *saloon* (*u:*) = bu- → fr.-can. *sàlu'n*
vette
27. *caboose* (*u:*) = cui- *kàbu's*
sine
28. *loose* (*u:*) = lâche *lu's*
20. *to move* (*u:*) = *mu've*
mouvoir
30. *balloon* (*u:*) = ballon *ba'lu'n*
31. *spittoon* (*u:*) = cra- *spitu'n*
choir

Le français abrège aussi l'*u* long des mots *groom* et *croup*.

REMARQUE I. Cependant, devant *l* et *r* finales, les longues se maintiennent, absolument comme dans le fr. « vibord » ← ang. *waistboard*.

Exemples :

32. ang. *spare* (è:) = de → fr.-can. *spè:r*
trop
33. *crowbar* (á:) = pince *króbá:r*
34. *overalls* (á:) = sa- *óvrá:l*
lopettes
35. *sheer* (i:) = embardée *ei:r*
36. *tea-board* (ò:) = *tébò:r*
plateau

Le spécimen 33 a évidemment été influencé par le fr. « barre ».

Le mot « thé-bord » est, du moins en sa deuxième partie, le produit de l'étymologie populaire.

Les consonnes *l* et *r* exercent leur influence assez souvent même dans l'intérieur des mots, comme dans *frò:li*, tiré de l'ang. *frollic* (ò:) [escapade], et *ká:lé*, de l'anglais *to call* (á:) [appeler les diverses figures d'une danse].

Je ne cite pas *klè:ré*, ni *klè:rè'n*, tirés de l'anglais *to clear* et *clearance*, car on y voit surtout l'influence analogique du fr. « éclairer ».

REMARQUE II. Devant *r* finale, il arrive même que la brève devient longue. On observe ce phénomène surtout dans la francisation de la terminaison anglaise *-er* des substantifs, dont le franco-canadien fait invariablement *-eur*, comme le fran-

çais dans « reporter » (pron. *rèpòrtà:r*) et « steamer » (pron. *sti'mà:r*). Mais c'est plutôt une substitution de suffixe.

Ainsi, dans les mots franco-canadiens suivants, la terminaison *-eur*, prononcée par *à:r*, remplace la terminaison anglaise *-er*, prononcée par *è'r* : *dra-veur* (← anglais *driver*), *clameur* (*climber*), *gro-ceur* (*grocer*), *pédleur* (*peddler*), *plasteur* (*plaster*), *dipeur* (*dipper*), *tombleur* (*tumbler*), *borneur* (*burner*), *baqueur* (*backer*), *conforteur* (*comforter*), *catcheur* (*catcher*), *clipeur* (*clipper*), *clineur* (*cleaner*), *chéveur* (*shaver*), *laufeur* (*loafer*), *plombeur* (*plumber*), *ronneur* (*runner*), *planeur* (*planer*), *scouateur* (*squater*), *smogleur* (*smuggler*), *câleur* (*caller*).

Il faudrait excepter *kòpà'rs*, tiré de l'anglo-américain *coppers* [chemineau] ; *krakà'rs*, du pluriel anglais *crackers* [biscuits] ; *getà'rs*, du pluriel *gaiters* [guêtres, chaussures], et *slipà'rs*, du pluriel *slippers* [pantoufles] ; mais *r* n'est pas ici terminale, puisqu'elle est suivie d'une *s*, le mot franco-canadien reproduisant la forme du pluriel anglais.

II—Réduction des diphtongues

1° *áu* → *u* ou *ò*. La diphtongue anglaise représentée par les graphies *ou* et *ow*, et qui se prononce *áu*, se réduit, dans le franco-canadien, par la

chute de son premier élément ; le second élément se maintient comme dans l'anglais francisé « clown » (pron. *klun*) et « cowpox » (pron. *kupòks*) :

37. ang. *wheelhouse* (áu) = → fr.-can. *wi'lu's*
cabine du pilote

38. *roundhouse* (áu) = *ròdu's*
cabine du pilote

ou devient *o* ouvert :

39. ang. *horse-power* (áu) → fr.-can. *hò'spò:r*
= moteur à che-
vaux

40. *crowd* (áu) = foule *krò:d*
krò:l

41. *township* (áu) = *tò'neip*
canton

On pourrait aussi citer le spécimen 38 comme exemple de la réduction *àu* → *ò* dans sa première syllabe ; *round* aurait d'abord donné *rònd*, et, secondairement, la nasalisation se serait produite : *ròd*. Mais c'est plutôt une simple traduction de *round* par « ronde ».

On a relevé cependant dans certaines régions une nasalisation secondaire de ce genre : *township*, après avoir passé par *tò'neip*, est devenu *tõneip*, et même, par une espèce d'étymologie populaire, *trõpeip*.

Si *ground wire* [fil de terre] avait été traité de la même manière, il aurait donné *grōdwè:r* ; l'étymologie populaire en a fait *grānwè:r*.

2° *ày* → *à* → *è*. La diphtongue anglaise *ày*, représentée par *i*, se réduit dans le franco-canadien par la chute de son élément palatal. D'autre part, le premier élément de la diphtongue, *à*, peut aller jusqu'à *e* ouvert, comme dans le français « aspect » (pron. *āspèk*) ← ang. *handspike* (*ày*).

- | | | |
|-----|--|-------------------------|
| 42. | ang. <i>strike</i> (<i>ày</i>) = | → fr.-can. <i>stràk</i> |
| | grève | <i>strèk</i> |
| 43. | <i>drive</i> (<i>ày</i>) = flottage | <i>dràv</i> |
| 44. | <i>to drive</i> (<i>ày</i>) = | <i>dràvé</i> |
| | flotter du bois | |
| 45. | <i>driver</i> (<i>ày</i>) = flotteur | <i>dràvè:r</i> |
| 46. | <i>climber</i> (<i>ày</i>) = | <i>klàmè:r</i> |
| | grimpeur | |
| 47. | <i>blind</i> (<i>ày</i>) = mise, | <i>blàn</i> |
| | au jeu | |
| 48. | <i>wire</i> (<i>ày</i>) = fil de fer | <i>wà:r, wè:r</i> |
| 49. | <i>horn-pipe</i> (<i>ày</i>) = | <i>àrlèpàp</i> |
| | esp. de danse | <i>àrlèpèp</i> |
| 50. | <i>light</i> (<i>ày</i>) = phare | <i>lè:tr</i> |

Le spécimen 50, *lè:tr*, est rare ; on entend plus souvent le mot *light* prononcé à l'anglaise : *làyt*, et

dans *lighthouse*, la forme écrite domine dans la première syllabe : *litu's*.

3° èé → è, é. Certaines graphies simples sont prononcées en anglais comme de véritables diphtongues. Le franco-canadien réduit ces diphtongues comme les autres. Les mots suivants se prononcent en anglais par èé, et ce phonème segmenté se réduit dans la francisation canadienne à è ou à é, comme dans les mots francisés « keepsake » (pron. *kipsè'k*) ← ang. *keepsake* (èé), « bifteck » (pron. *biftè'k*) ← ang. *beefsteak* (èé), « break » (pron. *brè'k*) ← ang. *break* (èé), « aile » (pron. è:l ou é:l) ← ang. *ale* (èé), « héler » (pron. *hélé*) ← ang. *to hail* (èé), etc.

51. ang. *safe* (èé) = coffre- → fr.-can. sé:f
fort

52. *sago* (èé) = sagou sé:gó

53. *brake* (èé) = frein bré:k

54. *show-case* (èé) =
vitrine euké:s

55. *to shave* (èé) =
écorcher eé:vé

56. *rail* (èé) = rail rè:l, ré:l

57. *gaiter* (èé) = guêtre,
chaussure gètè'rs
gètè'rs

Au spécimen 53, se rattachent les dérivés : *bré:ké*, *bré:kmàn* ← *brakeman* ; au spécimen 55 : *cévè:r* ← ang. *shaver*, et *cévè:j* ; au spécimen 56 : *dérèlé*. Du reste, le français, qui prononce *rá:y* (rail), dit *rè:lwé* (railway).

4° *òó* → *ò*, *ó*. La diphtongue anglaise *òó*, représentée tantôt par *o*, tantôt par *oa* ou *ow*, se réduit, dans le franco-canadien, à *o* fermé, comme dans le français, « beaupré », tiré de l'anglais *bow-sprit*, ou à *o* ouvert, comme dans le français « coke » ← ang. *coke*, « bol » ← ang. *bowl*, etc.

- | | | |
|-----|---|--------------------------------------|
| 58. | ang. <i>bowl</i> (<i>òó</i>) = boule | → fr.-can. <i>bó:lé</i> |
| 59. | <i>grocer</i> (<i>òó</i>) = épicier | <i>gró:sà:r</i> |
| 60. | <i>grocery</i> (<i>òó</i>) = épi-
cerie | <i>gró:sri</i> |
| 61. | <i>crowbar</i> (<i>òó</i>) = pince | <i>króbá:r</i> |
| 62. | <i>pigeonhole</i> (<i>òó</i>) =
casier | <i>pidjònó</i> |
| 63. | <i>overalls</i> (<i>òó</i>) = sa-
lopettes | <i>òvrá:l</i> |
| 64. | <i>coat</i> (<i>òó</i>) = habit | <i>kó:t</i> |
| 65. | <i>cove</i> (<i>òó</i>) = anse | <i>kó:v</i> |
| 66. | <i>hose</i> (<i>òó</i>) = boyau | <i>hó:s</i> |
| 67. | <i>to loaf</i> (<i>òó</i>) = flâner | <i>ló:fé</i> |
| 68. | <i>loafer</i> (<i>òó</i>) = flâneur | <i>ló:fè:r</i> |
| 69. | <i>steamboat</i> (<i>òó</i>) =
vapeur | <i>stì'mbò't</i>
<i>stì'mbó:t</i> |

Une réduction analogue est celle de la diphtongue *ou* de l'anglais *boom* [estacade], qui, en franco-canadien, se prononce *bó:m*. D'un autre côté, le verbe *to boom* [faire valoir, faire de la réclame pour l'intérêt de], entré dans le langage des affaires, n'a gardé que le second élément de la diphtongue *ou* : *bu:mé*.

yu'k, tiré de l'ang. *yoke* (*ðó*), a pu se former sous l'influence du fr. « joug ».

Quant à *cu:ké:s*, tiré de *show-case*, le son *u*, qui y rend la diphtongue *ðó*, est peut-être dû à l'influence de l'ang. *shoe*, ces sortes de montres ou de vitrines étant parfois employées par les cordonniers pour y étaler leurs marchandises.

III - Nasalisation

1° *à*+nasale → *ã*. Cette nasalisation se rencontre dans les mots francisés « aspect », tiré de l'anglais *handspike*, et « pamphlet », emprunté de l'anglais *pamphlet*.

70. ang. *landing* (*à+n*) = → fr.-can. *lã:dè'n*
= débarcadère

71. *shampooing* (*à+m*) *eã:pun*
= nettoyage

Comme *à*, sorti de la diphtongue *ay*, peut aller jusqu'à *è* — ce qui est une évolution parfaitement

régulière — de même \tilde{a} , produit de la nasalisation de l'anglais $\grave{a} + \text{nasale}$, est devenu \tilde{z} dans quelques formes :

72. ang. *sample* ($\grave{a} + m$) = → fr.-can. *sẽ:pl*
échantillon
73. *tank* ($\grave{a} + n$) = ré- *tẽ:k*
servoir
74. *saucepan* ($\grave{a} + n$) = *eàspest*
marmite

Le spécimen 74 se présente aussi sous les formes *sàspest* et *sàspara'n*.

2° $\grave{o} + \text{nasale}$ → \tilde{o} . Le français connaît les nasalisations suivantes : « constable » (pron. *kõstabl*) ← ang. *constable* ($\grave{o} + n$), « lunch » (pron. *lõ:e*) ← ang. *lunch* ($\grave{o} + n$), et « punch » (pron. *põ:e*) ← ang. *punch* ($\grave{o} + n$). Les nasalisations franco-canadiennes sont analogues :

75. ang. *comforter* ($\grave{o} + m$) → fr.-can. *kõ:fõrtè:r*
= courte-pointe
76. *tumbler* ($\grave{o} + m$) = *tõ:blè:r*
verre
77. *dump* ($\grave{o} + m$) = *dõ:p*
remblai *tõ:b*
78. *punch* ($\grave{o} + n$) = grog *põ:s*

79. *congress* ($\delta + n$) = *kõ:grès*
 esp. de bottine
80. *dumpling* ($\delta + m$) = *dõ:plè'n*
 esp. de pâtisserie

La nasalisation de $\delta + n$ par \tilde{a} dans le fr.-can. *lā:dri* ← ang. *laundry* ($\delta + n$), peut être due à l'influence du nom de famille *Landry*.

Nous avons mentionné plus haut une nasalisation secondaire dans *township* → *tõncip* → *tõncip* → *trõpcip*.

La nasale de *plõ:bè:r* ← ang. *plumber* ($\delta + m$) est due sans doute au français *plombier*.

IV—Chute de la consonne terminale

1° *g* de la terminaison *-ing*.

81. ang. *rigging* = agrès → fr.-can. *rigin*
82. *pudding* = pouding *puṭin*
83. *shirting* = calicot *eṭin*
84. *shampooing* = nettoyage *cā:pun*
85. *landing* = débarcadère *lā:dè'n*
86. *meeting* = assemblée *mi:tè'n*
87. *sling* = élingue, ceinture *slin*

Voir aussi le spécimen 80.

2° *d*.

88. ang. *band* = musique → fr.-can. *bàn*
 89. *tea-board* = plateau *tébò:r*
 90. *side-board* = buffet *sàybò:r*

De même, le *d* final ne sonne pas dans les mots francisés « vibord » (← ang. *waist-board*) et « yard » (← ang. *yard*).

3° *k*.

91. ang. *frolic* = escapade → fr.-can. *frò:li*
 92. *flask* = flacon *flà's*

Comparez le fr. « hadot » (*hàdo*) ← ang. *had-dock*.

4° *s*.

93. ang. *clearance* = congé → fr.-can. *klè:rè'n*

5° *t*.

94. ang. *draft* = traite → fr.-can. *drà'f*
 95. *yeast* = levure *i's*
 96. *locket* = médaillon *lòkè*

Le spécimen 96 a pu se former sous l'influence du fr. « loquet ».

V—Modifications accidentelles dans le vocalisme et le consonantisme

1° *á* → *à*. *a* fermé devient ouvert, quand de long il devient bref.

Voir, ci-dessus (I, 1°), *corn-starch*, *bargain* et *barley*.

De même, *a* fermé de l'anglais *yard* devient ouvert dans le mot francisé « *yard* ».

2° *à* → *á*. *a* très ouvert de l'anglais *wagon* se ferme.

97. ang. *wagon* (*à*) = voi- → fr.-can. *wá:gi'n*
ture. *wó:gi'n*

3° *è* → *à*. C'est aussi ce qu'on rencontre dans le français « *carisel* », de l'ang. *kersey*.

98. ang. *shirting* (*è*) = ca- → fr.-can. *càti'n*
licot

99. *peppermint* (*è*) = *pàpèrmà'n*
menthe poivrée

100. *policeman* (*è*) = *pòlismà'n*
sergent de ville

101. *lacrosse* (*è*) = *là'krò's*
crosse

Notons cependant que le son anglais *è* devient *ò* dans :

102. ang. *burner* (*è*) = bec → fr.-can. *bòrnà:r*
de lampe

et *i* dans :

103. ang. *wagon* (*è*) = voi- → fr.-can. *wá:gi'n*
ture.

4° *è* → *à*. Comme dans le français « *falot* », tiré de l'ang. *fellow*, et « *hanebane* », tiré de l'ang. *henbane*, *e* ouvert anglais évolue, dans le fr.-can., vers *a* ouvert.

104. ang. *peppermint*(è) = → fr.-can. *pàpèrmà'n*
menthe poivrée
105. *velveteen* (è) = esp. *vàlvèti'n*
de velours
106. *to catch* (è) = at- *kàtèé*
traper
107. *bracket* (è) = ap- *bràkèt*
plique

Cependant, è → i, dans *wrench* [clef anglaise], qui se prononce en franco-canadien : *rinc*.

5° é → i.

108. ang. *bargain* (é) = → fr.-can. *bàrgi'n*
affaire
109. *barley* (é) = orge *bàrli*
110. *piggery* (é) = porcherie *pigri*
111. *cookery* (é) = cuisine *kukri*
112. *grocery* (é) = épicerie *gró:sri*
113. *laundry* (é) = bu- *lā:dri*
anderie

6° i → è.

114. ang. *landing* (i) = dé- → fr.-can. *lā:dè'n*
barcadère
115. *meeting* (i) = as- *mi'tè'n*
semblée
116. *dumpling* (i) = esp. *dō:plè'n*
de pâtisserie

117. *slit* (i) = scission *slèt*
7° ò → à.
118. ang. *saucepan* (ò) = → fr.-can. *sàs-pà'n*
marmite
119. *money order* (ò) = *mónàrdè:r*
mandat d'argent
120. *hornpipe* (ò) = esp. *àrlépàp*
de danse
121. *rubber* (ò) = ca- *ràbèt*
outchoux
8° b → p.
122. ang. *slab* = dosse → fr.-can. *slà'p*
9° p → b.
123. ang. *dump* = remblai → fr.-can. *tõ:b*
10° d → t.
124. ang. *pudding* = pou- → fr.-can. *pu'tin*
ding
125. *dump* = remblai *tõ:b*
126. *speed* = vitesse *spi't*
11° l → r.
127. ang. *bull's eye* = mou- → fr.-can. *burzày*
che, au tir
128. *marble* = bille *màrbr*

Le spécimen 128 s'est formé sous l'influence du mot français « marbre ».

12° *s* → *e*.129. ang. *saucepan* = mar- → fr.-can. *eàspà'n*
mite*eàspē:t*130. *to sneak* = se dérober*eni'ké*131. *satchell* = petit sac*catsèl*13° *e* → *s*.132. ang. *punch* = goûter → fr.-can. *põ:s*133. *satchell* = petit sac*catsèl*

Les listes qui précèdent ne renferment pas tous les mots empruntés à l'anglais et introduits dans le franco-canadien. Il y en a d'autres dont la provenance étrangère est douteuse et qu'il est inutile d'étudier ici : *aviseur* peut venir aussi bien du français « aviser » que de l'anglais *advise* ; *baquer* est normand au sens de « céder, plier », bien qu'il soit anglais au sens de « seconder » (*to back*) ; *contenancer* a peut-être été fait sur le français « décontenancer », et non sur l'anglais *to countenance* ; *discompte* est bien tiré de l'anglais *discount*, mais il a pris la forme du fr. « escompte » ; *measurement* aurait pu exister sans l'anglais *measurement*.

Un certain nombre de mots se rattachent à l'anglais, mais sont des produits de l'étymologie populaire. J'en ai cité quelques-uns. Ajoutons : *coffre-*

dame (bâtardeau, ang. *coffer-dam*) ; *ce n'est pas faire* (ang. *fair, fair play*) ; *saut Morisette* (ang. *sommersault*) ; *Sainte-Folle* (*Stanfold*) ; *Saint-Morisette* (*Somerset*) ; *Saint-Iguenne* (*Santegan*) ; *Saint-Irlande* (*Sutherland*) ; et ce chef-d'œuvre de l'étymologie populaire, *Saint-Àbroussepoil*, tiré de *Sandy Brook's Point*.

D'autres, enfin, n'offrent pas d'intérêt au point de vue de la phonétique, parce qu'ils n'ont presque pas subi de déformations, qu'ils n'ont pas été assimilés, et que, s'ils sont entrés dans le langage, ils n'ont encore à peu près rien perdu de leur forme anglaise. En voici quelques-uns : *badloque* (*bad luck*), malchance, d'où *badloqué*, malchanceux ; *brick*, bon garçon, brave ; *cook*, cuisinier ; *cliper* (*to clip*), tondre ; *currants*, raisins de Corinthe ; *fixtures*, agencements ; *foolscap*, papier écolier ; *foot-ball*, ballon ; *foreman*, contre-maître ; *frockcoat*, redingote ; *freight*, fret ; *frill*, fraise ; *flincher* (*to flinch*), faiblir ; *fun*, plaisir ; *gan'g*, troupe ; *gangway*, passerelle ; *jam*, presse, amoncellement, d'où *jammer*, amonceler ; *jib*, foc ; *job*, tâche, etc., d'où *jobber* et *jobeur* ; *kid*, chevreau ; *ledger*, grand livre ; *mop*, balai à laver ; *match*, partie, alliance ; *map*, carte géographique ; *mean*, méprisable ; *rough*, rude, brusque, grossier ; *stage*, diligence ; *suit*, complet,

habillement ; *switch*, aiguille, d'où *switcher* ; *strap*, courroie ; *span*, paire, d'où *spanner* ; *slack*, faible, mou, et substantivement, morte saison ; *squall*, bourrasque ; *shop*, boutique ; *swell*, élégant ; *siding*, voie d'évitement ; *snack*, repas ; *shed*, remise ; *shape*, forme ; *set*, jeu, série, etc. ; *settler (to settle)*, régler, solder ; *tabaconiste*, marchand de tabac ; *tough*, robuste, rude, difficile ; *watcher (to watch)*, veiller ; *winch*, treuil ; etc.

Ces derniers emprunts sont pour la plupart injustifiables. Mais, parmi ceux que j'ai étudiés en premier lieu, combien méritent l'honneur d'une francisation plus complète et devraient rester dans la langue?... Nous devons, autant qu'il est possible, proscrire de notre langage les formes anglaises, même francisées. Cependant, il y a de certaines expressions nécessaires chez nous, et qu'il faut bien adopter. Je pense qu'elles sont peu nombreuses et que, dans tous les cas, elles ne sauraient être admises que s'il est impossible de dire autrement les choses, et pourvu que ces expressions, traitées suivant les procédés légitimes de francisation, aient perdu leur figure étrangère.

* * *

Il faudrait donc reprendre un à un les mots que j'ai cités, et porter un jugement sur chacun d'eux ;

car je n'ai que présenté des faits, ordonné des matériaux, classé des témoignages.

Quand on voudra faire le départ des francisations qu'il convient de garder et des barbarismes qu'il faut rejeter, on devra prendre garde à ne pas assimiler la situation du français en France et au Canada.

A Paris, dans un certain monde, une mode sévit, qui est la mode de l'anglicisme ; il est de bon ton, semble-t-il, d'user de mots importés de Londres ; angliciser est considéré comme une élégance. ⁽¹⁾

Il est permis de croire qu'en France l'idiome national ne peut être sérieusement affecté par cette anglomanie. La plupart des expressions ainsi fournies par le commerce anglais, rebelles à toute naturalisation, n'acquerront jamais le droit de cité ; produits éphémères de la mode, de l'engouement, du caprice, elles disparaîtront bientôt du vocabulaire. D'autres, acclimatées, francisées, resteront ; vraiment utiles, répondant à des besoins nouveaux, elles enrichiront la langue du commerce, de l'industrie, de la vie politique, économique et sociale. Là-bas, le génie national est assez vivace pour chasser les unes et assimiler les autres :

(1) FERDINAND BRUNOT, *Hist. de la langue et de la litt. franç.* de Petit de Julleville, t. VIII, p. 812.

En est-il ainsi chez nous ?... La sève généreuse qui circule près du tronc perd de sa force en courant dans les rameaux. Plusieurs pensent, non sans raison, que l'anglicisme, inoffensif peut-être en France, serait dangereux au Canada ; que si là-bas le terme anglais peut entrer dans la langue sans tuer le terme français, ici, au contraire, le premier chasserait irrémédiablement le second ; que nous ne sommes pas assez forts pour introduire impunément l'étranger dans la place, pas assez riches pour emprunter sans compromettre nos intérêts ; que partant nous devrions, des mots anglais usités en France, n'admettre que ceux qui sont absolument reçus, consacrés, naturalisés.

Refuser de suivre en cela la mode de Paris, ce n'est pas vouloir se montrer plus français que les Français ; c'est reconnaître que, dans le milieu où nous vivons, pour garder notre langue, pour la défendre de toute corruption, nous devons veiller sur elle avec un soin plus jaloux, et que certaines libertés seraient dangereuses au Canada, bien qu'on puisse se les permettre ailleurs.

On a dressé des listes, nécessairement incomplètes, des mots anglais usités en France.

Voici d'abord des mots tout à fait acclimatés, suivant M. Ferdinand Brunot :

bar, bifteck, blackbouler, box, break, budget, celluloid, châte, chèque (d'où chéquard), clown, coke, cold-cream, confort, confortable, convict, cottage, dandy, détective, dock, drain (d'où drainer), express, fashionable, festival, flirt, gentleman, gin, groom, gutta-percha, hall, interview, jockey, lawn-tennis, leader, lunch (d'où luncher), macadam, macfarlane, match, mess, meeting, pale ale, partner, pick-pocket, policeman, puff, punch, pudding, rail, reporter, revolver, rifle, sandwich, scalpe, shampooing, snob (d'où snobisme), speech, spleen (d'où splénétique), sport, sportsman, square, stand, steamer, tattersall, tender, ticket, toast, tramway, truck, tub, tunnel, turf, verdict, wagon, warrant, waterproof, etc.

Mentionnons encore les mots suivants, qui paraissent avoir définitivement acquis le droit de cité en France :

abolitioniste, actuaire, albatros, anspect, ale, arrow-root, astic, ballast, banknote, bébé, boghei, bol, boule-ponche, boulingrin, boxer, brick, bugle, cab, cabine, carrick, casimir, cipaye, claymore, coaltar, constable, coroner, cotre, cowpox, crag, croquet, croup, disqualifier, dollar, drop, dyke, essayiste, excise, flint-glass, grog, humour, jury, keepsake, lasting, loch, lord, mac-kintosh, malt, mohair, plaid, poney, quaker, quorum,

rhum, rob, rosbif, rout, schooner, sloop, soda, spencer, sterling, stock, stoff, tilbury, trick, turnep, véranda, whist, yacht, etc.

L'Académie a admis : lady, milady, milord, miss, mistress, pairese, plumpudding, poll, pondage (*poundage*), porter, schelling, test, tory, whig, whiskey, etc. . .

Contre cette invasion de mots anglais, dit Darmesteter, notre langue, « par amour de la nouveauté, ne s'est peut-être pas toujours assez défendue ».

Elle se défend encore moins aujourd'hui. Un grand nombre d'expressions importées sont en train de se généraliser :

bondholders, cocktail, cricket, derby, dead-heat, drawback, football, five o'clock, handicap, hunter, high-life, garden-party, mail-coach, outsider, performance, pointer, placer, raid, record, setter-gordon, skating, steeple-chase, starter, select, sleeping-car, smoking, snow-boot, struggle-for-life, trade-union, tantaliser, window, etc.

Dans la presse parisienne, on peut relever encore :

crack, drag, driver, field-trial, field-trialer, golf, heat, limitman, music-hall, racing-club, ring, road-cart,

rowing, rugby, stayer, steeple-chaser, scratch, skating-polo, skatingwoman, smart, sporting-gazette, sports-woman, sprint, sprinter, team, trial, trotting, walk over, wharf, yachting, etc., etc.

Que deviendrait la langue française au Canada, si elle devait *s'enrichir* de tous ces mots anglais, outre ceux que nous y avons déjà introduits? . . .

Quant aux expressions tout à fait naturalisées, on peut s'en servir sans doute ; mais ne serait-il pas sage d'y apporter quelque modération ?

* * *

D'autre part, dans l'étude des mots que nous empruntons à l'anglais, il faudrait faire attention que plusieurs furent autrefois français, et nous sont aujourd'hui restitués. C'est une distinction qu'il faut faire dans l'examen des produits étrangers qu'une langue incorpore à son vocabulaire.

Si par son fond primitif l'anglais se rattache à l'idiome germanique, la conquête de l'Angleterre par Guillaume le Conquérant y a introduit un nombre considérable d'éléments français. Au frottement des sons d'origine allemande, les vieux mots normands ont changé de figure. Ils ont aujourd'hui l'air saxon, mais chez la plupart l'empreinte

romane est reconnaissable encore. Ce sont les enfants prodiges de la langue française. Ils nous reviennent, déformés, déchirés, mutilés ; ils font pitié, tant leur voyage a été pénible, dur leur exil, et grande leur misère ; ils ont laissé des lambeaux d'eux-mêmes à tous les buissons ; les uns sont estropiés, d'exotiques excroissances défigurent les autres. N'importe ! Nous les reconnaissons. S'ils ont conservé quelque chose de leurs éléments primitifs, si les contacts barbares n'ont pas tué en eux le germe latin, ils peuvent redevenir français. Dépouillons-les de leurs dehors postiches, jetons-les dans le creuset populaire où le verbe national s'élabore, et fermente, et se purifie. Peut-être ces exilés, qui lourdement, gauchement sortaient naguère des gosiers anglais, se prendront-ils à voler de nouveau, gracieux et légers, sur les lèvres françaises.

Plusieurs de ces mots qui nous reviennent d'Angleterre, et qui lui venaient de France, auront encore bon air, si l'on a soin de les restaurer. Le français en a admis un grand nombre : *budget, bill, jury, verdict, covenant, partenaire, confort, confortable, festival, tôte, cottage, performance, flirter, chèque, drainer, accise, excise, reporter, tunnel, rail, etc.*

Tous ces néologismes anglais sont aussi, par leur origine, des archaïsmes français.

Par exemple, *sport* est un de ces mots qui, pour la deuxième fois, ont acquis le droit de cité en français. *Sport* se dit des exercices d'adresse ou de force, spécialement des exercices en plein air, tels que courses de chevaux, chasse, pêche, tir, etc.

Si ce mot sonne étrangement à nos oreilles, c'est que nous le prononçons mal et plutôt à l'anglaise ; nous disons *spòrt* ou *spó:rt*. Au contraire, prononçons-le, comme il doit l'être, avec le son *o* ouvert long et sans faire entendre le *t* final, *spò:r*, il nous paraîtra français.

Cependant, pour plusieurs, *sport* est un intrus qu'il faut désavouer. N'avons-nous pas *jeu* ? disent-ils ; quel besoin avons-nous de *sport* ?

Il est vrai que nous avons le mot *jeu*. Mais encore faut-il considérer que certains *jeux* ne sont pas des *sports*, et que certains *sports* ne sont pas des *jeux*, et que ces termes ne sont pas synonymes, et que chacun d'eux a sa place dans le lexique. Et n'oublions pas que c'est le vieux mot français *desport*, qui signifiait jeu, amusement, divertissement, joie, plaisir.

Desport était le substantif verbal de *desporter*, divertir, amuser, récréer. On trouve dans les

vieux auteurs les deux formes *desporter* et *deporter*, *desport* et *deport*.

Alerent à Roem desduire et desporter. — (WACE, *Rom. de Rou*, v. 1956.)

En bois et en rivières demener son desport. — (ID., v. 299.)

Joies et déduits, oubliances et deports. — (FROISSAET, XV, 77.)

Les mots *déporter* et *déport* n'ont plus, dans le français moderne, le sens qu'ils avaient autrefois, mais la vieille acception nous revient par l'anglais, un peu moins générale cependant.

Desport a d'abord donné en vieil anglais *disport*, puis, par aphérèse, *sport*, comme le normand *despendre* est devenu successivement *to dispende* et *to spend*. Le tableau suivant raconte l'histoire de *sport* et ses étapes ;

bas-latin : **disportus*, *disportare* (DUCANGE) →
vieux français : *desport* → vieil anglais : *disport*
→ anglais moderne : *sport* → français moderne :
sport.

C'est au XVIII^e siècle que *sport* a fait sa réapparition en France ; en 1878, l'Académie en a sanctionné l'usage dans la langue officielle.

L'Angleterre nous l'avait emprunté. Nous le lui reprenons. C'est justice.

De même, l'origine de certains mots anglais justifie peut-être leur francisation faite au Canada. Mais trop souvent le vieux mot français, qui a servi chez les Saxons, nous revient méconnaissable et tel qu'il ne pourra jamais reprendre l'air de famille. Disons alors, un peu chauvins : « C'est un vieux mot français, soit ! Mais *ils* l'ont pris, qu'*ils* le gardent ! »

LA TRADUCTION DES NOMS DE LIEUX

On a soutenu que, dans la province de Québec, à cause des deux langues en usage, il faudrait traduire en anglais les noms de lieux français, et faire ainsi deux nomenclatures géographiques. La Commission de Géographie du Canada elle-même fut sur le point d'accepter, en 1907, le principe de la double nomenclature ; grâce à des protestations énergiques, elle résolut de s'en tenir aux règles qu'elle avait d'abord posées. Mais plusieurs voudraient encore traduire nos noms de lieux. En fait, on les traduit trop souvent, on ne respecte pas leurs formes françaises.

S'il fallait traduire en anglais les noms géographiques du Québec, nous ne voyons pas bien pourquoi l'on ne devrait pas, pour les mêmes raisons, traduire en français les noms de l'Ontario. Mais ni dans une province ni dans l'autre, la double nomenclature ne saurait être acceptée.

Pour le démontrer plus clairement, je crois utile de rappeler d'abord brièvement quelques notions générales sur l'origine des noms propres.

Les noms de lieux sont des noms propres comme les noms de personnes. Les uns et les autres se forment de la même manière. A l'origine, tous les noms propres furent des noms communs. Après avoir appliqué à un individu un nom commun comme qualificatif, on le lui a appliqué pour le désigner à l'exclusion des autres, et le nom commun a été transformé en nom propre. C'est encore ainsi que se font les sobriquets.

Une fois transformé, le nom a pu passer d'une personne à une autre ; ainsi, un grand nombre de noms d'hommes sont empruntés à l'histoire, à la Bible, au martyrologe, etc. Ces noms, la plupart très anciens, ont entièrement perdu le sens qui leur était d'abord attribué. (*Auguste* a voulu dire *majestueux*, *Martin* a signifié *guerrier*, etc.) D'autres noms d'hommes, de formation récente, laissent voir encore leur signification première ; ils sont tirés de noms communs qui marquent quelque circonstance particulière. (Circonstances de naissance : *Lainé* ; d'âge : *Lejeune* ; de richesse : *de Beaulieu*, seigneur de Beaulieu, *bellum locum* ; qualités physiques : *Lecourt*, *Rousseau* ; qualités morales : *Lebon*, *Léveillé* ; ressemblances physiques ou morales : *Poulin*, *Legeay* ; métier : *Fabre* ; nationalité : *Langlois* ; etc.) Ces noms ne sont pas moins soumis à toutes

les règles qui gouvernent les noms propres ; ce sont des noms propres plus jeunes que les autres, comme les noms de famille sont moins anciens que les noms de baptême, mais rien ne les distingue des noms dont le sens est perdu.

Avant d'aller plus loin, nous ferons remarquer que ces noms propres de personnes ne se traduisent point. *M. Young* reste *M. Young*, même en français ; *M. Lejeune* continue à s'appeler *M. Lejeune*, même en anglais. *M. Littlejohn* ne signe pas *Petit-jean*, quand il écrit en français. Les critiques anglais ne traduisent pas *Jean-Jacques Rousseau* par *John James Rousseau*.

Or, l'origine des noms de lieux est analogue à l'origine des noms de personnes. On peut, à ce point de vue, les classer, comme les noms de personnes, en deux catégories :

1° Les noms de lieux sont souvent tirés de l'histoire, empruntés à des personnages illustres. Ainsi, en France, *Saint-Quentin* a été ainsi nommé, parce que cette ville honore comme patron saint Quentin, apôtre du Vermandois. Un grand nombre de noms de lieux, dans la province de Québec, ont été ainsi formés : *Montcalm*, *Champlain*, *Maisonneuve*, *Saint-Hyacinthe*, etc.

2° Comme les noms de personnes, les noms géographiques peuvent aussi être formés de noms communs. Les pays, les régions, les villes et les villages tirent parfois leurs noms de leur situation, de leur aspect, de leurs productions, de leur commerce, de leur industrie, ou de quelque autre circonstance particulière ; les fleuves et les rivières peuvent aussi être nommés d'après la couleur de leurs eaux, la nature de leur cours ; les montagnes, d'après leur altitude, leur forme, leur couleur, etc. Par exemple, en France, on a nommé *Coudray*, un lieu fécond en coudriers ; *Taillebois*, un village où l'on taille le bois ; *Vimoutier*, une ville bâtie près d'un moutier, sur la Vie (rivière) ; *Aube*, une rivière aux eaux blanches ; *Mont-Blanc*, une montagne recouverte de neiges éclatantes ; *Bagnères*, un lieu propre aux bains (*balnea*) ; *Dauphiné*, une province dont les princes portaient un dauphin sur leurs armures ; etc. Pour des raisons pareilles, on a formé ici des noms comme *Saint-Jean-Port-Joli*, *Cap-à-l'Aigle*, *Pointe-aux-Trembles*, *Ile-aux-Coudres*, *Anse-aux-Gascons*, *Grondines*, *Anse-au-Foin*, etc.

Nous reprendrons maintenant, l'une après l'autre, ces deux espèces de noms, pour nous demander si l'on doit, si l'on peut les traduire.

1° NOMS GÉOGRAPHIQUES FORMÉS D'UN NOM DE PERSONNE

Pas plus que le nom de personne, le nom de lieu qui est tiré de celui-là ne peut se traduire. Le nom de personne a été donné au lieu pour rappeler le souvenir de quelque personnage illustre, d'un fondateur, d'un patron. Traduit, ce nom ne rappellerait plus rien. *Newhouse* ne ferait nullement penser à M. de Maisonneuve.

Mais assez souvent un nom commun accompagne le nom propre qui sert à former le nom de lieu. Exemple : *Cap-de-la-Madeleine*. S'il s'agissait de désigner un cap, un promontoire, le mot *cap* resterait nom commun, et l'on écrirait, sans trait d'union et avec un petit *c* : le cap de la *Madeleine*, comme on écrit le cap *Diamant*.⁽¹⁾ Mais c'est un nom de lieu, un nom de paroisse, et le mot *cap* fait partie de ce nom ; on écrit donc : *Cap-de-la-Madeleine*. Aucune partie de ce nom propre composé ne peut se traduire. En effet, « *cape de la Madeleine* » désignerait un cap, un promontoire qui s'appellerait *De la Madeleine*, mais non pas un endroit, une

(1) Il n'y a d'exception que pour certains noms de montagnes, etc., où le nom commun, mis en apposition, est reçu comme faisant partie intégrante du nom propre tel que consacré par un long usage : *Mont-Blanc*, etc.

paroisse, un village nommé *Cap-de-la-Madeleine*. C'est un seul nom, propre et composé.

Donc, les noms géographiques de cette première catégorie (et elle comprend tous les noms géographiques où entrent un nom propre accompagné ou non de noms communs, et de tous ceux dont le sens primitif est effacé — comme *Paris, Madrid, etc.*) ne se traduisent pas.

C'est la règle générale dans une matière où nécessairement il y a beaucoup d'arbitraire et où l'usage crée parfois des exceptions malheureuses. Un certain nombre de noms de ce genre ont cependant varié suivant la langue parlée. On peut distinguer trois cas où cela se produit :

I. Quand il s'agit de noms anciens, connus depuis longtemps dans deux langues différentes et consacrés par l'usage sous deux formes, comme *London* et *Londres, Anvers* et *Antwerp, Suisse* et *Switzerland, etc.* Ce cas ne peut pas se présenter chez nous. ⁽¹⁾ On n'appellerait pas *Londres* la ville de *London* dans l'Ontario.

II. Quand, par l'addition ou le changement d'une ou deux lettres, le nom de lieu peut prendre une

(1) Sauf dans quelques noms de provinces, qui n'offrent aucun danger d'erreur et que l'usage a consacrés sous deux formes : *Nouvelle-Écosse* et *Nova Scotia, etc.*

forme étrangère, sans perdre sa physionomie propre. Exemple : *Louisiane* et *Louisiana*.

III. Quand le nom propre de personne qui a servi à former le nom de lieu existe dans les deux langues et est consacré par l'usage sous deux formes légèrement différentes. Exemple : *Saint-Michel* et *Saint Michael*. (Mais sainte *Menehould* n'étant pas connue sous une autre forme en Angleterre, l'Anglais dit, comme le Français, *Sainte-Menehould*.)

Dans ces deux derniers cas, la traduction — si c'est une traduction — se fait naturellement dans le langage courant ; elle n'est pas le fait des géographes. Il faut éviter autant que possible d'employer plus d'un nom pour désigner un endroit. Les géographes, enregistrant l'usage établi, adoptent pour une ville le nom de *Saint-Jean*, pour une autre le nom de *Saint John* ; si le peuple traduit ces noms, les emploie l'un pour l'autre, et vient à confondre dans ses discours les deux endroits, c'est un inconvénient, et les autorités ne doivent pas l'y engager en traduisant elles-mêmes.

Dernière conclusion sur ce premier point : Les noms formés avec des noms propres, qu'ils soient simples ou composés, accompagnés ou non de noms communs, ne doivent pas être traduits ; les noms

d'origine anglaise doivent garder leur forme anglaise, et les noms d'origine française leur forme française.

2° NOMS GÉOGRAPHIQUES FORMÉS DE NOMS COMMUNS

Ces noms sont formés de noms communs, qui, pris séparément, ont leurs équivalents dans la langue étrangère. Les noms communs viennent à former un nom propre, quand, après une évolution plus ou moins longue, ils finissent par être attribués d'une manière définitive à la désignation d'un lieu. Jusqu'à ce que cette évolution soit terminée, il arrive qu'on traduise en langue étrangère les noms communs qui sont juxtaposés sans être encore considérés comme parties intégrantes d'un nom propre composé ; mais une fois que l'usage ou l'autorité a fixé ces dénominations, aucune des parties du nom ne se traduit plus. Par exemple, tant que pour qualifier une rue, les Anglais disent que c'est « a broad way » ou « the main street », les Français traduisent ces expressions et disent que c'est « un chemin large », que c'est « la rue principale » ; mais le jour où ces mots anglais sont reconnus comme formant le nom de la rue, les Français cessent de traduire et disent « la rue *Broadway* »,

la rue « *Main* ». De même, on a dit d'une anse au fond de laquelle il y avait des prairies de foin naturel, que c'était « une anse au foin », et les Anglais ont pu traduire par « hay cove » cette expression purement descriptive ; mais plus tard cette expression a été adoptée pour désigner le lieu où se trouvait cette anse, et un village s'y étant établi, on lui a donné le nom de « village de l'Anse-au-Foin » ; il n'y a plus de traduction possible, et il faut dire, même en anglais : « village of l'Anse-au-Foin ».

C'est ainsi que les dictionnaires Webster, Pierce et Hempl, etc., écrivent sans traduire : *La Manche*, *le Havre*, *le Pas-de-Calais*, *Mont-Blanc*, *Aix-la-Chapelle*, *Aix-les-Bains*, *Côte-d'Or*, *Bouches-du-Rhône*, *Franche-Comté*, etc.

Les ouvrages anglais les plus soignés et qui font autorité n'écrivent pas autrement les noms de lieux français et les noms géographiques franco-canadiens. Nous ne citerons que la traduction des *Relations des Jésuites*, publiée par Feuben Cold Thwaites : *The Jesuit Relations and Allied Documents*. Etc. Voir, par exemple, le volume XLIX : « Cap-de-la-Magdeleine » (p. 12), « Isle-aux-Basques » (p. 29),

« Isle-Verte » (p. 31), « Saut-au-Mouton » (-p. 43), « Notre-Dame-de-Bon-Secours » (p. 181), etc., etc.⁽¹⁾

On peut consulter aussi le *Typographical Dictionary of Lower Canada* de Bouchette. Dans cet ouvrage anglais, les noms géographiques français sont presque tous conservés : Anse-à-Beaufils, Anse-de-Berthier, Anse-de-l'Étang, Ruisseau-des-Anges, Arbre-à-la-Croix, Baie-à-l'Aviron, Baie-des-Allouettes, Baie-des-Rochers, Baie-Saint-Paul, Rivière-Blanche, Isles-Brûlées, lac Calvaire, Cap-Chat, Cap-Rosier, Cap-Rouge, Cascades, Isle-Castor, les Cèdres, Lacs-des-Chats, Rivière-des-Chênes, Rivière-aux-Chiens, Rivière-Croche, Rivière-du-Nord, Rivière-du-Loup, Rivière-de-l'Eau-Chaude, Échafaud-aux-Basques, Rivières-des-Femmes, Petite-Ferme, Forges - Saint - Maurice, Petite - Fourche, Grande-Fourche, la Friponne, Rivière-aux-Glaises, Rivière-du-Gouffre, Grande-Rivière, Grande-Val-lée-des-Monts, Gros-Ruisseau, Grosse-Roche, Isle-aux-Coudres, Isle-aux-Noix, Isle-du-Portage, Cap-de-la-Madeleine, Lac-Vert, Isle-du-Large, Rivière-

(1) Dans Thwaites comme dans les *Statuts*, on a omis presque partout les traits d'union ; nous les rétablissons, car la règle, en français, est de mettre des traits d'union entre les parties d'un nom propre de lieu, sauf après l'article qui commence un nom. Le dictionnaire Pierce & Hempl observe cette règle.

aux-Loutres, Longue-Pointe, Rivière-du-Moulin, Rivière-Noire, etc., etc.

De même, dans les Mémoires des Commissaires, au sujet des limites de l'Acadie ou du Canada (1755-1763), les Commissaires anglais respectent toujours les noms géographiques français et ne les traduisent pas.

* * *

On doit donc conclure d'une manière générale que les noms géographiques, même ceux qui sont formés de noms communs, ne se traduisent pas d'une langue dans une autre.

C'est aussi ce que nos législateurs, à qui il appartient de constituer en corporation nos municipalités et de consacrer officiellement leurs noms, ont généralement observé. En effet, la version anglaise des *Statuts refondus de la province de Québec*, sections 64 et 69, en déterminant les districts électoraux et les divisions pour le Conseil législatif, donne sans les traduire la plupart de nos noms géographiques français : Mille-Isles, ⁽¹⁾ Ile-Saint-Ignace, Ile-Madame, Notre-Dame-Auxiliatrice-de-Buckland, l'Assomption, Ile-Ronde, Ile-à-l'Ours, Iles-au-Sable, Ile-au-Castor, Ile-au-Foin, Ile-aux-Fênes, Ile-du-Pads

(1) Voir la note précédente.

(plusieurs pensent qu'on devrait écrire : *Ile-Dupas*, malgré l'orthographe donnée par M^{gr} Plessis), *Ile-des-Plantes*, *Ile-à-l'Orme*, *Ile-au-Noyer*, *Ile-à-la-Cavalle*, *Ile-du-Nord*, *Ile-du-Milieu*, *Ile-au-Sable*, *Ile-à-l'Aigle*, *Ile-à-la-Grenouille* ⁽¹⁾, *Saint-Michel-des-Saints*, *Baie-des-Chaleurs*, *Cap-de-la-Madeleine*, *Saint-François-Xavier-de-la-Petite-Rivière*, *Ile-aux-Coudres*, *Baie-Saint-Paul*, *Pointe-au-Pic* ⁽²⁾, *Saint-Joseph-du-Lac*, *Sainte-Brigitte-des-Sauts* ⁽³⁾, *l'Anse-de-l'Étang*, *la Grande-Vallée-des-Monts*, *Cap-Chat*, *Cap-Rosier*, *Longue-Pointe*, *Pointe-aux-Trembles*, *Rivière-des-Prairies*, *Sault-au-Récollet*, *Côte-Saint-Louis*, *Côte-des-Neiges*, *Notre-de-Dame-de-Grâces-Ouest*, *Pointe-Claire*, *Notre-Dame-de-Liesse-de-la-Rivière-Ouelle*, *Ile-au-Cerfeuil*, *Ile-au-Bois-Blanc*, *Saint-Roch-des-Aulnets*, *Saint-Jean-*

(1) Dans ces mots et les autres de même forme, si l'on voulait se servir du mot « fle » comme simple mot descriptif et n'en point faire une partie du nom, on écrirait : « fle des Plantes », et l'on traduirait : « des Plantes Island ». Mais les *Statuts* ne traduisent pas.

(2) La version anglaise des *Statuts* écrit *Pointe-au-Pic* avec des traits d'union.

(3) Les *Statuts* écrivent « St. » au lieu de « Saint ». C'est une faute ; car ce mot fait partie du nom et n'est pas traduit, puisque au féminin les mêmes *Statuts* écrivent « Ste. » au lieu de « Sainte ». En français, on écrit régulièrement « Saint, Sainte », au long ; cependant, dans les ouvrages de géographie, on peut abrégé et écrire : « St » et « Ste », mais sans point.

Port-Joli, Notre-Dame-de-la-Victoire, Saint-David-de-l'Auberivière, Saint - Narcisse - de - Beaurivage, Saint-Antoine-de-la-Rivière-du-Loup, Grosse-Ile, Ile-Sainte-Marguerite, Ile-aux-Reaux, Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, l'Ange-Gardien, Château-Richer, Notre-Dame-de-Bonsecours, Portage-du-Fort, Saint-Félix-du-Cap-Rouge, Ile-de-Grâce, Ile-aux-Corbeaux, Ile-à-la-Pierre, Ile-du-Moine, Ile-aux-Raisins, Sainte-Anne-de-la-Pointe-au-Père, Mont-Joli, Saint-Pierre-de-la-Pointe-aux-Esquimaux, Mille-Vaches, Saint - Joseph - des - Cèdres, Saint-Ignace-du-Coteau-du-Lac, la Présentation, la Pointe-du-Lac, Sainte-Rose-du-Dégelé, Sainte-Anne-des-Plaines, Sainte-Agathe-des-Monts, Saint-Antoine-de-la-Baie-du-Febvre, Saint-Joseph-de-la-Pointe-Lévy, etc., etc., etc.

De même, la version anglaise des *Statuts Refondus du Canada* de 1906, au chapitre 5 (*Representation Act, Schedule*), conserve leur forme française à la plupart de nos noms : Saint-Norbert-du-Cap-Chat, Rivière-du-Sud, Saint-Félix-du-Cap-Rouge, Notre-Dame-de-Lourdes, Saint-Louis-de-Bonsecours, Sainte - Victoire, Saint - Basile - le - Grand, Sainte-Marie-de-Monnoir, Saint-Jean-l'Évangéliste, la Présentation, Sainte-Marie-Madeleine, Notre-Dame-des-Anges, la Visitation-de-l'Ile-du-Pads,

Saint-Paul, l'Hermitte, Saint-Roch-de-l'Achigan, Sault-au-Récollet ⁽¹⁾, Saint-Joseph-de-la-Rivière-des-Prairies, Longue-Pointe, Pointe-aux-Trembles⁽²⁾ Côte-Saint-Louis, Côte-de-la-Visitation, Côte-des-Neiges, Côte-Saint-Paul, Notre-Dame-de-Grâce, Sainte-Anne-du-Bout-de-l'Isle, Saint-Joachim-de-la-Pointe-Claire, etc., etc., etc.

Du reste, un grand nombre de ces noms ont été fixés dans leur forme française par des lois. Par exemple, la version anglaise de la loi 60 Vic., ch. 62, qui constitue en corporation la cité de Saint-Henri, ne lui donne pas pour nom « city of *Saint Henry* », mais « city of *Saint-Henri* » (écrit correctement : *Saint-Henri*, ou *St-Henri*). Citons encore quelques noms français, tels qu'on les trouve dans les lois qui les ont consacrés : « Municipality of Grande-Baie, » ⁽³⁾ 22 Vic., ch. 69. « Municipality of l'Étang-du-Nord », 37 Vic., ch. 43. « Parish of Saint-Pierre-de-la-Pointe-aux-Esquimaux », 36 Vic., ch. 30. « Village of Pointe-au-Pic », 40 Vic., ch. 41. « Village of Coteau-Saint-Pierre », 56 Vic., ch. 61. « Village of la Côte-des-Neiges », 52 Vic., ch.

(1) et (2). Les *Statuts* mettent ici des traits d'union.

(3) Nous rétablissons seulement les traits d'union omis et nous écrivons « Saint, Sainte », au lieu de « St., Ste. ». Voir plus haut la note à ce sujet.

85. « Village of Grand'Mère », 61 Vic., ch. 61. « Village of la Petite-Côte », 58 Vic., ch. 59. « Pointe-aux-Trembles », 52 Vic., ch. 95. « Portage-du-Fort », 52 Vic., ch. 57. « Saint-Félix-du-Cap-Rouge », 36 Vic., ch. 36. Etc., etc., etc.

Dans les proclamations officielles érigeant les municipalités, on a aussi observé cette règle. Nous ne citerons que quelques noms, tels qu'ils se trouvent dans la version anglaise, avec la date de chaque proclamation : Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette ⁽¹⁾, 9 octobre 1835 ; Portage-du-Fort, 25 août 1861 ; Mont-Joli, 23 octobre 1880 ; Sainte-Anne-de-la-Pointe-au-Père, 10 octobre 1882 ; Rivière-du-Loup, 11 janvier 1842 ; Notre-Dame-du-Portage, 19 juillet 1856 ; Sainte-Rose-du-Dégelé, 24 septembre 1885 ; Trois-Pistoles, 18 juin 1845 ; Château-Richer, *id.* ; Saint-François-de-la-Petite-Rivière, *id.* ; Saint-Louis-de-l'Isle-aux-Coudres, *id.* ; la Baie-Saint-Paul, 13 mars 1893 ; Rivière-Ouelle, 18 juin 1845 ; Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, *id.* ; Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues, *id.* ; Cap-Saint-Ignace, *id.* ; Saint-Jean-Port-Joli, *id.* ; Très-

(1) Nous rétablissons seulement les traits d'union omis, et nous écrivons « Saint, Sainte », au lieu de « St., Ste. ». Voir plus haut la note à ce sujet.

Saint-Sacrement, 2 avril 1885 ; Saint-Stanislas-de-la-Rivière-des-Envies, 18 juin 1885 ; Saint-Charles-de-Charlesbourg, *id.* ; Saint-Félix-du-Cap-Rouge, 11 mars 1872 ; (dans la proclamation érigeant Saint-Charles-de-Charlesbourg en corporation, version anglaise, on trouve que cette paroisse comprend les endroits appelés « Petit-Village, Gros-Pin, Bourg-Royal, Bourg-la-Reine ») ; etc., etc., etc.

* * *

Il nous paraît donc que les noms géographiques de la province de Québec ne doivent pas être traduits, que les noms d'origine anglaise doivent garder leur forme anglaise et les noms d'origine française leur forme française, et que par conséquent il n'y a pas lieu de faire une double nomenclature.

C'est ce qu'on a compris aux États-Unis. La Louisiane, ancien pays de langue française, a conservé la plupart de ses vieux noms. Sans doute, et suivant la règle que nous avons rappelée, on traduit en anglais les noms communs qui ne font pas partie intégrante du nom propre ; par exemple, le lac *Chien* s'appelle, en anglais : « the lake *Chien* » ; le lac *Bœuf*, « the lake *Bœuf* » ; la pointe *Coupée*, « the point *Coupée* » ; mais la région qui emprunte son nom à cette pointe de terre se nomme, en

anglais comme en français, *Pointe-Coupée*. De même, on a conservé, dans la Louisiane, sans les traduire, les anciens noms français de lieux tels que : Terre-Bonne, Grand-Chenier, Paincourtville, la Clinche, Isle-du-Pied, Grand-Marais, Bâton-Rouge, Grosse-Tête, Châtaignier, Plaquemine-Brulée, la Fourche, Rapides, Bienville, Bayou-la-Chute, Fouge, Raccourci, Rigolets, Terre-aux-Bœufs, etc., etc.

C'est de pareils exemples et de ces principes qu'il faut s'inspirer pour établir la nomenclature géographique de la province de Québec.

QUESTION D'ÉTYMOLOGIE

(Cheniquer)

Cheniquer (*eniké*) est un verbe intransitif du parler franco-canadien. Il signifie : renoncer à la lutte sans coup férir, céder lâchement devant un adversaire, manquer de courage, abandonner une entreprise par crainte d'insuccès ou de danger. Il ne va pas sans un certain mépris ; on *chenique*, quand on recule devant un obstacle, une difficulté, que, par honneur, devoir, ou parole donnée, on était tenu de rencontrer. *Cheniquer* est l'acte d'un lâcheur, d'un peureux, d'un couard, d'un lâche. Par exemple, Pierre s'est vanté qu'il froterait les oreilles à Jean ; rendu sur le terrain, il refuse de se battre : il *chenique*. Deux amis conviennent de faire quelque chose ensemble, l'un d'eux refuse ensuite : il *chenique*. Parfois, *cheniquer* signifie simplement céder, plier. Aux enchères publiques, deux enchérisseurs se disputent un objet mis en vente ; le premier renonce à acquérir cet objet et retire sa mise : il *chenique*.

D'où vient ce mot ?

Le verbe *eniké* du patois manceau (=boire), dérivé de l'allemand *schnick* (qui figure dans Littré), n'a pu exercer ici aucune influence.

Aussi fait-on venir généralement *cheniquer* de l'anglais *to sneak* : s'esquiver, fuir comme une personne qui aurait honte, qui ne voudrait pas être vue.

D'autres pensent que *cheniquer* nous vient des parlers de France, et qu'il a été tiré d'une forme latine * *canicare*.

Il s'est fait là-dessus, il y a quelques années, un certain débat, ⁽¹⁾ et les partisans de l'étymologie par le latin ont prétendu que * *canicare*, forme non attestée, avait pu exister et aurait dû donner *cheniquer*.

(1) Voir *Semaine religieuse de Québec*, 1902, t. XV, pp. 44, 73, 100, 147, 184 et 213 ; *Bulletin du Parler français au Canada*, 1903, t. I, pp. 121 et 144 ; *Revue des Parlers populaires*, Paris, 1903, t. II, pp. 43 et 95. Dans la *Note* où il résumait le débat, M. C. Guerlin de Guer, alors directeur de la *Revue des Parlers populaires*, déclarait : « La forme *cheniquer* ne me paraît pas d'origine romane... L'hypothétique * *canicare*, s'il existait, donnerait tout autre chose que *cheniquer* »... (Sur quoi on demanda ce que * *canicare* eût donné en français, et pourquoi il n'eût pas donné *cheniquer*.) Et pour justifier l'étymologie par l'anglais, M. Guerlin de Guer ajoutait :

« J'engage les membres de la Société du Parler français au Canada à rechercher si le canadien n'offre pas quelque exemple de *ch* ← *s* + consonne dans les mots empruntés à l'anglais, ou si, par exemple, l'argot américain n'aurait pas modifié la forme de l'anglais primitif *to sneak* en une forme *to shneak*, qui donnerait le mot de l'énigme. »

Sans doute, il est parfois possible de conclure d'un produit français à une forme latine, bien qu'hypothétique et non attestée. Nul ne contredit à cela. Mais ces sortes de *déductions ascendantes*, d'étymologies à rebours, sont dangereuses, et celui qui croit opportun de s'y livrer, doit prendre garde aux trois règles suivantes, contre lesquelles on ne saurait aller :

1^{re} RÈGLE.— La forme latine hypothétique doit être construite suivant les lois phonétiques du latin de l'époque où l'on suppose qu'elle a existé ;

2^{me} RÈGLE.— Le traitement doit être régulier ; en d'autres termes, il faut pouvoir expliquer la forme latine supposée, et de celle-ci faire sortir celle-là, par l'application des lois générales de la phonétique, sans avoir recours aux exceptions ;

3^{me} RÈGLE.— L'étymologie par le latin hypothétique ne doit être acceptée qu'à défaut d'une autre explication plausible du produit étudié.

Dans le présent débat, la première de ces règles n'a pas grande importance. A la rigueur, *canicare* aurait pu exister dans le latin, bien que le suffixe verbal *-icare* se soit surtout développé à l'époque du gallo-roman. Le latin proprement dit n'aurait-il pas plutôt ajouté à la racine de *canis* l'un des suffixes *-ere, -ire, -are, -iare* ?

Quoi qu'il en soit, on demande ce que * *canicare* aurait donné, s'il n'avait pas donné *cheniquer*. En cherchant à appliquer à * *canicare* la seconde règle, je réponds à cette question.

* *Canicare* eût donné CHENIER.

Le tableau suivant, où chaque élément du mot est traité suivant les lois régulières de la transformation du latin en français, le fait voir.

	<i>C</i>	initial isolé	→	<i>CH</i>
(pal. +)	<i>A</i>	contre-tonique libre	→	<i>E</i>
	<i>N</i>	médiale isolée (se maintient)	→	<i>N</i>
	<i>I</i>	contre-final (tombe)		
(i +)	<i>C</i>	médial isolé (+a)	→	<i>I</i>
suff. —	<i>ARE</i>		→	<i>ER</i>

Résultat : CHENIER

De ces formules, la quatrième et la cinquième seules, celles de l'*i* contre-final et du *c* médial, sont faites pour contrarier les partisans de *canicare*. Elles ne sont pourtant pas moins régulières que les autres.

Sur la chute de l'*i* on peut étudier : *bonté* (de *bonitatem*), *santé* (de *sanitatem*), *accointer* (de *accognitare*), *allumer* (de *alluminare*), *accouder* (de *accubitare*), *amertume* (de *amaritudinem*), *amitié* (de *amicitatem*), *ânier* (de *asinarium*), *âpreté* (de *asperitatem*), *bondir* (de *bombitare*), *cerner* (de *circinare*),

clôture (de *clausitura*), *arpent* (de *aripennis*), *arracher* (de *exradicare*), *comté* (de *comitatem*), *cheptel* (de *capitale*), *clarté* (de *claritatem*), *douter* (de *dubitare*), *charmer* (de *carminare*), *cité* (de *civitatem*), *chaudière* (de *calidaria*), *dortoir* (de *dormitorium*), *dompter* (de *domitare*), *juger* (de *judicare*), *ronger* (de *rumigare*), etc., etc., etc. La liste est presque inépuisable.

Sur le cas de *c* médial isolé, précédé de *i*, suivi de *a*, et s'adouçissant en yod, je cite : *amiable* (de *amicabilis*), *charrier* (de *carricare*), *communier* (de *communicare*) ⁽¹⁾, *délié* (de *delicatus*), *dédier* (de *dedicare*), *frayer* (de *fricare*), *mendier* (de *mendicare*), *plier* (de *plicare*), *publier* (de *publicare*), etc., etc. S'il fallait citer tous les mots où *c* devient *i* dans ces conditions, on n'en finirait pas ; j'ai choisi des exemples parmi les mots dans lesquels le *c* médial précède immédiatement la voyelle accentuée (comme dans notre **canicare*). J'ajoute un autre exemple très suggestif : *manicare*, qui a fait *manier* et non pas *maniquer*. Au groupe initial *ma* (qui

(1) *Communiquer* est un doublet formé par les savants au XIII^e siècle.

régulièrement donne *ma*), substituez le groupe imaginaire *ca* (qui régulièrement doit donner *che*), et vous avez :

manicare → *manier* (et non *maniquer*)

* *canicare* → *chenier* (et non *cheniquer*) ⁽¹⁾

La troisième règle veut qu'on ait recours à l'étymologie par l'hypothétique seulement quand aucune autre explication acceptable ne se présente.

Or, nous avons l'étymologie par l'anglais *to sneak*.

Pour rendre acceptable cette étymologie, il suffit d'expliquer le passage du *s* anglais au *e* français.

Il faut que *s* soit devenu *e* soit dans l'anglais avant la francisation du mot, soit par le procédé de francisation même, soit enfin dans le canadien après la francisation.

La deuxième hypothèse n'est pas acceptable, car il n'y en a pas d'exemple (cf. *snack*, *smart*, *strap*, *switch*, etc.).

(1) Traité comme les exceptions attestées, * *canicare* donne *canier*, *chanier*, *chenoyer*, *chanoyer*, *canoier*, *canayer*, *chanayer*, *chenayer*, *changer*, *chancher*, *canger*, *cancher*, etc., tout ce qu'on veut excepté *cheniquer* ; ce dernier produit ne pourrait être que le résultat d'une formation savante ; et encore, de * *canicare*, si ce mot eût existé dans le latin classique, les savants eussent plutôt fait *caniquer*.

La troisième pas d'avantage, car on n'a pas relevé le produit intermédiaire *sneaker*, qui dans ce cas eût existé dans le canadien.

Reste la première hypothèse. Or, ce n'est pas une hypothèse, mais une réalité ; les Irlandais émigrés d'Irlande au Canada prononcent *to shneak*. L'un des plus zélés collaborateurs de la Société du Parler français, M. l'abbé V.-P. Jutras, écrit :

« Je puis assurer que les Irlandais de nos cantons, émigrés d'Irlande à un certain âge, prononcent tous *shneak* pour *sneak*, *shlide* pour *slide*, *God blesh you* pour *God bless you*, *eternal blish* pour *eternal bliss*, *shmoke* pour *smoke*, *shnuff* pour *snuff*, etc. Les vieux Irlandais de Québec doivent prononcer de même ces mots-là.»

Nous pouvons donc écrire : ang. *sneak* → irl. *shneak* → can. *cheniquer*.

LA RÉFORME ORTHOGRAPHIQUE

La question de la réforme orthographique est ancienne. Les plus violents réformistes de ces dernières années ne font que reprendre les doléances des *Meigrettistes* de la Renaissance. ⁽¹⁾ A dire vrai, la réforme orthographique n'est autre chose que l'évolution des signes traducteurs des sons ; elle commence le jour où naît le dialecte, elle le suit dans ses transformations successives, elle finit quand se fixe et meurt la langue. L'orthographe latine est immobilisée, parce que le latin, mort, ne change plus ; l'orthographe française se modifie, parce que les sons du français, encore vivants, varient. *Con-*

(1) Parmi les linguistes, les philologues, les grammairiens, les professeurs de notre époque, partisans de la réforme orthographique, les plus connus sont MM. Gréard, Gaston Paris, Lavisse, Liard, Rabier, Buisson, Bréal, Havet, Clédat, Darmesteter, Lebaigue, Renard, Dussouchet, P. Passy, Ernault, Chevaldin, Ch. Richet, Gazier, Gebhart, Petit de Julleville, Brunot, Foncin, Compayré, Ravaisson, J. Steeg, L. Zeller, Ch. Dupuy, Boutmy, Perrot, Meyer, Beljame, Cartault, Crouslé, Decharme, Larroumet, Marion, Psichari, etc. — Parmi les grammairiens et les littérateurs d'autrefois, les plus considérables furent aussi des réformateurs, parfois violents, souvent peu sûrs : Meigret (qui fit école ; il y eût les *Meigrettistes* et les

suetudo loquendi est in motu, disait Varron. Le mot parlé se meut, organisme vivant ; donc le mot écrit, figure de l'autre, doit évoluer aussi. S'il en avait été autrement, l'orthographe française, immobile tandis que marchait la prononciation, serait arrivée à ne représenter plus les sons actuels de la langue : nous écririons latin, cependant que nous parlerions français ; par exemple, *pensum* se prononcerait *pwa* (poids), *digitus* serait la figuration graphique de *dwa* (doigt), et *bonum augurium* représenterait *bonheur*. Pour mieux dire, si l'orthographe ne s'était pas continuellement transformée, il n'y aurait pas de langue française ; et si elle ne continuait pas à changer, nous parlerions bientôt une langue qui n'aurait pas de nom. Car l'écriture exerce sur la prononciation une influence d'autant plus grande que l'instruction est plus répandue.

anti-Meigrettistes), Péletier, Ronsard, du Bellay, Baff, Ramus, Rambaud, Montaigne, Chifflet, les grammairiens de Port-Royal, ceux de Trévoux, Ménage, Buffier, du Marsais, de Wailly, Domergue, Marle, Vanier, etc. ; Corneille, Bossuet, Dangeau, l'abbé Girard, l'abbé de Saint-Pierre, Duclos, Beauzée, Voltaire, Nodier, Andrieux, Littré, Sainte-Beuve, F. Didot, etc. Mais la phase active de la propagande pour la réforme date d'une quinzaine d'années ; c'est aussi depuis cette époque que se sont élaborés les systèmes les plus logiques, à base scientifique.

Par la lecture, les lettres parasites finissent par s'introduire dans la prononciation. C'est ainsi que le *p* tend à se faire entendre dans *dompteur* et dans *cheptel*, le *g* dans *amygdale* et dans *legs*, que *gageure* commence à se prononcer comme il est écrit, etc. « Or, dans une langue comme la nôtre, disait Littré à une époque où le mal n'était pourtant pas aussi grand qu'aujourd'hui, il ne peut rien y avoir de plus défectueux et de plus corrompateur que la tendance générale à conformer la prononciation à l'écriture. »

Jadis, la langue étant surtout parlée, la prononciation évoluait indépendamment de l'écriture. Aujourd'hui, les choses sont changées, et l'écriture menace de diriger l'évolution des sons. Qu'y faire ? Réformer l'orthographe, en élaguer les lettres dangereuses, les anomalies, tout ce qui présente un danger ; empêcher, en un mot, l'écriture d'exercer sur le langage une influence qui ne lui appartient pas. Nécessité, donc, d'une réforme artificielle, puisque les transformations ne se font plus naturellement.

Mais il est naturel que la langue écrite, expression plus réfléchie que la parole, soit en retard. Si l'orthographe changeait en même temps et aussi librement qu'évolue la prononciation, on ne lirait

qu'avec peine les auteurs qui ont écrit il y a un siècle. Et que serait-ce, avec un système d'orthographe phonétique? La lecture des livres d'aujourd'hui exigerait dans dix ans un travail de déchiffrement. Et puis, le mot écrit, avec la pureté de lignes acquise en passant par la forge populaire, n'a-t-il pas aussi sa beauté?

Les réformistes ont donc à résoudre ce problème : rapprocher l'orthographe de la prononciation, sans changer la physionomie générale de l'écriture, sans gêner le libre développement des sons, et sans violer les lois qui président à la naissance et à la vie des mots. Il s'ensuit que les projets de réforme radicale, totale et immédiate doivent être rejetés, mais aussi que toute simplification conforme au génie de la langue est légitime si elle ne trouble pas trop brusquement ni trop profondément l'économie générale des graphies françaises, et, à meilleure raison, si, loin de créer des exceptions, de transgresser les lois connues et de défigurer le vocabulaire, elle fait disparaître des anomalies, rétablit la régularité des formes et donne aux mots une beauté qu'ils n'avaient point.

Car, il faut s'en souvenir, l'orthographe française n'est franchement ni phonétique, ni étymologique ; elle est traditionnelle et fondée sur l'usage.

Si l'usage est la règle, direz-vous, il s'y faut soumettre, et toute tentative de réforme artificielle est mal venue. Encore faut-il distinguer. « C'est l'usage, écrivait Castil-Blaze ; mais il faudrait examiner d'abord si l'usage n'est point un imbécile. »⁽¹⁾ Car il ne s'agit pas ici de l'usage populaire, mais d'un usage arbitraire établi par les érudits des siècles derniers ; en fait de langue on sait que cet usage n'est pas le plus sûr, et qu'il a besoin parfois d'être redressé. Pourquoi un *g* dans *vingt* sorti de *viginti*, dans *doigt* de *digitus*, quand ce *g* ne s'est jamais prononcé en français et qu'il n'a pas été conservé dans *trente* de *trigenta*, dans *froid* de *frigidus* ? . . .

A une époque où la science étymologique était faite de théories arbitraires, au XVI^e siècle surtout, les érudits introduisirent dans les mots français un grand nombre de lettres qui n'avaient pas de raison d'être. L'Académie, à chaque édition de son dictionnaire, a laissé tomber un certain nombre de ces lettres étymologiques⁽²⁾, mais il en est resté beaucoup. On a cru que *lais*, substantif verbal de *laisser*, venait de *legatum*, et on en a fait *legs* ; le *d* de *poids* est emprunté de *pondus*, tandis que *poids*

(1) *L'Art des vers lyriques*, p. 26.

(2) En 1740, les réformes adoptées atteignirent près de 5,000 articles sur 20,000.

est dérivé de *pensum* ; *heur* descend d'*augurium*, mais par ignorance on l'a rattaché à *hora*, et de là l'*h* initiale ; etc.

Ajoutons à cette déformation des mots par les savants l'action de la force conservatrice, suffisante à elle seule pour empêcher l'orthographe de rattraper la prononciation, et nous connaissons les causes du désaccord qui existe aujourd'hui entre la forme écrite et la forme parlée du langage français.

A débarrasser l'orthographe des lettres parasites, des anomalies que rien ne peut justifier, à réformer les mots qu'une fausse science a jadis défigurés, travaillent les réformistes, du moins les modérés. Ils veulent des réformes, mais des réformes lentes, progressives, partielles, faites avec mesure, avec opportunité, et qu'il ne soit donné satisfaction qu'aux réclamations motivées. Ils visent « non pas à simplifier l'orthographe, mais à la rendre plus correcte : et il se trouve qu'en devenant plus rationnelle, elle devient aussi plus facile ». Ces réformateurs, et parmi eux les plus habiles grammairiens de notre temps, demandent en un mot que soient reprises, que soient poursuivies les *corrections* orthographiques qui ont signalé chaque nouvelle édition du dictionnaire de l'Académie française.

Ils ont à vaincre un obstacle, un seul, et qui se trouve au fond de tous les arguments qu'on leur oppose ; c'est la résistance de l'habitude. Leurs adversaires oublient combien vite se prennent des habitudes nouvelles et qu'une réforme logique ne nous ferait pas éprouver plus de gêne qu'à nos pères les modifications successives déjà subies par l'orthographe et consacrées par l'Académie.

Nous ne parlons pas ici des « doctrinaires du phonétisme ». Les modifications que ceux-ci préconisent, étendues, radicales, brusques, sont souvent maladroitement. Leurs audaces effarouchent le public. Pour vaincre la résistance de l'habitude, pour la diminuer du moins, et aussi pour procéder sûrement, il vaut mieux « ne faire à la fois qu'un nombre restreint de changements, *sérier la réforme,* » et la motiver.

Plusieurs programmes, depuis la *Pétition* de M. Louis Havet et la *Note* de M. Gréard, ont été élaborés par les réformistes modérés.

M. Léon Clédât, doyen de la Faculté des Lettres de l'Université de Lyon, met en pratique, dans sa *Revue de philologie française et de littérature*, un système orthographique approuvé par MM. Michel Bréal, Édouard Hervé, Francisque Sarcey, Ferdi-

nand Brunot, Louis Havet, Charles Lebaigue, Eugène Monseur :

« 1° — Remplacer par *s* l'*x* final valant *s*, sauf dans les noms propres et noms de lieux.

« 2° — Écrire par *s* ou *z* *deusième, troisième, sisième, disième, disaine, ou deuzième, etc.*

« 3° — A l'indicatif présent des verbes en *re, oir* et *ir*, terminer toujours par un *t* la troisième personne du singulier, et supprimer toute consonne qui ne se prononce pas devant l'*s* des deux premières personnes et devant le *t* de la troisième ; *je m'assiés, il s'assiet ; je cous, il cout ; je prens, il prent ; je pers, il pert ; je convains, il convaint ; je permès, je combas, j'interrons.*

« 4° — Ne jamais redoubler l'*l* ni le *t* dans les verbes en *eler* et en *eter*.

« 5° — Ne jamais faire l'accord du participe quand le complément direct est le pronom *en*, et quand le participe est suivi d'un infinitif sans préposition ou d'un prédicat. Faire ou ne pas faire l'accord, sans y attacher aucune importance, pour les participes *coûté* et *valu*, qu'ils soient pris au propre ou au figuré.»

Ce dernier article est relatif à l'orthographe de règle. Une brochure de M. Clédat sur l'accord du

participe passé, parue en 1889, renferme un clair exposé de cette question.

Le savant grammairien a aussi discuté, dans la *Revue de philologie*, chaque article de son programme et démontré que sa réforme, « bien que partielle, supprime déjà une vingtaine de règles, exceptions ou remarques des grammaires, qui ne peuvent se justifier par aucun argument sérieux. » (*Rev. de phil.*, t. III, p. 270 ; t. IV, pp. 85, 153, 161, 245 ; t. V, pp. 81 et 308.)

Mais le but de cette étude est de présenter quelques observations sur l'histoire qu'on pourrait dire *officielle* de la réforme depuis 1901, plutôt que de faire connaître tous les projets qui ont été émis, depuis les propositions révolutionnaires du *Réformiste* jusqu'aux suggestions de M. Alfred Dutens dans son *Étude sur la simplification de l'orthographe*.⁽¹⁾

Le 5 décembre 1901, MM. Belot, Bernès, Clairin et Devinat soumettaient au Conseil supérieur de l'Instruction publique de France six nouvelles propositions de réforme, et formulaient le vœu que, selon une procédure analogue à celle qui avait été suivie pour l'enseignement de la syntaxe et avait abouti à l'arrêté du 26 février 1901, une Commission fût constituée pour étudier le nouveau projet.

(1) Paris (de Rudeval), 484 pages.

Un arrêté ministériel, pris le 11 février 1903, constitua en effet une commission chargée d'examiner les six propositions et de préparer un projet de simplification de l'orthographe française. Cette commission était composée de MM. Bernès, Clairin, Comte, Croiset, Devinat, Gréard, Meyer, membres du Conseil Supérieur de l'Instruction publique, Havet, de l'Institut, Brunot et Thomas, professeurs à l'Université de Paris, Carnaud et Cornet, députés. Gaston Paris devait présider la Commission ; la mort vint frapper le savant philologue avant qu'elle eût commencée son travail, et le *Comité de réforme* fut présidé par M. Paul Meyer.

Voici le texte des *nouvelles propositions* que devait étudier la Commission :

« 1° Francisation des mots d'origine étrangère qui sont définitivement entrés dans la langue et répondent à un besoin réel ;

« 2° Unification de l'orthographe et de l'accentuation entre mots d'une même famille ;

« 3° Simplification des consonnes doubles *ph, th, rh, ch* dur ;

« 4° Simplification des consonnes dupliquées, quand elles sont, pour tous les mots d'une même famille, entièrement disparues du meilleur usage de

la prononciation, et qu'elles sont inutiles pour conserver, entre les mots français et les mots latins ou grecs dont ils sont dérivés, ces analogies de forme extérieure qui sont pour la mémoire de précieux auxiliaires ;

« 5° Suppression des pluriels en *x* ;

« 6° Substitution de l'*i* à l'*y* de même son. »

Ces réformes étaient-elles toutes également logiques, également rationnelles ?

Les propositions 3, 5 et 6 pouvaient et peuvent encore se justifier facilement.

Proposition 3. — Cette réforme, autrefois demandée par Voltaire, par Didot, par Sainte-Beuve, étendrait à tous les mots où se rencontrent les consonnes doubles *ph*, *th*, *rh* et *ch* dur, une orthographe déjà consacrée par le meilleur usage. On écrivait autrefois *phantaisie*, *phlegme*, *phiole*, *phantôme*, *phrénésie*, *thrône*, *thrésor*, *rhétine*, *rhapsode*, *échole*, *mélancholie*, *cholère*, *caractère*, *chorde*, *paschal*, *monachal*, *mécanique*, etc. ; aujourd'hui, on écrit *fantaisie*, *flegme*, *fiolle*, *fantôme*, *frénésie*, *trône*, *trésor*, *rétine*, *rapsode*, *école*, *mélancolie*, *colère*, *caractère*, *corde*, *pascal*, *monacal*, *mécanique*, etc. Pourquoi n'écrirait-on pas aussi *filosophie*, *téâtre*, *réteur*, *arcange*, etc. ? On trouve bien *patétique* dans La Bruyère ; *misanthrope* dans Molière : *ortographe* dans

Corneille ; *tèse, bibliothèque, métaphisique, apoticaire, théologien, entousiasme, crétien, catécumène*, dans Voltaire.

L'*h*, dans ces groupes, rappelle, dit-on, l'orthographe du mot grec. . . Mais le rôle des lettres est de représenter les sons français, non de rappeler la forme écrite d'une source étymologique. Un mot étranger, pour devenir entièrement français, doit être soulagé des lettres parasites que sa naturalisation phonétique laisse tomber ; à plus forte raison, un mot emprunté à une langue qui n'a pas le même alphabet. Dans les mots de formation populaire, voyez quel mépris des lettres étymologiques : *gabata* a fait *joue*, *libella* a donné *niveau*, *muscionem* a abouti à *moineau*, et cela est très régulier. M. Gréard préconise cette simplification des groupes *rh*, *ph*, *th* et *ch* dur. Il rappelle qu'en 1878 l'Académie supprima une des deux *h* dans *diphthongue*, dans *phthisie* et dans *rhythme*, et écrivit *diphthongue*, *phtisie*, *rythme*, pour le motif que « dans les mots tirés du grec, il n'y a pas d'inconvénient à retrancher une lettre, quand cette lettre ne se prononce pas ». Rien de mieux, ajoute M. Gréard ; « mais pourquoi, dans les mots qui en ont deux, supprimer l'une plutôt que l'autre ? »

Proposition 6. — L'Académie a déjà admis la

substitution de *i* à *y* dans *cristal*, *asile*, *chimie*, *abîme*, *cime*, *colisée*, *satirique*, *giratoire*, *anévrisme*, *amidon*, etc. Les réformistes voudraient simplement écrire aussi *analyse* comme faissit l'Académie elle-même dans la cinquième édition de son Dictionnaire (1798), *stile*, *péristile*, *hiperbole*, *tim* comme La Bruyère, *mistère*, *tiran*, *tipe* comme Bossuet et M^{me} de Sévigné, *pyramide*, *sindic*, *enciclopédie* comme Voltaire, etc. ⁽¹⁾

Proposition 5. — Sur la suppression des pluriels en *x*, je cite une *Causerie* faite à Lausanne, le 18 octobre 1902, par M. Léon Clédat, devant la *Société suisse de Réforme orthographique*. M. Clédat a bien voulu m'indiquer lui-même ce passage de son étude et m'autoriser à le reproduire.

« Faut-il refaire, dit M. Clédat, l'histoire de l'*x* final? L'article pluriel *les* s'écrit par *s*, comme en latin (*illos*), et nous maintenons *s* dans la forme contractée *des* pour *de les*, mais nous le changeons en *x* dans *aux* pour à *les* ! L'*s* est la lettre caractéristique du pluriel, que nous avons héritée de la déclinaison latine. Par quel mystère doit-on lui substituer un *x* dans *choux* qui vient de *caules*, dans *royaux* qui vient de *regales*, dans *lieux* qui vient de

(1) La Note de M. Gréard recommandait aussi cette substitution.

locos, etc.? Pourquoi l's des féminins *mauvaise*, *curieuse* est-elle représentée par *s* dans le masculin *mauvais*, et par *x* dans le masculin *curieux*? Il n'y a pas trace d'*x* dans le latin *curiosus*. Quelle peut être la signification de l'*x* dans *prix* qui vient de *pretium*, tandis que *palais*, qui vient de *palatium*, prend un *s*? Pour *noix* on allèguera *nux*, mais nous savons aujourd'hui que ce mot vient de *nucem*. D'ailleurs, si on écrit *noix* à cause de *nux*, pourquoi ne pas écrire *roix* à cause de *rex*? Voilà toute une série de pourquoi auxquels on eût été bien embarrassé de répondre au dis-huitième siècle. Aussi conservait-on toutes ces bizarreries, faute de pouvoir donner de bonnes raisons pour les supprimer. La philologie moderne a trouvé le secret de l'énigme, et le voici. Antérieurement au quinzième siècle, nos ancêtres écrivaient très régulièrement *aus*, *royaus*, *curieus*, *pris*, *nois*. Mais les copistes, pour économiser le temps et le parchemin, remplaçaient souvent *us*, terminaison très fréquente, par deux signes abrégatifs, tout conventionnels, dont l'un ressemblait à un *z* et l'autre à un *x*. On écrivait *chevaus* ou *cheva* suivi de ce faux *z* ou de ce faux *x* valant *us*. Mais il arriva que par inadvertance, tout en employant ce signe abrégatif, on écrivit l'*u*, qui se trouvait ainsi exprimé deux fois. La

faute tourna en habitude, on confondit tout à fait le signe abrégatif avec un *x* et on en vint à considérer l'*x* comme équivalent de l'*s* dans les mots terminés par *us* : on écrivait dès lors *chevaux, glorieux, tu veux*, et on mit aussi l'*x*, qui n'avait plus que la valeur de *s*, à quelques autres mots, notamment à ceus dont le nominatif latin finissait par cette consonne : *six, voix, paix, croix*. Par imitation de *six*, on a mis aussi un *x* à *dix* qui n'en avait pas en latin, et même à *prix*, qui n'en avait pas davantage, si bien que l'*x* du substantif *prix* dérive de l'*x* final du nom de nombre *six* ! *Six* a engendré *dix* et *dix* a produit *prix*.

« C'est ainsi que l'*x* final est le résultat et la consécration d'une erreur grossière.

« Quelques mots en *us* échappèrent comme par miracle à la déformation qui atteignait les autres : le pluriel de *bleu, je meus*, le pluriel d'un bon nombre de noms en *ou*. Ce sont ceus-là qui représentent la saine et bonne tradition à laquelle il faut ramener les autres, en ne laissant plus à l'*x* que sa valeur exacte de consonne double (*k+s*) dans les mots tels que *silex, exterminer*, etc., et en redonnant à l'*s* la place qui lui appartient. » (1)

(1) Cette *Causerie* est imprimée, dans le *Bulletin de la Société suisse de Réforme orthographique* (mars 1903), suivant le système de cette publication, qui met en pratique un programme très étendu. J'ai rétabli l'orthographe de la *Revue de Philologie*.

A ce témoignage ajoutons celui d'un autre grammairien non moins autorisé.

Voici comment M. Ferdinand Brunot démontre que l'*x* du pluriel a été introduite par erreur dans notre orthographe (*Gram. hist.*, § 206, 4^e édit., p. 252) :

« *L* devant *s* comme devant d'autres consonnes se vocalisait en *u* : des *chevals* donnait des *chevaus*, comme *alba* donnait *aube*.

« Or, au moyen âge, il était d'usage de remplacer le groupe *us* par une abréviation qui fut tour à tour ∞ et *x*, qu'on plaçait au dessus de la ligne et ensuite sur la ligne même. Ainsi : *cheva* ∞ .

« Ce signe se confondit avec la lettre *x*, et dans l'*x* de *chevax* on vit une notation particulière représentant *s*. Or, comme on entendait un *u*, on le rétablit dans l'écriture. On eut : *chevaux*.

« A la Renaissance, on alla plus loin encore, on introduisit le *l* étymologique. De là l'orthographe du XVI^e siècle, *chevaulx*, qui littéralement représentait *chevauius*, trois fois le *l* vocalisé.

« Dès le XVII^e siècle on est revenu à l'orthographe *chevaux* que nous conservons encore aujourd'hui, orthographe encore erronée, puisque *x* n'a pas de raison d'être, et n'a été introduite dans ces mots que par confusion.»

A cause de l'importance de cette question des pluriels en *x*, je citerai aussi Darmesteter (*Cours de Gram. hist. de la langue française*, t. I, § 106, 2^e édit., p. 138) :

« La langue moderne écrit *chevaux*, *vaux*, avec *x* au lieu de *s*. Pourquoi cette *x* ?

« Le moyen âge employait l'*x* comme signe abrégé du groupe *us*. Ce qu'on prononçait *Deus* s'écrivait *Dex* ; ce qu'on prononçait *nous*, *vous* pouvait s'écrire *nox*, *vox*. Il était tout naturel qu'on écrivît également *chevax*, *vax*, en prononçant *chevaus*, *vaus*. Vers la fin du moyen âge, quand l'usage des abréviations tendit à disparaître, on oublia la valeur du signe *x*, et on le confondit avec la lettre *x*, qu'on prit dès lors pour un substitut de l'*s*. Comme on faisait entendre la voyelle *u* dans la diphtongue *au*, on fit reparaître cette voyelle et on écrivit *chevaux* ou *vaux*.

« Quelques-uns même, ne comprenant pas que l'*l* du singulier était déjà représentée au pluriel par l'*u*, allèrent jusqu'à écrire *chevaulx* ou *vaulx*. A partir du XVII^e siècle, on supprima généralement cette *l* du groupe *aus*, sauf dans les deux mots *aulx* (pluriel de *ail*) et *faulx* (*falcem*). Les noms en *al* firent désormais leur pluriel en *aux*.

« C'est à cette succession d'erreurs qu'est due la fâcheuse habitude de l'orthographe moderne de noter par *x* presque toute *s* qui suit *u*, non seulement dans les mots où l'*u* représente une ancienne *l* (*chaux, faux, doux*), mais dans bien des cas où l'*u* ne vient pas de la liquide (*glorieux, nerveux, je peux*). Il serait grand temps qu'une orthographe plus correcte et plus simple rétablît partout l'*s* finale à la place de cette *x* barbare.»

C'est encore à propos de cette réforme des pluriels en *x*, que M. Gréard, dans sa *Note* présentée le 16 février 1893 à la commission du Dictionnaire de l'Académie française, écrivait :

« Dieu nous garde de vouloir faire de la langue une langue monotone ! Dieu nous garde surtout de toucher aux idiotismes qui en sont le nerf et la grâce ! Mais autre chose est le tour original, prime-sautier, donné à la pensée et où se traduit, où éclate le génie d'un peuple, autre chose ces bizarreries de vocabulaire qui ne sont que des habitudes vicieuses créées par une sorte de caprice et tolérées par une tradition irréfléchie ou aveugle.» ⁽¹⁾

(1) La *Note* de M. Gréard, « admirablement étudiée et merveilleusement écrite », a d'abord été publiée dans la *Revue universitaire* du 15 février 1893. Elle a été souvent reproduite. On la trouvera dans le *Dictionnaire de la prononciation française* de Favre.

Voilà, ce semble bien, des motifs qui devaient dissiper tous les doutes sur la légitimité de l'article 5 des *nouvelles propositions*.

Les trois autres articles, le 1^{er}, le 2^{ème} et le 4^{ème}, comportaient des réformes peut-être moins heureuses. On les trouvera discutées dans un remarquable article de M. A. Schinz, professeur au collège Bryn Maur (*Modern Language Notes*, février 1904, p. 38). Sans adopter toutes les vues du distingué professeur, on ne peut contester qu'il ait raison sur plus d'un point.

Proposition 1. — M. Gréard avait touché cette question de la francisation des mots étrangers. L'arrêté de 1901 lui avait donné en partie raison, en déclarant que les mots d'origine étrangère qui sont « tout à fait entrés dans la langue française » peuvent former leur pluriel régulièrement, par l'addition d'une *s*. Ainsi, *soprano* peut maintenant s'écrire, au pluriel, *sopranos* aussi bien que *soprani*.

Le nouveau projet allait plus loin. Il demandait la francisation complète des mots d'origine étrangère.

Le principe est admis depuis longtemps : les mots étrangers qui ont définitivement acquis le droit de cité chez nous doivent être naturalisés dans leur forme écrite.

Mais dans quelles conditions et à quelle époque cette francisation des formes écrites doit-elle s'opérer? « Francisation, dit le projet, des mots d'origine étrangère qui sont définitivement entrés dans la langue et répondent à un besoin réel. »

Quel besoin réel avons-nous du plus grand nombre des mots étrangers, anglais surtout, qui envahissent aujourd'hui le français? Quel besoin de *steamer*, de *smoking-room*, de *blockaus*, de *railway*, de *meeting*, de *foot-ball*, de *rosbif*, de *steeple-chase*, de *bifteck*, de *groom*, de *spleen*, de *gentleman*, etc., quand nous avons *vapeur*, *fumoir*, *fortin*, *chemin de fer*, *réunion*, *ballon*, *bœuf rôti*, *course au clocher*, *bœuf grillé*, *garçon*, *mélancolie*, *gentilhomme*, etc.? Autant de doublets. L'Académie en a admis un grand nombre; plusieurs déplorent l'engouement auquel elle a cédé. ⁽¹⁾

Du reste, il ne doit pas suffire qu'un terme étranger apporte avec lui une idée nouvelle, si cette idée ne prend pas au dépourvu les ressources linguistiques françaises. Pourquoi *skating*, *authoress*, etc., quand nous pouvons former *patinoir*, *autrice*, etc.? Sans doute, il y a des mots étrangers nécessaires; et s'ils sont nécessaires, ils se naturaliseront bien.

(1) Un éditeur de Paris publie actuellement une série de romans sous le titre général de « *Modern-Bibliothèque* ». Pourquoi pas « *Bibliothèque moderne* »?

« Mais, dit M. Remy de Gourmont, notre parler traditionnel ne doit pas accueillir tous les mots étrangers qu'on lui présente et nous ne devons pas prendre pour un enrichissement ce qui est le signe exacte d'une indigence simulée. »

Naturalisons les mots entrés dans la langue, disent les réformistes. — Il nous paraît que ceux-là ne sont pas entrés dans la langue, qui ne sont pas déjà francisés pour l'oreille. Car la francisation d'un mot étranger doit se faire sur les sons, non sur les lettres ; le rôle de celles-ci est simplement de traduire le produit de l'opération. Peut-on dire, par exemple, que le mot anglais *plum-pudding* est mûr pour la francisation orthographique, quand on relève à Paris seize prononciations différentes de ce vocable ? ⁽¹⁾ Faut-il considérer comme entrés dans la langue les mots *walk-over*, *book-maker*, *bet-ting*, *dead-heat*, parce que l'anglicisme est de mode aujourd'hui et qu'il plaît à d'aucuns de se donner l'illusion de parler anglais ? Et, parce que ces mots ont à Paris une prononciation hybride, ni anglaise, ni française, calquée sur l'écriture, doit-on déclarer qu'ils sont français et leur attribuer des formes

(1) V. REMY DE GOURMONT, *Esthétique de la langue fr.*, p. 96.

écrites telles que *valcovère*, *boucmaaire*, *bétingue*, *didite* ? ⁽¹⁾

Et qui décidera qu'un mot est ou n'est pas « définitivement entré dans la langue » ? L'Académie, suggère M. Renard, un des ardents défenseurs des *nouvelles propositions*. ⁽²⁾ Mais l'Académie ne fait pas la langue : elle constate l'usage et le consacre. Quand de *bollwerk*, de *saebel*, le peuple eut fait *boulevard*, *sabre*, l'Académie enregistra ces mots ; elle consacra leur orthographe après seulement que les sons étrangers eurent abouti dans le parler à la prononciation correspondante, c'est-à-dire après leur francisation phonétique. Autrefois, en effet, c'était par la parole, non par l'écriture, que les éléments étrangers s'introduisaient dans la langue, et le peuple, forger de mots, les façonnait à sa guise : de *bowsprit*, il faisait *beaupré*. Aujourd'hui, c'est différent. Les mots d'Outre-Manche sont portés en France par le livre, le journal, la revue ; ce sont les gens instruits qui font ces emprunts. Et voyez le résultat : ils ont lu le mot anglais *rail*, il l'ont prononcé *ráy*, et l'Académie a écrit *rail* ; le peuple eût fait mieux, il eût naturalisé phonétiquement le mot et de *rail* il eût naturellement fait *raile* (*rèl*).

(1) Voir R. DE GOURMONT, op. cit., p. 94.

(2) *La Revue*, 15 juillet 1902.

C'est le traitement que *rail* a subi au Canada : nous n'avons pas lu le mot anglais, nous l'avons entendu, et nous disons très bien *raile*. Cette forme a aussi l'avantage de rappeler le vieux mot normand d'où est sorti l'anglais. *Raile*, voilà une forme naturalisée phonétiquement ⁽¹⁾ ; mais l'Académie ne peut adopter cette orthographe, qui ne représente pas le son que les Français attribuent au mot nouveau ; elle ne peut écrire que *rail*. Et *rail* a donné le verbe *dérailer*, tandis que *raile* donnait chez nous *déraïler*, qui est meilleur. D'ailleurs, « quel besoin, dit M. Gréard, d'aller prendre aux Anglais le mot *rail*, alors que nous trouvions chez nous le mot si français de *rais*, un mot si expressif et si bien dérivé de *radius* ⁽²⁾ ! Et voyez la conséquence ! De *rail* on a tiré *dérailer* qui semble répondre à *railler*, se moquer, alors que *dérayer* découlait si naturellement de *rais*. N'eût-il pas été possible aussi de dire *déraïler* ? »

Que pourrait faire l'Académie de *high-life*, de *five-o'clock*, de *coaching*, de *yachting*, etc. ? . . . Des mots barbares, « ilots anglais perdus dans la lan-

(1) Darmesteter aurait voulu qu'on écrive *rel*. (*Gram. de la langue franç.*)

(2) Ajoutons : . . . quand on pouvait dire *lisse*, comme au Canada.

gue », et dissimulant mal leur nationalité. Comment fixer l'orthographe de mots dont la prononciation varie avec le caprice du jour? *Clown*, à Paris, se prononce *klun*, mais *broken-down* se dit *bròkādó* ! On écrirait donc *cloune*, et *brocandean* . . . Pourquoi ce traitement différent du groupe *ow*? *Bowl* est devenu *bol* en français ; et voilà que *bowl-punch* fait *boule-ponche* ! Si l'on veut simplifier l'orthographe, pourquoi demander la consécration de ces anomalies ? . . .

La façon dont les mots anglais s'introduisent aujourd'hui dans le français crée un obstacle presque insurmontable à leur francisation orthographique. Quoi qu'on fasse, leur naturalisation phonétique n'offrant aucune garantie de régularité, ces mots sont dans la langue comme des corps étrangers ; tôt ou tard, à moins que le peuple s'en empare, les refonde dans les vieux moules, les forge sur sa dure enclume, il faudra les éliminer. Au lieu d'habiller à la française ces produits exotiques, que ne cherche-t-on à les expulser ? du moins, que n'attend-on qu'ils soient acclimatés ? Un trop grand nombre déjà ont été reçus, qui gâtent le vocabulaire.

Proposition 2. — « Unification de l'orthographe et de l'accentuation entre mots d'une même famille. » Faudrait-il donc écrire *selière* à cause de *sel*, *merin*

à cause de *mer*, *perfection* à cause de *parfait*, *foirain* à cause de *foire*, *grainier* à cause de *grain*, *bétial* à cause de *bête*, *forétier* à cause de *forêt*, *apôtolat* à cause de *apôtre*, *nous boivons* à cause de *je bois*, etc. ? M. Renard lui-même cite ces mots comme des exceptions à la réforme proposée, car, dit-il, « en passant du primitif au dérivé, un son se modifie souvent ». Pour M. Schinz, cet aveu suffit.

A quels mots s'appliquerait donc la proposition 2 ? Écrira-t-on *monarch* pour *monarque*, à cause de *monarchie* ? Mais, d'après les auteurs du projet, *ch* dur doit être simplifié. M. Renard donne pour exemples *choléra* et *catéchumène* ; mais ces deux mots ne sont pas d'une même famille. D'ailleurs, tous les mots où se rencontre le *ch* dur tombent sous le coup de la proposition 3. « C'est une absurdité, dit encore M. Renard, d'écrire *essence* et *confidence* avec un *c*, mais *essentiel* et *confidentiel* avec un *t*, alors qu'on écrit avec un *c* *circonstance* et *circonstanciel*. » Si l'on adopte cette proposition, répond M. Schinz, *confidence* et *confidentiel* auront davantage l'air de famille, mais que ferez-vous de *confident* ? Si vous écrivez *confidentiel*, pourquoi ne pas écrire aussi *parciel*, qui est pourtant de la même famille que *part*, *partie*, etc. ?

Si l'on pousse le principe jusqu'à ses dernières limites, on bouleverse tout le vocabulaire ; si l'on s'arrête en chemin, on augmente le nombre des anomalies.

Proposition 4. — « Simplification des consonnes dupliquées. » Telle que proposée, la réforme soulève des questions délicates ; elle compliquerait peut-être, plutôt qu'elle ne simplifierait, l'orthographe.

On aurait mieux fait, sans doute, de réclamer seulement, avec M. Gréard, la suppression des contradictions que les consonnes dupliquées créent entre des mots de même famille ou de familles analogues ; *souffler* et *boursouffler*, *abatteur* et *abatage*, *apparaître* et *apercevoir*, etc., ou encore, avec M. Clédat, la simplification des consonnes dupliquées dans les verbes en *eler* et *eter*.

Le mouvement de la réforme orthographique n'est donc pas sans danger. « Il est à craindre, écrit M. Schinz, que les réformistes se laissent entraîner trop loin, qu'ils sacrifient, pour une similitude apparente entre deux termes, des règles d'une application plus étendue et qui gouvernent un grand nombre de mots. . . Une réforme trop radicale jetterait la confusion dans l'orthographe. »

Aussi, lorsque furent publiées les nouvelles propositions, exprima-t-on le désir que la réforme fût dirigée par les plus éclairés d'entre les grammairiens français.

La Commission de 1903 examina et discuta, dans plus de 20 séances, les six propositions, et adopta un certain nombre de solutions, que M. Meyer fut chargé de résumer dans un rapport.

Ce rapport, imprimé au mois d'août 1904, mais tenu secret par ordre du Ministère de l'Instruction publique, ne fut vraiment connu du public que plus tard, quand il parut, en novembre, dans la *Revue Universitaire*.

Avant d'entrer en matière, M. Meyer indiquait quels principes avaient guidé la Commission. Il peut être intéressant de rappeler ces considérations d'ordre général :

« L'orthographe idéale serait celle qui figurerait chaque son par un signe unique, et qui par conséquent disposerait d'un nombre de signes égal au nombre des sons à noter. Cette conception du caractère et de l'objet de l'orthographe n'a évidemment rien de chimérique. Toutefois, appliqué à l'orthographe française, elle ne saurait aboutir à des résultats pratiques qu'à la condition de mo-

difier d'abord en une assez grande mesure notre alphabet.

« La Commission n'avait point qualité pour entreprendre ce travail : le but assigné à ses études était plus rapproché et comportait des solutions immédiatement applicables. Elle n'avait pas à réformer notre orthographe en la constituant sur des bases rationnelles. Elle devait simplement travailler à la simplifier, c'est-à-dire, dans les cas où divers modes ont été employés pour la représentation d'un son, choisir le plus simple et le plus clair de ces modes, et en faire l'application la plus générale possible. La Commission n'a même pas cru pouvoir suivre ce système avec une logique rigoureuse... Dans l'avenir on la taxera de timidité plutôt que de témérité, mais elle a pensé qu'il convenait de procéder avec prudence et que toutes les modifications désirables ne devaient pas être introduites à la fois. Elle est persuadée, d'ailleurs, que certaines des solutions qu'elle a adoptées pourront être étendues dans l'avenir à des graphies qu'elle n'approuve pas, mais auxquelles, pour le présent, elle n'a pas voulu toucher. Surtout elle s'est soigneusement gardée de proposer des changements qui, dans une réforme plus complète, ne pourraient être maintenus. Elle espère du moins que les nou-

velles façons d'écrire qu'elle propose n'appelleront pas de modifications ultérieures et pourront être conservées dans tout système orthographique à venir.

« Cette perspective de réformes successives apportées à notre orthographe effraiera peut-être les personnes accoutumées à considérer la manière d'écrire une langue comme soumise à des règles fixes et immuables. Mais puisqu'on ne peut entraver la marche d'un idiome, puisqu'il est aussi impossible d'en fixer à tout jamais la prononciation que d'en arrêter définitivement le vocabulaire, il faut bien admettre que l'orthographe n'est pas une institution permanente et intangible, qu'elle doit au contraire subir de temps à autre des modifications pour rester en accord avec la prononciation. Du reste, il suffit d'une connaissance même superficielle de l'histoire de notre langue pour se persuader que rien n'a été moins immuable que notre orthographe. Sans remonter aux temps anciens, où l'écriture n'était assujettie à aucune règle fixe, où chacun notait les sons selon sa propre prononciation, d'après des méthodes assez vagues, à ne prendre comme point de départ que la première édition du dictionnaire de l'Académie (1694), on remarque que chaque édition nouvelle de ce dictionnaire a changé

l'écriture de mots nombreux... Seulement, beaucoup des changements ainsi introduits à différentes époques, et dont la plupart méritent d'être approuvés, ont le défaut d'avoir été proposés sans vues d'ensemble et d'après une méthode incertaine. Dans tels mots on a supprimé des lettres qui ne se prononçaient plus (et qui dans plusieurs cas ne s'étaient jamais prononcées), dans tels autres on les a laissées subsister. Parfois même, par un retour en arrière, on a compliqué une orthographe qui avait été simplifiée. La troisième édition du dictionnaire de l'Académie écrit *dompter*, quand les précédentes écrivaient *domter*. On écrit *charrier*, *charriage* avec deux *r*, tandis qu'on les écrivait autrefois avec une seule, comme *chariot*. Des irrégularités de ce genre compliquent bien inutilement l'étude de notre langue et risquent par surcroît d'en corrompre la prononciation. La Commission s'est efforcée de les supprimer tout en innovant le moins possible. A vrai dire, elle n'a rien innové du tout. Entre les modifications qu'elle propose, et qui ont toutes pour but de noter plus simplement et plus clairement les sons, il n'en est aucune qui ne soit autorisée par l'analogie ou par l'histoire de la langue. Dans beaucoup de cas elle n'a eu qu'à recourir à l'ancien usage pour trouver la forme

la meilleure. Au cours de son examen, elle a rencontré beaucoup de lettres, dites étymologiques, qui n'ont aucune valeur phonétique ni historique. Elle les a, le plus souvent, supprimées. Les critiques qui lui seront adressées de ce chef ne l'émeuvent guère. Les linguistes, dont c'est le métier de trouver l'origine des mots, ne demandent pas à l'orthographe de les guider dans leurs recherches : ils lui demandent seulement, comme tout le monde, de représenter les sons le mieux possible.»

Puis M. Meyer exposait les changements proposés par la Commission.

Pour que cette petite histoire du mouvement réformiste *officiel* soit complète, et pour qu'on puisse mieux juger jusqu'où allaient les membres de la Commission, et jusqu'où l'Académie a refusé de les suivre, nous donnons un résumé sommaire des conclusions du Rapport — sans les discuter cependant, car, en examinant les six propositions, nous avons étudié les mêmes questions.

Voici les divers changements proposés par la Commission :

SIGNES DIACRITIQUES

1. — Accents. — L'accent grave est réservé à la lettre *e* marquant le son *e* ouvert (è).

On écrira donc, sans accent, *a* pour *à*, *la* pour *là*, *déjà* pour *déjà*, *ou* pour *où*, et d'autre part, avec l'accent grave, *évènement* pour *événement* (cf. *avènement*), *cèderai*, *règlerai*, *complèterai*, et de même tous les mots où *e*, suivi d'une syllabe où se trouve un *e* muet, marque le son ouvert. Cette règle ne s'appliquera pas aux particules *e* et *de*, en composition, dans les cas où la prononciation fermée de l'*e* est bien établie (*égrener*, *dégrever*, etc.).

CONSONNES

10. — Consonnes parasites. — Règle générale, toutes les consonnes parasites non prononcées sont supprimées. On écrira donc : *cors* (corps), *las* (lacs), *ni* (nid), *neu* (nœud), *doit* (doigt), *pois* (poids), *puis* (puits), *rempar* (rempart), *sculter* (sculpter), *set* (sept), *vint* (vingt), etc., *donter* (dompter), *pront* (prompt), *tens* (temps), etc.

Aux trois premières personnes de l'indicatif présent des verbes, où s'est introduit un *d* qui ne se prononce pas et qui, à la troisième personne, sonne *t* dans les cas de liaison, ce *d* est supprimé et remplacé par *t* à la troisième personne : *je prens*, *il prent* (je prends, il prend), *je cous*, *il cout* (je couds, il coud), etc.

De même, le substantif *différend* s'écrira comme

l'adjectif : *différent* ; *fond* s'écrira sans *s* dans tous les cas. Le *t* est rétabli dans *appas*, qui n'est que le pluriel d'*appat*.

11.—**Consonnes doubles suivies d'e muet. LL.**—Sauf les cas où *ll* marque la mouillure, ce signe double est réduit à *l*. (On écrira *apèle, apèlerai, cole, vile, bule*, etc., au lieu d'*appelle, appellerai, colle, ville, bulle*, etc., mais *bille, fille*, etc.)

RR.—*RR* est dans tous les cas réduit à *r* simple. (On écrira donc *bécare, beure, boure, guère*, etc., et non *bécarre, beurre, bourre, guerre*, etc.)

MM, NN.—Ces deux groupes sont réduits à *m* et à *n* simples. (*Fame, some, cane, bone*, etc., pour *femme, somme, canne, bonne*, etc., *ènemi, prène, anciène, viène*, etc., pour *ennemi, prene, ancienne, vienne*, etc.)

TT.—Même proposition. (On écrira *nète, jète, quite, sote, goute*, etc., pour *nette, jette, quitte, sotte, goutte*, etc.)

PP et FF.—La Commission propose l'emploi général de la consonne simple.

12.—**Consonnes doubles suivies d'une voyelle sonore. LL.**—La Commission propose de réduire *ll* à *l* simple dans tous les cas où la prononciation le permet. (On écrira *osciler, scintiler, vaciler, alécher, alégresse, alié, alouer, alumer, balon, colec-*

tion, colège, colier, imbécilité, solliciter, etc. ; mais, à cause de la prononciation reçue, *allocation, allusion, collaborer, illégal, colloque, ellipse, belliqueux, etc.*)

RR.—Même réforme que pour *ll*. (On écrira *corélatif, corespondre, amarer, bareau, beurer, bourer, caré, carrière, charète, charue, etc.*, mais *courrai, mourrai, irréductible, interrègne, etc.*)

MM.—L'orthographe actuelle est conservée dans tous les cas où la double *m* se prononce (*commémorer, commotion, immense, etc.*), mais dans tous les autres cas elle est simplifiée (*acomoder, assomer, comander, comètre, comode, comun, enflamer, etc.*). La même règle est appliquée aux mots où la première *m* donnait autrefois à la voyelle précédente une prononciation nasale (*ardament, évidament, prudament, etc.*). Pour les mots où la première *m* du groupe nasalise encore la voyelle précédente, la Commission propose la graphie *enm* (*enmailloter, enmener, etc.*, pour *emmailloter, emmener, etc.*).

NN.—L'*n* double est conservée dans les mots de formation savante et tardive où elle se prononce (*inné, innombrable, etc.*) ; dans tous les autres cas elle est simplifiée (*abandoner, anée, anuel, anniversaire, aneau, anoncer, conaitre, etc.*, pour *abandonner, année, etc.*).

CC.—La Commission ne conserve les deux *c* que dans les cas où la prononciation les fait sentir (*occulte*, etc.) et dans ceux où le second *c* a le son sifflant (*occire*, *occident*, etc.). Dans tous les autres cas, la Commission propose le retour à la graphie du moyen âge et par conséquent la réduction du double *c* au *c* simple (*bacalauréat*, *ocuper*, *bacante*, etc., pour *baccalauréat*, *ocuper*, *bacchante*, etc.). Par suite, elle propose *aquérir*, etc., au lieu d'*acquérir*, etc.

GG.—Sauf les cas où le second *g* a le son palatal, comme dans *suggestion* — voir N° 14—le *g* double est réduit à *g* simple (*agglomérer*, *agraver*, etc.).

TT.—Simplification dans tous les cas (*abateur*, *attendre*, etc.).

DD.—Le *d* doublé est conservé là où il est admis dans la prononciation (*addition*, *reddition*, etc.) ; on ne le rencontre guère que dans ces mots.

PP et BB.—Réduction, sauf dans les mots récents où la prononciation est d'accord avec la graphie, comme *hippique*, etc. (On écrira donc *oportun*, *opression*, *oprobre*, *abesse*, etc.)

FF.—Dans tous les cas, *ff* est réduit à *f* simple (*affaire*, *afamer*, *afection*, *afirmer*, etc.).

SS.—Dans les composés où le deuxième terme composant commence par *s*, la Commission rétablit

l's simple (*assembler, ressentir, resouvenir, etc.*), et, dans les cas où la voyelle qui précède est *e*, marque cet *e* d'un accent si la prononciation l'exige (*désaisir, présentir, etc.*). La graphie *ss* est conservé dans les autres cas.

D'une manière générale, on peut donc dire que, sauf *l's* doublée, la Commission propose de réduire les consonnes doubles dans tous les cas où la prononciation ne les fait pas sentir.

Consonnes simples.—13.—**H.**—L'*h* muette est conservée, sa suppression paraissant inopportune.

14.—**G.**—La Commission substitue partout *j* à *g* palatal. (On écrira donc *manjer, manjons, obliger, oblijant, etc.*)

15.—**T.**—Le *t*, quand il représente la sifflante forte, est éliminé et remplacé par *c*. (On écrira *aristocracie, inercie, parcial, inicier, saciété, nocion, nacion, faccion, etc.*)

X.—L'*x* représentant la sifflante forte est remplacée par *ss*. (On écrira *soissante*, au lieu de *soixante*, etc.) Représentant la sifflante faible, elle est remplacée par *z*. (*Dixième* s'écrira *dizième*, comme *dizaine*, etc.)

De plus, *l's* est substituée à *l'x* dans *six, dix, prix, croix, etc.* (qui s'écriront *sis, dis, pris, crois, etc.*),

et dans les pluriels des mots en *-al*, *-ail*, *-au*, *-eau*, *-el*, *-eu*, *-ou*. (On écrira donc, au pluriel, *chevaus*, *égaus*, *émaus*, *deus*, *bijous*, etc.)

S.—Pour la sifflante faible, la Commission propose de substituer partout *z* à *s*. (On écrira donc. *caze*, *extaze*, *chaize*, *tranziger*, *roze*, *ruze*, etc.)

16.—N mouillée — L'*i* qui dans certains mots est placé devant le groupe *gn* représentant l'*n* mouillée, et qui ne se prononce pas, est supprimé. (On écrit donc *mognon*, *ognon*, *pogne*, *pognard*, et non *moignon*, *oignon*, *poigne*, *poignard*.)

MOTS SCIENTIFIQUES VENUS DU GREC

17.—Dans les mots de cette classe, la Commission propose d'écrire *i* au lieu d'*y*, *t* au lieu de *th*, *f* au lieu de *ph*, *r* au lieu de *rh*, et *k* au lieu de *ch* suivi d'*e* ou *i*.

Telles sont, sommairement exposées, les modifications proposées par la Commission. ⁽¹⁾

Les objections qu'on pouvait lui adresser ne se réduisaient-elles pas à une question d'opportunité?

(1) Le rapport de M. Meyer, accompagné d'un mémoire, fut réimprimé et publié chez Delagrave: *Pour la simplification de notre orthographe*, in-8°, 52 pages.

La discussion s'engagea ; les *grammairiens* demandaient la réforme ; en général les littérateurs s'y opposaient.

Aujourd'hui, on ne peut pas encore dire que la question est résolue ; ces sortes de questions sont toujours ouvertes. Mais pour l'heure, la réforme est jugée, car on sait ce qu'en pense l'Académie française.

En effet, le projet fut soumis à l'illustre Compagnie, et le 9 mars 1905, elle adopta le *Rapport* de la Commission qu'elle avait chargée d'examiner les *propositions nouvelles*.

Ce rapport, rédigé pour la Commission académique par M. Émile Faguet, donnait raison aux *grammairiens* sur quelques points ; mais il était plutôt favorable aux littérateurs. L'Académie faisait tout de même un pas dans la voie de la simplification ; et elle laissait clairement entendre qu'elle pourrait bien avant longtemps en faire un autre.

Cependant cette décision n'a pas satisfait tout le monde.

Les uns trouvent que le docte corps *s'encanaille* ; les autres, et il est permis d'en être, que les « gref-fiers de l'usage » ne vont pas assez loin. On continuera donc à discuter. Les réformistes qui ré-

clameront de nouvelles simplifications et les académiciens qui leur résisteront représentent bien les deux forces, révolutionnaire et conservatrice, dont parle Darmesteter, et qui sont nécessaires à la vie d'une langue ; il reste à savoir, au regard de l'autorité de l'Académie, si la lutte est égale et dans quelle mesure il conviendrait qu'elle le fût.

Pour nous, nous n'avons qu'à enregistrer les résolutions de l'Académie.

Les observations dont l'Académie fait précéder ses conclusions peuvent se résumer en quelques lignes :

L'Académie repousse le principe de l'orthographe phonétique ; elle se confesse très attachée à l'orthographe dite étymologique, assez attachée aussi à la « physionomie des mots », et surtout respectueuse de l'usage établi.

Elle rejette donc le plus grand nombre des propositions de la Commission ; mais, reconnaissant qu'il y a « des simplifications désirables et qui sont possibles à apporter dans l'orthographe française », elle accepte, « sans toujours donner ses raisons, parce qu'elle adopte celle de la Commission et y renvoie », les réformés suivantes :

« 1° *Déja* (pour *déjà*).

« 2° *Chute* (pour *chûte*), *joute* (pour *joûte*), *otage* (pour *ôtage*), modifications que l'Académie a déjà

fait entrer dans son dictionnaire ; et de plus *assidument* (pour *assidûment*), *dévouement* (pour *dévoûment* ou *dévouement*), *crucifiment* (pour *crucifiement* ou *crucifîment*).

« 3° *Ile* (pour *île*), *flute* (pour *flûte*), *maître* (pour *maître*), *naitre* (pour *naître*), *traître* (pour *traître*), *croute* (pour *croûte*), *voute* (pour *voûte*), et autres mots où l'accent circonflexe ne sert qu'à rappeler l's étymologique.

« 4° Elle admet que l'on écrive, *ad libitum*, *confidentiel* ou *confidenciel*, et les adjectifs analogues, c'est-à-dire ceux dont le substantif est en *ence* ou *ance*.

« 5° Elle accepte l'identification orthographique de *différent* et *différend*, de *fond* et *fonds*, de *appats* et *appas*, en ce sens que l'on écrirait : « *Un diffé-*
« *rent s'est élevé ; un fond de terre ; la retraite a pour*
« *vous des appats.* »

« 6° Elle accepte que l'on écrive, *ad libitum*, *enmitoufler* et *emmitoufler*, *enmener* et *emmener*, *enmaillotter* et *emmaillotter*, et autres mots analogues où l'n, rencontrant *m*, est devenue *m*.

« 7° Elle accepte *ognon* pour *oignon*.

« 8° Elle ne voit aucun inconvénient à ce que l'on écrive, *ad libitum*, *pied* ou *pié*.

« 9° Elle accepte que les sept substantifs en *ou*, qui prennent un *x* au pluriel : *bijou*, *caillou*, *chou*, *genou*, *hibou*, *joujou*, *pou*, rentrent dans la règle générale et prennent une *s* au pluriel.

« 10° Elle accepte *échèle* au lieu de *échelle*, conformément et à la prononciation et à l'étymologie.

« 11° Elle a décidé de régulariser l'orthographe des mots venant de *carrus* en écrivant *charriot* par deux *r*, comme s'écrivent tous les autres mots dérivés de *carrus*.

« 12° Elle est disposée, en examinant chaque cas, à ne pas s'opposer à la suppression de l'*h* dans les mots dérivés du grec où se rencontre la combinaison *rh*.

« 13° De même, notamment, pour les mots de création scientifique, elle aura pour tendance de favoriser l'*i* plutôt que l'*y*.

« 14° Elle est favorable à la proposition d'écrire *sizain* comme on écrit *dizain* et *dizaine* ; elle estime que l'on pourrait étendre cette réforme à *dizième* et *sizième* (au lieu de *dixième* et *sixième*) par conformité avec *onzième* et *douzième*.»

« Telles sont les résolutions, dit le rapporteur en terminant, que, pleine d'estime pour les excellentes intentions de la *Commission chargée de préparer la simplification de l'orthographe française*, comme

pleine de respect pour la compétence et le savoir de cette Commission, mais voyant quelquefois d'une façon différente les intérêts de la beauté et aussi de la facile propagation de la langue française, l'Académie a cru devoir prendre.»

Quand on considère la prudence de l'Académie et que chaque mot de ces résolutions a été pesé, on ne laisse pas d'être perplexe, s'il faut déterminer l'étendue de l'application de certains articles.

Par exemple, l'Académie, dans les résolutions 12 et 13, se déclare disposée à opérer certaines réformes qu'elle ne précise pas. Dans quels mots dérivés du grec supprimera-t-elle, *ayant examiné chaque cas*, la dernière lettre du groupe *rh* ? dans quels cas remplacera-t-elle *y* par *i* ? Faudra-t-il, pour le savoir, attendre la huitième édition de son dictionnaire ?

Trois autres articles s'appliquent à un certain nombre de mots que l'Académie n'énumère point : le 3^e, le 4^e et le 6^e. En effet, par la troisième réforme acceptée, l'Académie enlève l'accent circonflexe non seulement aux mots *île*, *flûte*, *maître*, *naître*, *traître*, *croûte* et *voûte*, mais aussi aux autres mots où cet accent « ne sert qu'à rappeler l's étymologique » ; par la quatrième, elle admet qu'on écrive, *ad libitum*, par un *t* ou par un *c*, non seule-

ment *confidentiel*, mais aussi « les adjectifs analogues, c'est-à-dire ceux dont le substantif est en *ence* ou *ance* » ; enfin, par la sixième, elle accepte qu'on écrive, *ad libitum*, par *m* ou *n*, non seulement *enmitoufler*, *enmener* et *enmailloter*, mais les « autres mots analogues où l'*n*, rencontrant *m*, est devenue *m* ». A quels mots s'appliquera chacun de ces trois articles ?

ART. 3.—Dans un assez grand nombre de mots français, l'accent circonflexe remplace une *s* étymologique ; mais cet accent ne joue pas partout le même rôle : ici il marque un changement de timbre, en même temps que la chute de l'*s* ; là il allonge la voyelle ; ailleurs il n'exerce aucune influence sur le son. Il faut donc distinguer, pour déterminer les mots auxquels s'appliquera cette résolution de l'Académie.

L'accent marque-t-il, en même temps que l'amusement de l'*s*, une nuance du timbre, on le conservera, comme dans *hôtesse*, *rôtir*, *bât*, *cloître*, *croître*, etc. Le supprimera-t-on dans *hôtel*, *hôpital*, etc. ? Darmesteter prononce ces mots par *o* fermé, Passy par *o* ouvert.

La suppression de l'accent rendrait-elle une confusion possible, comme dans *boîte*, *faîte*, etc. (qui se confondraient peut-être avec *boite*, *faite*, etc.),

ou détruirait-elle une analogie jugée nécessaire, comme dans *prêt*, etc. (cf. *prête*, *prêter*), les principes posés par l'Académie montrent qu'elle entend conserver l'accent dans ces deux cas.

Mais, si l'accent circonflexe ne fait que rappeler l'*s* étymologique sans que le timbre soit altéré, il ne paraît pas qu'il doive être maintenu pour la seule raison que la voyelle accentuée est longue. En effet, l'Académie l'enlève aux mots *île*, *flûte*, *maître*, *naître*, *croûte*, où l'accent, non seulement remplace une lettre amuïe, mais encore surmonte une voyelle longue. Il faut donc penser que l'Académie veut supprimer l'accent circonflexe dans tous les mots où il ne fait que rappeler l'*s* étymologique, que la voyelle soit longue, moyenne ou brève ; et l'on devra écrire sans accent : *août*, *aoûtage*, *aoûté*, *aoûtement*, *aoûter*, *aoûteron*, *brûlable*, *brûlage*, *brûlant*, *brûlement*, *brûler*, *brûlerie*, *brûleur*, *brûlis*, *brûloir*, *brûlot*, *brûlure*, *bûche*, *bûcher*, *bûcheron*, *bûcheur*, *connaître*, *coût*, *coûtant*, *coûter*, *coûteusement*, *coûteux*, *croûte*, *croûtelette*, *croûteux*, *dîner*, *dînette*, *dîneur*, *disparaître*, *épître*, *flûte*, *gîte*, *gîter*, *goût*, *goûter*, *huître*, *huîtrier*, *huîtrière*, *île*, *flet*, *flot*, *maître*, *maîtresse*, *maîtrisable*, *maîtrise*, *maîtriser*, *méconnaître*, *moût*, *naître*, *paître*, *il plaît*, *paraître*, *puiné*, *reconnaître*, *renaître*, *reparaître*,

repaître, traître, traîtreusement, traîtrise. Faut-il ajouter *béâtre*, qui a pris l'accent par analogie avec *épître*? . . . L'Académie mentionne *traître* qui l'a pris par analogie avec *maître*, et *voûte* dont l'accent vient de *coûte*.

Voûter et *voûtis* suivront-ils le sort de *voûte* et perdront-ils l'accent?

Flûte. Deux mots s'écrivent ainsi ; l'un vient de *fusta*, l'autre est sorti du vieux français *flaüte* ou *fleüte*. Le dernier perdra-t-il aussi l'accent? Dans ce cas, il faudrait ajouter à la liste : *flûté*, *flûteau*, *flûter*, *flûteur* et *flûtiste*. L'Académie ne fait pas de distinction.

Enlèvera-t-on l'accent de *fût*, par crainte de confusion avec *qu'il fût*? Le conservera-t-on, par crainte de confusion avec *il fut*?

Que fera-t-on de *genêt*, *impôt*, *prévôt*, *protêt*, *suppôt*, *tôt*, *aussitôt*, *bientôt*, *plutôt*, *sitôt*, *tantôt*, où l'accent ne fait que rappeler l's tombée? Les écrira-t-on comme *objet*, comme *tripot*? *Genêt* et *prévôt* garderont sans doute l'accent, à cause de *genêtère* et de *prévôtal* ; mais les autres mots le perdront, si la règle nouvelle est appliquée telle que formulée par l'Académie.

ART. 4.—Les adjectifs auxquels s'appliquent l'article 4 ne sont pas nombreux ; ce sont, outre *con-*

fidenciel : *consubstantiel*, *essentiel*, *obédientiel*, *pénitentiel*, *providenciel*, *pestilentiel* et *substantiel*, qu'on pourra donc écrire : *consustanciel*, *essenciel*, etc.

Mais les adverbes dans la composition desquels entrent ces adjectifs, *confidenciellement*, *essentiellement*, etc., pourront-ils s'écrire aussi, *ad libitum*, par un *t* ou un *c* ? L'Académie n'en dit rien ; et, comme elle n'admet pas que l'orthographe puisse « recevoir la logique comme remède », il faut attendre qu'elle se prononce là-dessus.

ART. 6.—Enfin, l'article 6 devra s'appliquer aux mots : *emmagasinage*, *emmagasinement*, *emmagasiner*, *emmaigrir*, *emmaillotement*, *emmailloter*, *emmanche*, *emmanchement*, *emmancher*, *emmanchure*, *emmannequiner*, *emmanteler*, *emmarchement*, *emmariner*, *emmarquiser*, *emmêcher*, *emmêler*, *emmêlement*, *emménagement*, *emménager*, *emmener*, *emmenoter*, *emmeublement*, *emmeubler*, *emmeuler*, *emmi*, *emmieller*, *emmiellure*, *emmitonner*, *emmitoufler*, *emmortaiser*, *emmotté*, *emmouffler*, *emmur*, *emmuseler*, qu'on pourra écrire aussi « *enmagasinage*, *enmagasinement* », etc. Dans tous ces mots, la première *m* représente l'*n* de *en* en composition.

Les réformes acceptées par l'Académie française simplifieraient donc l'orthographe de cent cinquante

mots environ, sans compter les changements qui seraient faits conformément aux articles 12 et 13.

J'ai dit que le rapport de la Commission académique avait été rédigé par M. Émile Faguet. Mais ce rapport n'exprime pas les vues personnelles du rapporteur, dont les conclusions auraient été plus favorables à la réforme. L'éminent académicien s'est expliqué là-dessus dans *la Revue* (1^{er} mars) ; par exemple, à propos de l'argument tiré de la « physionomie des mots », que présente la Commission académique et l'Académie, M. Émile Faguet écrit :

« Quant à la physionomie des mots, elle m'est absolument indifférente. C'est l'argument à la portée des simples, des très simples, et c'est pour cela qu'il est celui dont les journalistes ont abusé et presque le seul dont ils se soient servis. Ils ont du flair. Il est certain que c'est un jeu d'une extrême facilité et d'un effet sûr que d'écrire la phrase suivante : *Je suis home à accepter la nouvelle orthographe avec une satisfaccion sans mélange ; car je n'ai pas fait ma rétorique et je ne me conais pas en stile ; ma fame non plus.* Le lecteur s'écrie, tout fier de son savoir : « Oh ! l'orthographe de ma cuisinière ! » S'il est plus raffiné, il s'écrie : « C'est peut-être juste ; mais c'est affreux, c'est horrible ! »

Oh ! la physionomie des mots ! La beauté des mots ! Car le mot à sa beauté ! » — Et le tour est joué. Seulement la physionomie des mots a changé dix fois depuis trois cents ans, et si l'on s'était arrêté à la physionomie des mots, on écrirait encore *cholère* et *caractère* et *chymie* et *avocat* et *escole* et *abyssme* et *argille* et *bienfaicteur* et *détrôner* . . . J'ai deux idées sur la physionomie des mots, la première qu'elle m'est indifférente, et que c'est la chose du monde aux changements de quoi l'on s'habitue le plus vite ; la seconde que le mot, si l'on veut, peut être beau ou laid ; mais que le mot laid, le mot affreux, c'est le mot surchargé et hérissé, et que le mot beau, c'est le mot simple, sobre, uni et dépouillé, et qu'il en est de la toilette des mots comme de celle des hommes et des femmes.»

Plus loin, M. Faguet, parlant en son nom, prend à partie M. Faguet, parlant au nom de l'Académie :

« L'auteur du rapport de la Commission académique triomphe de ce que si *paon* s'écrivait *pan*, il y aurait une confusion entre *pan*, oiseau, *pan* de mur, *pan*, personnage mythologique, et *pan* ! onomatopée. Mais, mon ami (il m'est permis de le traiter familièrement), c'est précisément parce qu'il y a déjà trois *pan* entre lesquels on ne fait aucune

confusion, qu'il n'y en aura pas davantage entre quatre *pan* ayant quatre sens.»

M. Faguet se prononce aussi en faveur de la suppression des lettres doublées : « On reviendra à la prononciation du XVII^e siècle. Je n'y vois que du bien. »

La Commission académique ne partageait pas toutes les opinions de M. Faguet, et son *Rapport* n'approuve, on l'a vu, qu'un nombre restreint de réformes.

On pouvait s'attendre que la question serait ensuite portée devant le Conseil supérieur de l'Instruction publique et ferait le sujet d'un arrêté ministériel analogue à celui du 26 février 1901.

En effet, une troisième commission a été nommée, au mois de juillet 1905. C'est moins une commission d'étude qu'une commission de coordination et de proposition, ayant pour mission de préparer des solutions définitives. Cette commission est composée de huit membres : MM. Brunot, Clairin, Croiset, Faguet, Gasquet, Hémon, Paul Meyer et Rabier. « La création de cette commission, dit M. Croiset dans la *Patrie* du 18 juillet, était nécessaire ; la première ayant été composée de membres appartenant à l'enseignement, et la seconde de membres

de l'Académie, il était naturel qu'elles arrivent à des conclusions différentes, et qu'une nouvelle commission fût composée de membres de l'Institut et de membres de l'enseignement.»

La nouvelle commission n'a pas encore présenté de rapport.

La décision de l'Académie est donc, à cette heure du moins, le dernier acte dont il faille tenir compte dans cette question de la réforme de l'orthographe française.

LA SOCIÉTÉ DU PARLER FRANÇAIS AU CANADA

La Société du Parler français au Canada a été fondée, en 1902, à Québec, sous les auspices de l'Université Laval. Elle a pour objet l'étude, la conservation et le perfectionnement de la langue française, écrite et parlée, au Canada.

Sans tenter de proscrire l'usage d'aucun autre idiome, la Société veut entretenir chez les Canadiens français le culte du parler maternel, les engager à l'étudier, à le perfectionner, à le conserver pur de tout alliage, à le défendre de toute corruption. Elle prétend faire par là œuvre nationale.

La Société du Parler français n'est pas une entreprise de clocher. Elle en appelle à tous ceux qui pensent que la langue est une sauvegarde de la nationalité, et qui croient que, dans un pays comme le nôtre, il importe, pour la grandeur même de notre patrie nouvelle, que la langue ancestrale soit conservée dans toute sa pureté.

Aussi, la Société du Parler français a-t-elle vu se recruter ses membres dans toutes les parties de la province de Québec, et même au dehors. Nous avons des confrères dans l'Ontario, dans la Nou-

velle-Écosse, dans le Nouveau-Brunswick, dans l'Île-du-Prince-Édouard, dans toutes les provinces de l'Ouest, et aux États-Unis. Fondée par 20 membres seulement, la Société a vu augmenter considérablement le nombre de ses adhérents ; dès le 1^{er} septembre 1902, elle en comptait déjà 204, et aujourd'hui nous sommes au delà de 1,000.

Il serait fastidieux de décrire ici toute l'organisation interne de la Société. Constituée en corporation par acte de la Législature provinciale, elle est dirigée par un bureau dont les membres sont élus suivant un certain système de votation qui permet aux plus éloignés des adhérents de prendre part à l'élection.

Depuis sa fondation, la Société a eu comme présidents : l'honorable M. Adélarde Turgeon, l'honorable M. P.-Boucher de LaBruère, M. l'abbé Camille Roy, M. J.-E. Prince, Mgr P.-E. Roy, et le président actuel.

Sous ces différentes administrations, la direction de la Société a toujours été la même, et ses travaux se sont poursuivis sans interruption, toujours à la recherche du même objet.

Pour atteindre son but, notre Société propose à ses membres :

1° L'étude de la langue française, et particulière-

ment du parler franco-canadien, dans son histoire, son caractère, sa situation légale, ses conditions d'existence ;

2° L'observation, le relèvement et la distribution topographique des faits qui caractérisent la phonétique, le vocabulaire, la sémantique, la morphologie et la syntaxe du parler populaire franco-canadien ;

3° L'examen des dangers qui menacent la langue française au Canada, du rôle des écrivains dans le maintien de sa pureté et de son unité, du devoir de l'instituteur vis-à-vis des formes populaires du langage ;

4° La recherche et la mise en pratique des méthodes les meilleures pour étendre et perfectionner la langue française au Canada, la défendre, l'enrichir et l'épurer ;

5° Les œuvres propres à faire du parler français au Canada un langage qui réponde à la fois à l'évolution naturelle de l'idiome et aux enseignements de la tradition, aux exigences des conditions sociales nouvelles et au génie de la langue ;

6° Le développement d'une saine critique et d'une littérature nationale dans le Canada français ;

7° Des conférences et des réunions d'étude, où des questions touchant le but de la Société font l'objet de mémoires, de rapports et de discussions ;

8° La préparation et la publication d'ouvrages, d'études et de bulletins assortis à ces desseins.

Je ne veux parler ici que de l'œuvre philologique de la Société du Parler français au Canada ; je ne dirai donc rien de ce qu'elle a pu faire au point de vue littéraire.

Par l'étude scientifique de notre parler français, d'abord, il est possible d'apporter une utile contribution aux belles recherches de la philologie romane. A ce point de vue, notre pays n'a presque jamais été exploré, et les seuls qui, pendant longtemps, s'étaient occupés d'étudier scientifiquement notre langage étaient quelques philologues des États-Unis, Elliott, Chamberlain, Sheldon, Brandon, Hills, Geddes. Nous n'avons peut-être pas toujours bien compris l'importance et l'utilité de leurs travaux. Sans doute, ils ont pu se tromper, ils se sont trompés parfois. Mais pour le leur faire voir, il fallait pouvoir, nous aussi, analyser les formes dialectales de notre parler populaire, appliquer à ses produits phonétiques les lois maintenant connues de l'évolution des sons romans, et à ses substituts lexicologiques celles qui président à la vie des mots.

Les fondateurs de notre Société ont cru qu'il appartenait aux Canadiens français de reprendre et de pousser plus loin ces études, et l'intérêt qu'a soulevé en Europe le mouvement inauguré par notre Société est une preuve, semble-t-il, que du moins leur intention était bonne et avait quelque valeur.

Mais l'étude scientifique du langage des Canadiens français ne doit pas avoir pour seul but la recherche des lois qui président à l'évolution des langues situées dans des circonstances exceptionnelles ; elle est encore destinée à rendre plus facile et plus sûr le travail d'épuration dont la langue émigrée a toujours besoin, et dont la nôtre ne pourrait se passer. N'est-il pas nécessaire, en effet, de connaître la valeur d'un produit phonétique ou d'un substitut lexicologique, avant de chercher à le proscrire ou de lui accorder le droit de cité ? Il se trouve donc que l'étude scientifique de notre langage, des changements qu'il a subis, de ceux qu'il peut subir encore, est nécessaire en vue même de son épuration. Si l'on n'a pas soin de donner cette base solide à la correction du langage, on risque de tomber dans un purisme exagéré ou dans la barbarie.

Et voilà comment se justifie le double but de notre Société : la correction du langage, et l'étude de la dialectologie franco-canadienne.

Ce dernier objet n'est pas moins pratique que l'autre. A vrai dire, les deux n'en font qu'un.

Assurer la survivance en Amérique de la langue française, la défendre, la corriger, et par là travailler au maintien de notre caractère et de notre génie particulier, voilà donc le but de notre Société. « Il faut avoir souci de notre parlure, a dit Littré, car noblesse oblige. »

Nous ne prétendons pas avoir inauguré ce soin dans la province de Québec, et notre Société aime à rendre un juste tribut d'hommage à ceux qui, avant elle, ont travaillé à la conservation et à l'épuration de la langue française au Canada. Leurs efforts ont rendu possible l'œuvre que nous avons entreprise.

Nous n'entendons pas parler des luttes soutenues par nos pères pour le maintien du français comme langue officielle ; ces épisodes glorieux appartiennent à l'histoire. Nous voulons plutôt reconnaître les services rendus à une œuvre chère par les écrivains qui ont vu dans la pureté de l'idiome la sauvegarde de notre caractère et l'essentielle condition de notre vie nationale. Sur la première page de nos annales, nous avons tenu à inscrire leurs noms. Leur exemple est notre encouragement, et leurs travaux sont le point de départ des nôtres.

Sans doute, puisque nous travaillons encore, nous ne pensons pas qu'ils aient tout fait et qu'après eux il n'y ait plus qu'à glaner. Eux-mêmes le savaient bien, et que leurs œuvres n'étaient pas parfaites, et que la tâche n'était pas finie. Ils accomplissaient ce que leurs forces et les circonstances, peu favorables, permettaient, se disant que, faite leur part, d'autres viendraient peut-être qui pousseraient plus loin l'entreprise et rendraient féconds ces premiers efforts.

Quand, en 1841, l'abbé Maguire publiait son *Manuel des difficultés de la langue française*, et signalait aux Canadiens leurs principales erreurs de langage, il ne croyait pas avoir épuisé la matière. Il espérait seulement faire un peu de bien et inspirer à d'autres l'idée d'en faire davantage.

Aussi, vit-on bientôt Meilleur refondre son *Traité de prononciation*, d'abord publié aux États-Unis, et en donner une édition destinée avant tout à combattre l'anglicisme qui s'introduisait déjà dans notre parler ; Gingras publier trois éditions de son *Manuel des expressions vicieuses*, et M. l'abbé Caron, son *Vocabulaire*, pendant que Buies écrivait ses *Barbarismes canadiens*, le docteur LaRue, le premier chapitre de ses *Mélanges*, Oscar Dunn et Benjamin Sulte, de nombreux articles de revues,

réimprimés plus tard dans *Dix ans de journalisme* et dans *la Langue française au Canada*, le Rév. James Roy, une importante étude parue dans les *Canadian Illustrated News*, Maximilien Bibeau, son *Mémorial*, et J.-P. Tardivel, *l'Anglicisme, voilà l'ennemi*.

Puis, en 1880, parut le *Glossaire* de Dunn. Si cet ouvrage était accompagné de l'appareil critique sans lequel on ne saurait aujourd'hui traiter ces questions, s'il s'y trouvait un système quelconque de notation phonétique, sans quoi une étude dialectologique ne peut être complète, le *Glossaire* de Dunn serait une œuvre classique. On y ajouterait des articles, on ne corrigerait pas ceux qui s'y trouvent. Le premier, croyons-nous, Dunn a constaté sans crainte « l'ingérence des patois français dans le franco-canadien ». Les mots normands, picards, saintongeais ou berrichons, ne l'effrayaient point ; il y voyait avec raison autant de certificats de notre nationalité.

L'année suivante, Manseau fit paraître le premier fascicule de son *Dictionnaire canadien*. Puis vinrent les études de M. Napoléon Legendre, de M. Paul de Cases, de M. Faucher de Saint-Maurice, les *Anglicismes et canadianismes* d'Arthur Buies, les *Fautes à corriger* de Lusignan, quelques

articles de revues et les *Corrigeons-nous* (continué sous divers titres jusqu'en 1895) de M. Louis Fréchette.

Enfin, parurent, en 1894, le *Lexique* de M. Sylva Clapin, et deux ans après, le *Dictionnaire de nos fautes* de M. Rinfret. Ces deux ouvrages sont considérables. Ils ne sont pas complets. Un glossaire n'est jamais complet : quand on l'a fini, c'est l'heure de le recommencer. Le premier de ces deux lexiques, fait, semble-t-il, sur Jaubert et Moisy comme modèles, ne peut être pris pour guide dans un travail d'épuration ; le second, dont le seul objet est la correction du langage, n'a de valeur qu'à ce point de vue. Ainsi l'ont voulu leurs auteurs.

Mentionnons encore la conférence de M. Tardivel, et nous voici rendus à la date de la fondation de notre Société.

Ce sont là nos devanciers.

Avant tout, la Société du Parler français au Canada veut continuer l'œuvre commencée par Maguire, poursuivie par Caron, Dunn, Legendre, Clapin et Rinfret ; elle veut que notre langue s'épure, se corrige, demeure saine et de bon aloi ; que notre parler se nationalise, si l'on veut, c'est-à-dire et en d'autres termes qu'il se développe suivant les besoins particuliers du pays, mais naturellement,

suivant les lois qui lui sont propres, sans jamais rien admettre qui soit étranger à son génie premier, sans jamais cesser d'être français dans les mots, dans les formes et dans les tours. Notre Société veut surtout, marchant sur les traces de Lusignan, Sulte, de Cases et Tardivel, faire la guerre à l'anglicisme.

Si nous espérons pousser l'investigation plus loin que l'ont pu faire nos devanciers et exercer une action plus efficace, c'est d'abord que plusieurs d'entre eux ont été des nôtres, dès la fondation de notre Société ; c'est aussi, comme on l'a dit, parce qu'« un nain sur les épaules d'un géant a toujours vu plus loin que le géant lui-même » ; c'est parce qu'ils nous ont tracé le chemin ; parce que, enfin, les plus récentes études de la philologie française permettent aujourd'hui de porter sur les formes du langage un jugement plus sûr, alors que cette science, au jour où nos prédécesseurs écrivaient, ne fournissait que des données incertaines.

Dans ces conditions, nous n'avons pas la prétention d'avoir fait beaucoup, mais nous croyons avoir fait quelque chose.

Il fallait, lorsque notre Société fut fondée, établir les études philologiques dans le Canada français

sur des bases solides, et appliquer à ces études les meilleurs procédés connus.

Et puisque la langue française au Canada se présente à nous sous deux points de vue différents, il a fallu d'abord déterminer quels principes nous appliquerions et quelles règles générales nous guideraient, tant dans les recherches philologiques que dans le travail d'épuration.

Au point de vue scientifique, nous sommes partis de cette vérité historique que les langues exportées perdent, pour un certain temps, leurs forces d'extension intérieure et de développement intime, c'est-à-dire que des deux grandes forces qui règlent le mouvement du langage, la force révolutionnaire et la force conservatrice, celle-ci est toujours plus vivace dans les rameaux détachées du tronc principal, tandis que l'autre, la force révolutionnaire, ou bien s'atténue au point de n'exercer plus d'influence, ou bien, ce qui est encore plus désastreux, se borne à faire entrer dans la langue des éléments étrangers qu'elle n'est pas capable d'assimiler suffisamment.

Il fallait donc s'attendre à trouver chez nous des signes non équivoques, non pas de dégénérescence, mais de stagnation.

Pour en juger et chercher à appliquer les remèdes qu'il fallait, il était nécessaire d'engager les membres de notre Société à se rendre maîtres de la dialectologie romane, et nous nous sommes efforcés de répandre parmi les nôtres le goût de ces études.

Mais l'étude de notre parler, au point de vue scientifique, a surtout pour objet de nous mettre en état de travailler plus efficacement, non seulement à l'épurer, mais encore à le perfectionner et à le faire vivre, en montrant sur quel point il y a danger et quel remède il faut apporter.

Dans le travail d'épuration, nous déclarons n'être point des puristes. Nous voulons que notre langue, notre langue littéraire aussi bien que notre langue parlée, reste française ; mais nous voulons aussi, et nous ne pouvons pas empêcher qu'elle soit, par quelque côté, canadienne.

Si nous savons bannir de notre langage tout ce qui est contraire à son génie, tout ce qui est grotesque ou vulgaire, et si nous faisons en sorte que, tout en restant français, il soit bien de chez nous, nous lui aurons donné une force de résistance dont l'anglais ne saura jamais triompher ; et les deux langues pourront alors, chez nous, coexister sans se mêler ; au lieu de parler imparfaitement notre lan-

gue maternelle, nous aurons cette supériorité de parler deux langues sans jamais les confondre.

Le programme est large, et il va sans dire que nous ne prétendons pas l'avoir tout rempli. Nous y avons travaillé pendant douze ans, nous y travaillerons encore, et il me reste à dire de quelle manière nous nous y employons.

Plusieurs commissions se partagent la besogne.

Un comité spécial est chargé de répondre aux demandes de consultations. Questions concernant la prononciation, le lexique, la forme et le sens des mots, leur étymologie, les difficultés grammaticales, et surtout les anglicismes, nous en recevons de toute sorte, et de partout. Grâce au dévouement et à la compétence de quelques-uns de nos membres, nous arrivons à y répondre. Ce service seul demande un travail considérable, et qui ne paraît pas devant le public.

Les plus importantes de nos Commissions sont celles qui travaillent à l'établissement d'un glossaire franco-canadien assorti au double dessein de la Société : l'étude scientifique de notre langage et son perfectionnement.

Dès sa fondation, la Société a inauguré une vaste enquête, grâce à laquelle elle a pu recueillir les

éléments du parler français au Canada, répandus sur tout le territoire.

Le plan d'étude comprend plusieurs opérations.

D'abord une Commission dépouille les communications reçues et les rapports des différents cercles d'étude établis dans la Province ; le tout est transcrit sur des fiches, qui forment les premières pièces conservées dans nos archives.

Des comités spéciaux étudient chaque forme au point de vue dialectal, au point de vue historique, et au point de vue du français moderne. Pour outiller ces comités, nous avons dû former une bibliothèque de glossaires, dictionnaires, grammaires, et autres ouvrages traitant de philologie et de dialectologie romanes. Ces ouvrages et aussi les principales revues de linguistique française, un grand nombre de publications régionalistes et les œuvres des patoisants, sont mis à contribution.

Quand les recherches sont terminées sur une série de mots soumis à notre examen, les vocables qui appartiennent à la langue classique sont rejetés, et un rapport est rédigé, où se trouve, par articles, le résultat de toutes les études. Ce rapport est envoyé aux membres qui ont exprimé leur intention de collaborer à notre œuvre ; et, chaque mois,

l'assemblée générale fait l'examen des derniers rapports distribués, discute les articles, et les corrige, s'il y a lieu.

Les correspondants à qui nous avons envoyé ces rapports nous les renvoient avec des notes et des additions nombreuses. Les nouveaux matériaux ainsi recueillis sont mis à l'étude, et, enfin, un autre comité publie un bulletin d'observation, où se trouvent tous les mots et toutes les acceptions recueillis. Ce bulletin est envoyé à des correspondants spéciaux, dont nous nous sommes assuré le concours dans toutes les parties de la Province, et qui nous le renvoient avec des notes sur l'emploi de chaque vocable et de chaque sens. Ces rapports servent à établir la distribution topographique des mots du parler populaire canadien-français.

En effet, la Société n'a pas cru qu'il était suffisant de relever les formes dialectales du parler canadien, et de les étudier dans les différentes acceptions qu'on leur donne ; elle a pensé qu'il fallait encore chercher à en déterminer l'usage. Voilà pourquoi elle a tenté de faire, au moins pour une partie de son glossaire, une distribution topographique, non seulement de chaque mot, mais encore de chaque acception de chaque mot.

En dernier lieu, le résultat complet de toutes les

recherches et de toutes les observations est transcrit sur des fiches spéciales, où des espaces particuliers sont réservés à la transcription phonétique du mot étudié, à chacune des acceptions qu'on lui donne, aux notes recueillies par les différentes commissions sur la phonétique, sur le vieux français, sur les dialectes et sur le français moderne. Au verso de ces fiches se trouve inscrit, d'après une méthode spéciale, le nombre d'observations reçues sur l'usage de chaque mot dans chaque comté de la Province.

Grâce à cette méthode de travail, grâce surtout au généreux concours de plus de 200 correspondants, distribués dans toutes les parties de la Province, la Société du Parler français a pu recueillir plus d'observations qu'aucun autre lexicographe canadien. Le chiffre total des observations recueillies depuis le commencement de l'enquête, et seulement sur les mots populaires commençant par les trois premières lettres de l'alphabet (nous étions rendus là en 1906), est de 307,621. Aujourd'hui, les observations recueillies par la Société et soigneusement enregistrées sur ses fiches, dépassent le chiffre de 1,000,000. Or, nous en sommes à la lettre « S ». Quand le travail sera fini, il reposera sur environ deux millions d'observations faites par

des correspondants connus et sûrs. Ces observations sont soigneusement contrôlées, et notre Société n'admet dans son glossaire que les mots dont l'emploi est attesté par des personnes dont elle connaît la science et la probité.

« Je demande, disait Charles Nodier, si le dictionnaire concordant des patois d'une langue ne serait pas l'un des plus beaux monuments qu'on pût élever à la lexicologie ».

Notre dictionnaire serait donc comme un monument élevé à notre langue maternelle. Monument national, qui montrerait que notre langue est bien celle des ancêtres, qui jadis apportèrent sur les bords du Saint-Laurent le meilleur des provinces de France.

Monument solide, qui prouverait aussi que notre langue est un véritable français, où se rencontrent sans doute des archaïsmes et des formes dialectales, mais absolument respectables.

Un certain nombre d'articles de ce glossaire ont déjà été publiés dans notre revue.

La Société, en effet, fait paraître, chaque mois, un *Bulletin du Parler français au Canada*. Le douzième volume de cette revue vient d'être complété. Il ne nous appartient pas sans doute d'ap-

précier la valeur de cette publication, mais si nous en croyons l'*Annuaire de Philologie Romane*, de M. Volmoller, de Leipzig, le *Bulletin* ne serait pas sans avoir quelque valeur et sans présenter quelque intérêt. Il nous a plu singulièrement de voir aussi, et à maintes reprises, d'autres revues de linguistique, les plus considérables de l'Europe, comme la *Romania*, la *Neueren Sprachen*, la *Revue de Linguistique* de M. Vinson, la *Revue de Philologie* de M. Clédat, la *Revue de dialectologie romane*, mentionner avec éloge et citer notre *Bulletin*. En 1910, l'Académie française a couronné notre *Bulletin*, en lui accordant le prix Saintour. Ce prix est décerné à des ouvrages de diverses sortes, lexiques, grammaires, éditions critiques, commentaires, ayant pour objet l'étude de notre langue, principalement depuis le XVI^e siècle jusqu'à nos jours. A ce propos, le Comité de direction du *Bulletin* écrivait : « C'est donc, avant tout, l'œuvre philologique de notre modeste revue que l'Académie française a voulu reconnaître et récompenser. Nos études sur le parler français au Canada sont ainsi consacrées par le plus haut tribunal littéraire qui soit en France, et cette appréciation nous encourage autant qu'elle nous honore. »

La préparation d'un glossaire franco-canadien et la publication d'un *Bulletin* ne forment cependant qu'une partie des travaux de notre Société. Mais, nous l'avons dit, il serait trop long de donner ici un détail des consultations que nos comités d'étude sont appelés à fournir à tout instant sur des questions de langue, de l'action particulière que la Société exerce chaque fois que l'occasion s'en présente, et des travaux divers qu'elle fait exécuter par ses membres.

Nous ne pouvons cependant passer sous silence les séances publiques que la Société du Parler français donne, chaque année, à Québec, à l'Université Laval, séances où des travaux importants sont lus, et qui ont toujours paru attirer l'attention du public. Et il faudrait aussi mentionner les cercles d'étude que la Société a fondés dans plusieurs collèges de la province de Québec, et qui ont donné souvent les meilleurs résultats, les sociétés sœurs qui se sont établies dans le Manitoba, l'Alberta, la Saskatchewan, les concours que notre Société a organisés, les prix qu'elle a distribués, etc., etc.

Enfin, pour terminer cet exposé succinct, et nécessairement incomplet, de l'œuvre accomplie par notre Société, je dois rappeler le Premier Congrès

de la Langue française au Canada, tenu à Québec, du 24 au 30 juin 1912, sous le patronage de l'Université Laval. L'Académie française se fit représenter à ces grandes assises nationales par M. Étienne Lamy, plus de cent mille Canadiens français y prirent part, et l'on a pu écrire que ce Congrès fut vraiment « le premier concile œcuménique de la langue française ». C'est la Société du Parler français qui avait conçu le plan, et pris l'initiative de cette patriotique entreprise, et qui, sous la présidence de M^{gr} P.-E. Roy, en dirigea l'organisation.

Après cet événement, dont le succès fut considérable, notre Société a repris le cours ordinaire de ses travaux.

Avec le concours des mêmes dévouements, elle poursuit son œuvre de conservation, de défense et d'illustration de la langue française en Amérique.

Que notre langue s'épure, se corrige et soit toujours saine et de bon aloi ; que notre parler national se développe suivant les exigences des conditions nouvelles et les besoins particuliers du pays où nous vivons ; qu'il évolue naturellement, suivant les lois qui lui sont propres, sans jamais rien admettre qui soit étranger à son génie premier, sans jamais cesser d'être français dans les mots, dans

les formes et dans les tours, mais aussi sans laisser d'être canadien ; qu'il s'étende et qu'il revendique ce qui lui appartient, mais sans heurter les ambitions légitimes, et dans le libre exercice de ses droits ; que notre littérature se développe et se *nationalise*, mais dans le respect des traditions françaises ; et que, tous, nous devenions plus curieux encore de notre langue maternelle, plus fiers de notre naissance, plus soigneux de notre patrimoine national, mieux instruits de nos droits comme de nos devoirs, et prêts à tout entreprendre pour le maintien d'une langue qui garde notre foi, nos traditions, notre caractère, et qui constitue l'une des meilleures parts de notre héritage ancestral, tel est l'idéal pour lequel continue de travailler la Société du Parler français au Canada.

AU PARLER DES AIEUX (1)

Le toste que je dois porter paraîtra-t-il étrange à quelques-uns ? Dans nos banquets, nous levons plus volontiers nos verres en l'honneur des hommes qu'en l'honneur des mots, à la santé des vivants qu'à la mémoire des morts. Il est pourtant facile de justifier cet article du programme. Les mots sont des organismes qui naissent, qui vivent, qui meurent, et leur évolution ressemble si bien à la vie que les philologues leur découvrent des maladies, que les écrivains leur trouvent une âme, et que les poètes les aiment comme des frères. Et puisqu'ils vivent, ne convient-il pas qu'on les reconforte eux aussi, et qu'on leur souhaite une santé robuste, capable de supporter l'usure et la fatigue du temps ? En buvant à la santé du parler des aïeux, nous affirmerons que le parler des aïeux vit encore, et nous marquerons, avec une ferme volonté de le

(1) Toste porté « au parler des aïeux », au banquet du Premier Congrès de la Langue française au Canada, le 29 juin 1912, à Québec. M. Gustave Zidler, le poète des *Deux Frances*, répondit à ce toste par un poème, reproduit dans le *Compte rendu* du Congrès (Québec, 1912), page 400.

garder toujours, l'espérance de le voir grandir, s'étendre et se développer.

Sans doute, un autre idiome, transplanté comme le nôtre, soumis aux vicissitudes qui ont traversé sa fortune, aux assauts qu'il a dû repousser, à l'isolement où il a si longtemps peiné, un autre idiome n'eût pas su résister, et ses mots ne se trouveraient plus que dans les dictionnaires des vieux langages, ces nécrologes des idiomes disparus.

Mais la langue dont nos ancêtres firent largesse au nouveau monde, c'était la langue de la « terre divine », et, comme l'a dit le poète Zidler, quand elle traversa les grandes eaux, elle avait déjà fait « tout le tour du vieux monde et sous tous les cieux triomphé ».

Caché dans les racines de ses vocables, elle portait quelque chose de tendre et de robuste à la fois, quelque chose qui s'envole vers le soleil et qui peut aussi se pencher sur toutes les misères et sur toutes les douleurs, quelque chose qui chante dans les matins clairs et qui sait, quand il faut, crier par des bouches orageuses, quelque chose de gracieux comme les lis de France et de vigoureux comme les troncs des vieux érables canadiens, quelque chose de sacré et qui ne pouvait mourir : l'âme d'une France nouvelle !

Et la gloire de nos aïeux est d'avoir apporté ici, non seulement le français classique, mais une langue qui « de province en province avait cueilli son miel ». (ZIDLER.)

Comme la langue française s'est enrichie par l'apport des dialectes, qui fournissent au langage littéraire les substituts dont il a besoin pour remplacer les vocables disparus, de même notre langage s'est ici conservé grâce aux formes dialectales et vieilles, apportées des provinces de France et transmises jusqu'à nous. Ce sont ces mots surtout qui ont su résister à l'étranger, qui ont gardé notre langue et cet esprit de notre race dont on a dit que c'était le patrimoine idéal de l'humanité ; ce sont ces mots qui assurent encore la survivance de notre parler.

Mots sans heurts ni secousses, et dont les syllabes se déroulent comme les légères ondulations de la plaine bourbonnaise ; mots doux et riants comme les campagnes et les horizons nivernais ; mots du Berry, pittoresques, pleins de grâce et de poésie, et qui conviennent singulièrement à l'âme populaire, amante de la terre ; mots de la Saintonge, saupoudrés de sel gaulois ; mots du Poitou, expressifs dans leur forme vieillie de la langue d'oïl, et plus doux dans leurs syllabes d'origine occitane ; mots nor-

mands, aventureux et conquérants, qui gardent encore les accents savoureux de la langue de Wace et la richesse de forme de l'idiome de Théroulde ; mots du « mol » Anjou, doux comme les habitants et le climat de cette province, et qui peignent toute chose en rose ; mots de la Touraine, qui savent rire ; mots de la Bourgogne, subtils et primesautiers, gais et colorés, pleins d'entrain, de verve et de bonne humeur ; mots picards, rustiques et terriens, semeurs de sentiments et de sensations ; ce sont ces mots, sortis du vieux terroir comme autant de fleurs champêtres nées de la glèbe, qui nous ont conservé le parler cher à nos lèvres, le seul qui convienne à l'expression de notre conscience nationale, et c'est la gloire immortelle de nos pères de nous avoir légué, avec la langue française classique, les sources fécondes où celle-ci puise ses sucres les meilleurs.

En saluant le parler des aïeux, nous voulons glorifier la langue française, d'abord dans ses formes classiques, illustrées par les chefs-d'œuvre, mais encore et surtout dans le vieux fond de ses formes populaires, héritées des ancêtres.

Je vous propose de boire à la santé des bons vieux mots du parler des aïeux.

TABLE DES MATIÈRES

	PAGES
Alphabet phonétique.....	5
Parler des premier colons de la Nouvelle-France.....	9
Influence des dialectes français sur notre parler.....	21
Principaux caractères du parler franco-canadien.....	37
Les formes dialectales dans la littérature canadienne.....	75
Le genre des noms communs dans notre parler populaire..	87
Les formes du superlatif dans notre parler populaire.....	103
L'agglutination de l'article dans notre parler populaire....	115
Le suffixe <i>-eur</i> dans notre parler populaire.....	123
La réduction de l'hiatus dans notre parler populaire.....	137
La francisation des mots anglais dans notre parler populaire.....	145
La traduction des noms de lieux.....	179
Question d'étymologie : <i>cheniquer</i>	197
La réforme orthographique.....	205
La Société du Parler français au Canada.....	255
Au parler des aïeux.....	277